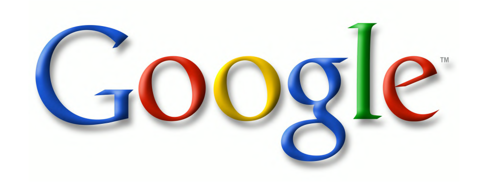
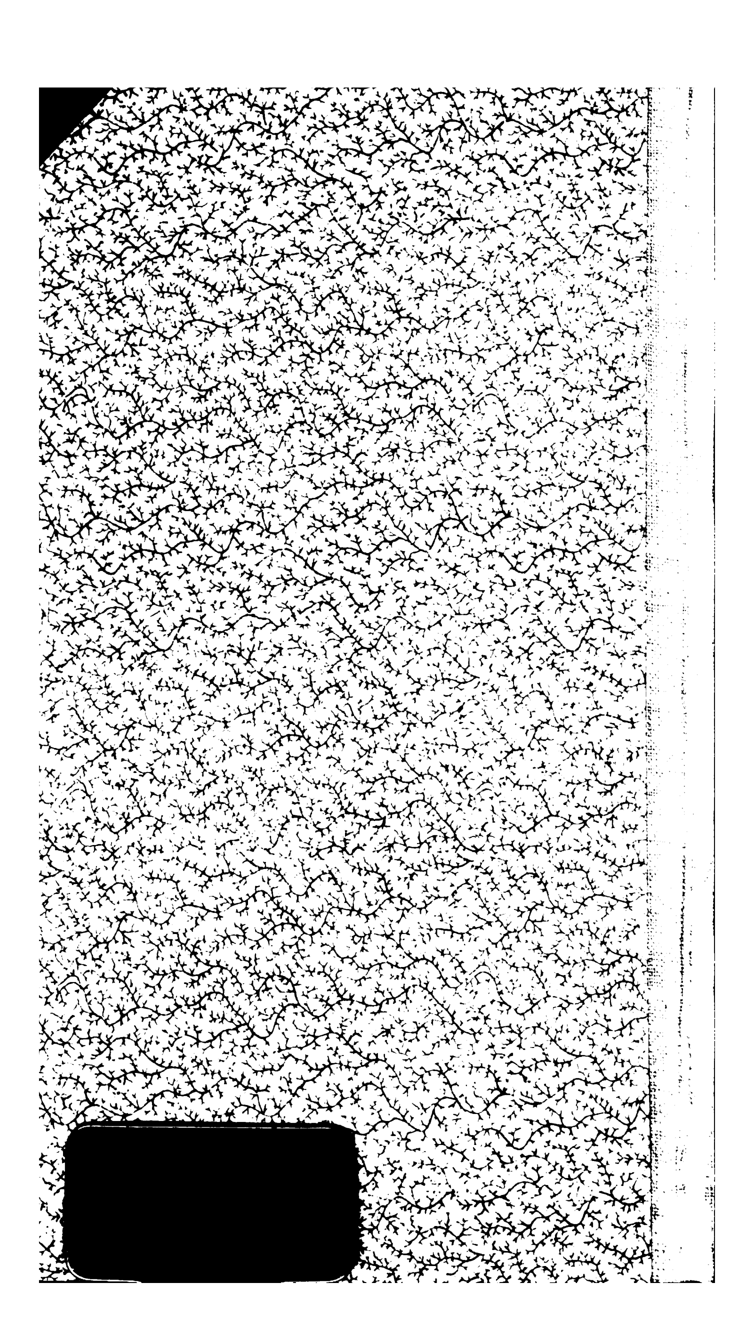




NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07582779 4



RAOUL DE VALMIRE,

OU

SIX MOIS DE 1816.

IMPRIMERIE DE LE NORMANT, RUE DE SEINE, N°. 8.

RAOUL DE VALMIRE,

OU

SIX MOIS DE 1816.

NOUVELLE;

PAR M. LE VICOMTE DE SAINT-CHAMANS.

Fuit tempus, ac nimium diu fuit, quo alia adversa, alia secunda principi et nobis; nunc communia tibi nobiscum tam læta quam tristia, nec magis sine te nos esse felices quàm tu sine nobis potes.

Il fut un temps, et il n'a que trop duré, où notre bonheur et notre malheur ne se régláient point sur celui du Souverain; maintenant, tristesse et joie tout nous est commun, et nous ne pouvons pas plus être heureux sans lui, que lui sans nous.

PLINE *le jeune*.

PARIS.

LE NORMANT, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

1816.

PRÉFACE.

Nous avons vu un temps où une Nouvelle, un Roman, étaient toujours sûrs de leur succès, et ne pouvaient manquer de plaire. Qu'il y fût question d'amours heureux ou malheureux, d'amours illégitimes ou légitimes, d'amours calmes ou furibonds ; que les héros arrivassent dans l'église, au bout du dernier volume, pour se marier ou pour se faire enterrer, c'était toujours bon, toujours charmant, toujours avidement lu.

Que les temps sont changés ! Aujourd'hui, à l'exception de quelques jeunes gens qui, ne pouvant voler à la guerre, tâchent de s'en consoler en rêvant à l'amour, on peut entasser dans un Roman

les événemens du monde les plus surprenans, passer des douceurs aux coups de poignard, des poignards aux revenans; aimer, plaire, enlever; tuer en duel ou en traître; opposer des paysans parfaits à des gentilshommes pendables; faire des héroïnes divines ou hideuses; nous confier en beau style les fastidieux ennuis de gens qui se garderaient bien de se quitter jamais, de peur de perdre la suavité de se faire mutuellement enrager; on peut s'amuser à toutes ces gentillesses, sans qu'il arrive à personne de s'en douter.

Nous avons fait nos réflexions sur ces accidens, et comme nous avons beaucoup moins de talens que ceux qui les ont éprouvés, nous avons cru devoir prendre plus de précautions; et pour engager *la plus belle moitié du genre humain* à lire cette Nouvelle, nous y avons mêlé de longues dissertations politiques, afin qu'en faveur de ces nouveaux

agrémens; ces dames nous pardonnent et nous passent, pour cette fois, le peu d'amour qui s'y trouve. Il faut savoir saisir l'esprit de son temps. Pour plaire aux beautés du siècle de Louis XIV, on devait mêler l'amour dans tous les sujets; même dans ceux qui y étaient le plus étrangers. Il fallait à ces dames de grandes passions et de grands coups d'épée; les beaux vers, les nouveautés littéraires; les poésies galantes leur plaisaient également. Aujourd'hui la science de gouverner, de disserter, de juger, et surtout de punir, voilà les conversations à la mode. Chaque siècle a sa méthode, et chacun a raison de prendre (comme on dit) son plaisir où il le trouve.

Laquelle des deux méthodes est la meilleure? Nous nous garderons bien de décider cette question abstruse, ne voulant pas risquer de nous brouiller avec les intéressées.

Nous finirons, en avertissant qu'il n'y

a pas un personnage de ce livre qui ne soit tout-à-fait d'invention, quoiqu'il n'y ait pas une des opinions qui y sont citées qui n'ait été soutenue. Nous avons réuni, sur un ou deux personnages imaginaires, tout ce que nous avions entendu, sans nous rappeler les lieux ni les personnes. On aura donc également tort de s'y reconnaître, ou d'y reconnaître son voisin; car s'il y a ici quelques faibles tableaux de la société, il n'y a certainement pas un portrait.

RAOUL DE VALMIRE,

OU

SIX MOIS DE 1816.

PREMIÈRE PARTIE.

INTRODUCTION

AUX DEUX AUTRES PARTIES.

MADAME DE VALMIRE touchait à ses derniers momens; elle avait deux enfans, un fils âgé de dix ans et une fille de trois ans. Elle fit venir Raoul, et l'embrassa:

cet enfant répondit à sa tendresse avec toute l'ardeur d'un bon cœur, et ses vives caresses émurent sa mère au point que, malgré la fermeté qu'elle s'était promise dans ces tristes momens, et que l'énergie de son caractère lui permettait d'espérer, elle fut obligée de rassembler toutes ses forces pour retrouver son courage; elle se remit bientôt, et dit à Raoul, en lui prenant la main:

« Tu vas me perdre, mon enfant; je ne te parlerai point des malheurs nécessairement attachés à l'humanité, ni de la force que doit montrer un homme, pour t'apprendre à modérer ta douleur: le temps te l'apprendra assez tôt. Mais garde toute ta force, et souviens-toi bien que tu es un homme, pour exécuter le précepte que je vais te donner. Raoul, sois juste, toujours juste, quoi qu'il t'en coûte; aie toujours le courage de faire ton devoir; vois ce qui est bien, et ose le dire. Ne reconnais pour juge en dernier ressort que

ta conscience. Défie-toi des opinions du jour, car la mode a plus d'empire sur les opinions les plus sérieuses, que sur les ajustemens des femmes. J'ai vu la plupart des hommes, comme des moutons, se précipiter dans une route à la suite de quelques mots de ralliement, rivaliser à qui irait le plus vite, et arriverait le premier; puis courir dans un sens contraire avec la même ardeur, toujours sans examen, toujours sans raison. Toi, mon fils, juge pour toi; sois juste, et garde-toi de suivre aveuglément l'opinion d'un autre; enfin, sois un homme. »

Mme de Valmire n'en dit pas davantage. Elle fit demander sa fille : elle embrassa ses enfans, et les recommanda à Mr de Valmire. Puis, les ayant fait éloigner, elle expira bientôt dans l'exercice des devoirs de la religion.

Quelques jours après, Raoul fut ramené à son collége. Il pensait souvent aux dernières paroles de sa mère; la solennité de

la circonstance, le ton ferme dont elle les avait prononcées, sa tendresse pour la meilleure des mères, ses tristes regrets, et l'idée que le seul moyen qui lui restât de lui prouver tout son amour était de se rappeler ses conseils, et de les suivre invariablement; tout avait gravé ces paroles au fond de son cœur; plus il y réfléchissait, plus il s'étonnait que sa mère lui eût représenté cet amour de la justice comme une chose qui exigeât de si grands efforts: *Sois juste, quoi qu'il t'en coûte*, lui paraissait inintelligible. Cette idée de justice lui était si habituelle, elle règle si généralement toutes les petites transactions des écoliers, qu'il ne trouvait point cette obligation si difficile. C'est peut-être là le plus grand avantage qu'on retire en général de l'éducation publique. Sans doute par le moyen de l'émulation (1), l'enfant acquiert

---

(1) Un inconvénient qui, à Paris, fait perdre, à la plupart des enfans, une partie des avantages que leur

plus d'instruction, et s'en prépare encore davantage pour l'avenir en prenant l'habitude et le goût du travail ; sans doute dans ses récréations, les exercices plus violens auxquels il se livre, et l'isolement qui le réduit à ses moyens personnels pour se défendre dans le nouveau monde où il est

---

assurerait cette émulation, c'est l'émulation des professeurs. Voulant faire briller leur classe au concours général de la fin de l'année, ils mettent tous leurs soins à exciter, à avancer les six premiers, et ils négligent entièrement tout le reste. Nous ne nous rappelons pas qu'autrefois cet abus fût porté à cet excès dans les colléges de Paris. Il y aurait plusieurs moyens d'y remédier : le plus sûr serait de supprimer entièrement le concours général; et en effet, les compositions ordinaires et le concours du collége à la fin de l'année classique suffiraient (comme dans les colléges de province) pour entretenir l'émulation des enfans. Un autre moyen serait d'établir au concours général une composition secondaire pour chaque classe; après que les plus forts auraient été choisis pour la première composition, l'élite du reste serait appelé à composer de leur côté ; on distinguerait par là les classes où l'instruction est plus également répandue, de celles où la tête seule est bonne, et exposée au public; comme pour la montre.

lacé, ajoutent beaucoup à sa force physique et à sa force morale. Mais n'est-il pas plus important encore qu'elle développe dans les enfans cet esprit de justice, ces façons de penser plus nobles et plus généreuses, qui rendent si douce la société des hommes bien élevés?

Raoul regardait donc comme une tâche fort aisée de conserver cette justice, cette exacte impartialité que sa mère lui avait recommandée. Il lui arriva cependant une petite aventure qui commença à lui faire comprendre ces mots : *quoi qu'il t'en coûte*.

Mr de Valmire était à la campagne, et Mme d'Arvel sa belle-sœur faisait sortir Raoul avec les deux enfans qu'elle avait au même collége. A l'occasion d'une fête longtemps attendue par les trois écoliers, on les avait envoyé chercher pour passer deux jours entiers à la maison paternelle. Deux jeunes amis étaient venus les voir, et, après dîné, les voilà installés dans le jardin. A quoi vont-ils jouer? Le choix fut

bientôt fait : c'est à ce jeu qui semble contre nature, et que la nature a institué partout, ce jeu des nations anciennes et modernes, des peuples civilisés comme des peuples sauvages : le jeu de la guerre. Les deux étrangers, un peu plus âgés, formaient une partie assez égale contre les trois cousins. A la manière des anciens, on engage l'affaire de loin avec des armes *missiles* (*missilia arma*). Les marrons d'Inde obscurcissent les airs. Bientôt les munitions manquent : l'on *s'approche*; on en vient aux mains; on se bat corps à corps; la lutte et *ces combats à coups de poing*, si dignes de cet âge, si peu dignes des hommes faits chez un peuple civilisé, viennent échauffer la scène. Les jeunes d'Arvel, un peu endommagés dans le conflit, demandent une suspension d'armes. L'on convient d'une trève; et la reprise des hostilités doit être annoncée par trois cris à la distance d'une minute. Raoul oubliant les haines nationales, causait amicale-

ment avec les ennemis, quand tout à coup une décharge de marrons vient fondre sur les étrangers: ils crient à la trahison, et se mettent en défense. Raoul indigné de cette perfidie, se joint à eux contre ses cousins, et la mêlée recommence. Semblables aux héros d'Homère, aux coups ils joignent les injures. D'un côté l'on reproche la foi violée; de l'autre on nomme Raoul déserteur, transfuge. Aux cris des combattans accourt Mme d'Arvel qui voit ses enfans en fuite, et Raoul parmi leurs ennemis. Elle l'appelle aussitôt avec colère, et ordonne qu'on le ramène à l'instant au collége, en lui prodiguant les noms de méchant, de mauvais cœur, qui attaque ses cousins au lieu de les defendre. Raoul veut en vain représenter la justice et la foi des traités: il faut partir. En chemin il réfléchit sur ce qui lui arrive, et commence à soupçonner que sa mère ne s'était pas trompée. Il se dit qu'il a fait ce qu'il devait; que sa conscience ne lui reproche

rien, que sa mère l'approuve, si elle le regarde. Il se considère déjà comme une victime de l'injustice des hommes, et cette idée lui donne à ses propres yeux une certaine importance. Il rentre tout fier dans sa prison latine, et content, quoiqu'il puisse lui en coûter, d'avoir été juste.

Lorsque Raoul de Valmire entra dans le monde, l'âge et la réflexion n'avaient fait que confirmer ses dispositions à ne pas former son opinion sur celle d'autrui, à soumettre les choses à l'examen de sa propre raison, et à ne jamais dissimuler ces pensées qui étaient le fruit d'une impartiale délibération. Il était à craindre que ce caractère ne fît rencontrer à Raoul bien des obstacles dans la carrière du monde, et son intérieur pouvait lui en présenter de bien plus fâcheux encore pour la suite de sa vie; car, si d'un côté son indépendance d'opinion pouvait choquer toute la race moutonnière, si prépondérante dans la société; de l'autre, sa

fermeté raisonnée, mais qui ne rendait ses résolutions invariables qu'autant qu'on ne lui avait pas montré la raison dans le parti contraire, pouvait occasionner une lutte terrible contre l'inflexible ténacité de son père, qui prenait son parti avec un examen moins approfondi, et que rien ne pouvait faire changer quand il l'avait pris.

C'était du reste un aimable homme que Mr de Valmire, et qui faisait les délices de la société. Il parlait également bien de la coquetterie et de la dévotion, de la morale et du spectacle. Il raisonnait avec autant de profondeur sur l'histoire que sur la nouvelle mode, et débrouillait les grands intérêts politiques presqu'aussi bien que les intrigues des belles Parisiennes. Il n'y avait personne qui remarquât avec autant de talent et se rappelât avec autant d'exactitude que Mr un tel ne s'était occupé au souper de la veille que de Mme une telle; que cette jeune mariée riait beaucoup avec quelques jeunes gens, et repre-

rait un grand sérieux dès que son mari s'approchait d'elle; et cent autres observations qui ne risquent jamais de tomber par terre: car les femmes n'ont point du tout d'esprit de corps sur cet article, et entendent une anecdote scandaleuse avec plus de plaisir qu'un trait qui ferait honneur à leur sexe. Mr de Valmire, avec tous ces petits talens, avait donc beaucoup de succès dans le monde, et passait pour le plus aimable homme de Paris. Les seules personnes qui n'en convenaient pas dans le fond de leur cœur, c'était celles de sa famille; et si le monde avait raison d'aimer Mr de Valmire qui l'amusait, sa famille n'avait pas tort de se borner à son égard à ces sentimens, qu'au défaut de l'inclination naturelle, le devoir réclame de tout être bien pensant. Cet homme séduisant, si gai, si charmant, n'était plus le même dès qu'il était rentré chez lui, et l'on eût dit qu'il laissait toujours à la porte de sa maison ses grâces, son esprit et sa bonne humeur.

Enfant gâté dès son enfance, enfant gâté depuis qu'il était dans le monde, Mr de Valmire ne pouvait supporter la moindre résistance à ses volontés; et cette disposition de l'éducation, jointe à une grande ténacité naturelle, l'avait rendu entièrement inexorable. Comme il pensait que, pour être obéi sur-le-champ, il était nécessaire de parler avec rudesse, il s'en était fait une dure habitude.

Il y avait cependant une grande différence dans la manière dont il traitait ses enfans, et, par conséquent, dans leurs sentimens pour lui; car ici bas tout est réciproque. Raoul était son premier-né. Ce bonheur d'être père, qu'on sent si vivement, surtout une première fois, avait amolli ce cœur naturellement peu sensible; il s'était assez occupé de cet enfant, qui, nourri par sa mère, s'offrait tous les jours à ses yeux. Qui peut s'occuper d'un enfant sans s'y attacher? Qui peut résister au charme de ces petits êtres, dont tous les mouve-

mens sont agréables, dont le bégaiement, dont le sourire est enchanteur. Leur maladresse même, ce tâtonnement, cette marche mal assurée, ces chutes fréquentes, tout ce qui est plein de gaucherie dans un homme est une grâce de plus dans un enfant. A mesure qu'il grandit il vous devient bien plus cher encore. Le nombre des objets qui vous intéressaient personnellement dans ce monde diminue tous les jours. Au moment où votre carrière allait se trouver plus vide, vous la recommencez avec un fils. Vous retournez au collége avec lui; une composition, une bonne ou mauvaise place, mettent en jeu votre amour-propre comme le sien, et vous donnent les mêmes émotions. Une distribution de prix, une couronne gagnée par lui, vous font pleurer de joie. Votre vie ainsi se renouvelle pas à pas; vous passez de l'enfance à l'adolescence, vous retrouvez le brillant de la jeunesse; un succès à l'armée, un succès dans le monde,

vous enivrent de la plus douce joie, et votre cœur, qui sans cela serait mort si long-temps avant vous, a toute la chaleur d'un jeune cœur, et est trop vivement intéressé pour vous laisser oublier l'existence. Si Mr de Valmire ne sentait pas précisément tout cela, il en éprouvait une partie. Sans reconnaître entièrement cet attrait du premier âge, il en ressentait l'effet; et comme le petit Raoul, vif et joli, attirait, suivant l'usage, l'admiration de toute la société du père, Mr de Valmire avait fini par se persuader qu'il n'avait pas son égal pour la gentillesse, et il s'y était fortement attaché par amour-propre autant que par goût. Il n'en était pas de même d'Elisabeth; elle avait perdu sa mère peu après sa naissance, et son père qui fuyait sa maison comme la plus ennuyeuse de Paris, ne la voyait que fort rarement. Elle était confiée aux soins d'une vieille femme de chambre, qui, plaignant le sort d'un enfant ainsi aban-

denné, se faisait un cas de conscience de la contrarier en rien. Cette méthode avait produit son effet accoutumé, et la petite fille ne faisait absolument que sa volonté, à moins qu'elle ne fût devant son père. Celui-ci avait d'abord réprimé ses boutades capricieuses, puis la vivacité naturelle de ses mouvemens, et même enfin l'aisance de ses manières. Il était parvenu à n'en faire en sa présence qu'un être passif, qu'un véritable automate. Mais c'était en lui une grande erreur de se croire beaucoup d'empire sur elle, tandis qu'il n'en avait que sur son extérieur. En comparant la douceur et la facilité de sa gouvernante avec la dureté de son père, elle se révoltait intérieurement contre son autorité; sentait toujours l'envie de ne point faire ce qu'il lui commandait, et comme elle manquait de ces principes de religion et de morale qui apprennent aux personnes bien élevées, qu'on doit aimer un père et une mère par la seule raison qu'ils portent

un nom si révéré, elle ne cherchait pas à se dissimuler ni à combattre l'éloignement qu'elle se sentait pour Mr de Valmire.

Souvent lorsque la crainte lui faisait donner un consentement, au moins tacite, aux ordres de son père, dans ce même moment elle formait au fond de son cœur l'immuable résolution de ne point faire ce qu'il lui commandait; enfin elle avait à la fois de la timidité et de l'obstination, l'humeur sauvage et un cœur capable des plus vives passions. On sent d'après cela que plus le père et la fille se voyaient, plus leurs dispositions mutuelles s'envenimaient, plus aussi tous les sentimens de Mr de Valmire se concentraient sur son fils. Raoul d'ailleurs avait une véritable tendresse pour lui. Elevé au collége, chaque fois que son père l'en faisait sortir, il s'accoutumait à lui devoir ses plaisirs; et comme ces jours-là, il le menait dîner avec lui chez ses amis, il ne le voyait que dans le monde, aimable, gai, charmant,

et n'était presque jamais témoin de ces boutades réservées pour son intérieur.

La maison où Mr de Valmire allait le plus souvent, où il passait même la plus grande partie de ses journées, était celle de Mme de Saint-Elme. Il y avait quinze ans que durait leur intimité; cette femme avait pris un grand ascendant sur lui. Elle était ou plutôt avait été plus jolie que belle, plus piquante que jolie, plus coquette que piquante. Elle avait eu, suivant l'expression d'un homme aimable, de l'esprit comme une rose : malheureusement ce genre d'esprit est sujet à se faner; il était passé comme elle. L'on doit s'étonner qu'une femme qui ressemble à ce portrait ait pu prendre quelque empire sur un homme comme Mr. de Valmire; nous ne savons à quoi l'attribuer, mais on voit tous les jours des femmes sans esprit inspirer les plus vifs sentimens à des hommes qui en ont beaucoup, et les subjuguer entièrement. On a prétendu que c'était

une affaire de calcul ; et qu'après avoir fait de l'esprit toute la journée, ces messieurs se trouvaient fort heureux de venir se reposer de leurs fatigues, auprès d'une femme qui n'exigeait pas d'eux des idées.

Nous ne sommes pas de cet avis, qui ne paraît qu'une plaisanterie. Ceux qui se fatiguent à faire de l'esprit, ce sont les gens qui n'en ont pas tous les jours, et qui, après avoir épuisé dans une soirée d'apparat les provisions de la semaine, sont charmés de rentrer sans témoins embarrassans dans leur médiocrité naturelle. Mais l'esprit s'échappe sans effort, sans même qu'il s'en doute de la bouche d'un homme aimable; c'est un arbre à qui la nature ne permet pas de porter d'autres fruits; c'est sa manière d'être enfin, et il devrait se trouver aussi mal à son aise avec une personne d'une conversation plate et insignifiante, qu'un musicien tombé au milieu d'un concert d'amateurs (en province s'entend).

Quoi qu'il en soit, ce n'en est pas moins un fait que Mr de Valmire était depuis long-temps fort lié avec Mme de Saint-Elme. On a déjà dit qu'elle était coquette; cette qualité ou ce défaut (comme on voudra), des traits agréables et de la grâce, en voilà plus qu'il ne faut pour expliquer l'attachement qu'elle lui avait inspiré; et quant à la longue durée de cet attachement, il faut l'attribuer en partie à l'habitude, et à cette routine qu'on honore si souvent du nom de constance, en partie à l'âge de l'un et de l'autre, qui leur laissait peu l'espoir d'un nouveau lien. Cette considération était décisive pour Mr de Valmire, qui ayant vécu dans un temps où il y allait de la gloire d'un homme d'avoir un attachement, ne voulait pas risquer de se trouver au dépourvu.

Raoul, cependant, à son entrée dans le monde, n'eut pas lieu de s'apercevoir qu'il y eût rien dans son caractère ou dans sa position qui pût s'opposer à son bonheur,

Doué des agrémens extérieurs, aimable et livré aux heureuses illusions de la jeunesse; doux, facile à vivre, bon camarade, il était partout accueilli, fêté, et l'objet des plus aimables prévenances; il commençait même à devenir à la mode, et c'était sur lui que les coquettes prenaient soin de faire jouer leurs regards et leurs mines: car il avait pour lui, à leurs yeux, le droit incontestable, le droit irrésistible du dernier venu.

Dans sa première jeunesse il se laissa aller à quelques aventures, où il trouvait que son amour-propre n'était pour rien, et son plaisir pour peu. Il s'aperçut bientôt que les succès les plus faciles n'étaient pas toujours les plus agréables, et qu'il valait encore mieux perdre son temps dans la bonne compagnie que de l'employer dans la médiocre. Très-bien reçu partout, il n'avait alors de querelle avec personne.

Quelquefois cependant il paraissait un être extraordinaire; il lui arrivait de trou-

ver mauvaise une pièce où courait tout Paris, et de soutenir son opinion malgré la vogue. Il avait aussi le ridicule de prétendre que de ce qu'un homme est un écrivain impie et dangereux, ce n'est pas une raison positive pour qu'il soit une bête ; qu'on est très-coupable d'avoir fait imprimer des ouvrages infâmes, où la religion et les mœurs sont également outragées, et que cependant il se peut, à toute force, qu'on ait fait de belles tragédies et de très-jolis vers, comme on peut être un grand scélérat, sans que la conclusion nécessaire en soit qu'on n'a pas de talens militaires. Très-peu de personnes comprenaient cette manière de raisonner. Il lui arrivait quelquefois aussi d'étonner beaucoup les gens, lorsqu'il s'obstinait à ne pas convenir qu'une défaite fût une victoire, ou qu'un général malicieux se fût fait battre exprès, et eût perdu, par une ruse de guerre, trente lieues de terrain. Lorsque Buonaparte commença son cours

de despotisme sous le modeste nom de consul, Raoul se fit souvent jeter la pierre, parce qu'il ne voulait pas croire que Buonaparte travaillât pour les Bourbons, et qu'il ne fît alors la guerre et ne prît quelques provinces de plus que pour leur présenter un royaume pacifié et plus arrondi. Mais on passait à Raoul ces opinions bizarres, parce qu'on connaissait trop bien sa façon de penser, et qu'il refusait d'exercer toute espèce d'emploi soit militaire, soit civil, quoiqu'il ne condamnât pas sans distinction ceux que des considérations particulières portaient à agir autrement. On se contentait de dire que Raoul se croirait perdu s'il était de l'opinion des autres, et que c'était une prétention de sa part. Ceux qui s'intéressaient à lui assuraient que lorsqu'il parlait ainsi, ce n'était que pour le plaisir de contrarier, mais qu'au fond il pensait tout comme eux. Lors de la campagne de France, en 1814, il eut le malheur de voir une personne qui

venait de quitter le prince royal de Suède à Liége, et qui avait eu l'occasion de s'assurer de ses sentimens. Ce hasard pensa lui faire de méchantes affaires, et l'on commençait à répandre qu'il pensait fort mal, parce qu'il répondait à ceux qui arrivaient avec la nouvelle que Bernadotte approchait de Paris; que Bernadotte n'y songeait pas. — J'ai des nouvelles sûres: il est à Châlons. — Je viens de voir une lettre, disait un second, il est à Reims. — Il est à Laon, s'écriait un troisième, j'ai vu quelqu'un qui en arrive. — Messieurs, je vous en demande pardon, disait Raoul, il est à Liége. Et les trois nouvellistes, et toute la société de se tourner contre lui. Il essayait en vain de leur faire observer qu'ils n'étaient pas plus d'accord entr'eux qu'avec lui. Ils n'en convenaient pas, se trouvaient tout-à-fait du même avis, assuraient qu'une lettre confirmait l'autre, et que lui seul avait tort.

Cependant ces légers nuages se dissipèrent

lors des beaux jours de la restauration. Lorsque le roi vint nous délivrer, par sa seule présence, d'une nuée d'ennemis altérés de vengeance, nous rendit nos légitimes maîtres, un calme bien nouveau pour nous, et ce qui est si précieux, cette sécurité, fruit certain d'une succession invariable, Raoul partagea l'ivresse générale, et se trouva par hasard de l'avis de tout le monde. Cette année-là, dans la société comme dans les deux chambres, on nommait le parti royaliste, le parti qui soutenait de tout son pouvoir toutes les mesures proposées par les ministres, au nom du roi. Or, Raoul pensait aussi qu'après les fatales habitudes qu'avaient prises les assemblées de régenter les rois, il était de la plus grande importance de ramener ces assemblées à leur véritable destination, de les montrer soumises à l'autorité royale, l'appuyant de toute leur influence, et n'usant de leur droit de contrôler ou de refuser les actes législatifs (et ceux-là seulement),

que dans des cas indispensables, et où l'on verrait un grand danger à agir autrement. Car dans ces premiers momens, l'union des divers fragmens du pouvoir législatif avec celui qui réunit tous les autres pouvoirs, est le signe le plus certain de la stabilité future.

Après avoir fait partie de cette garde nationale à cheval, où tout ce qu'il y avait de plus distingué à Paris par sa naissance ou sa fortune jouit du plaisir et de l'honneur de faire auprès de son roi et des princes français, le service des gardes-du-corps, jusqu'à leur organisation, Raoul entra dans la maison du roi; il partagea le dévouement sans bornes, mais le zèle malheureusement infructueux de cette brave jeunesse, lors des événemens du fatal mois de mars 1815. Il alla ensuite se joindre aux rangs des fidèles Vendéens qui, pour le malheur de la France, ne purent réussir dans la noble et glorieuse tentative de renverser l'usurpateur, sans le secours des étrangers. Dès que le retour des

Bourbons eut encore ramené la tranquillité et l'espoir du bonheur, il alla retrouver son père qui était en ce moment dans le château de Mme d'Arvel, sœur de sa mère. Raoul y passa quelques mois, et partit ensuite pour Paris, avec son cousin Emmanuel d'Arvel, qui, depuis la fin de ses études, avait passé presque tout son temps dans ce château.

Pendant la route, Raoul lui promettait de le présenter partout, et Emmanuel se rappelant les tableaux séduisans qu'il avait entendu faire, jouissait d'avance de tous les charmes de cette société choisie, qui est reconnue en Europe comme le modèle le plus parfait du monde civilisé.

Je dois te prévenir, disait Raoul, que tu te tromperais beaucoup si tu jugeais des femmes d'aujourd'hui par ce que tu as lu ou entendu dire des femmes d'autrefois. Paris à est présent le lieu du monde où les femmes ont le plus de vertu. C'est la mode enfin, c'est tout dire; et je suis loin de la blâmer. Il y a même des beautés si sauvages (parmi

celles, il est vrai, qui ont peu d'esprit et qui ont peu vécu dans la bonne compagnie) qu'elles s'effarouchent de ces simples propos de galanterie qui faisaient jadis le fond de toutes les conversations, et auxquels on n'attachait aucun sens. Elles prennent une fadeur pour une déclaration, et l'on est toujours tenté, en voyant leurs grands airs, de leur dire : N'ayez pas peur, madame, je ne suis pas amoureux de vous; je n'en ai jamais eu la pensée : gardez vos rigueurs pour une meilleure occasion, je suis innocent, je vous le jure. C'est là, répondait Emmanuel, rempli des beaux récits qu'il avait lus, c'est là que je verrai briller les grâces badines et légères de cent femmes charmantes, l'esprit agréable, joint à la solide instruction des hommes bien élevés, l'esprit vif et piquant, le babil, souvent plus amusant, des aimables ignorants. C'est là qu'on voit passer en revue, dans une conversation aussi vive qu'enjouée, les nouvelles du jour, les grands événemens des théâtres,

les anecdotes de la ville et de la cour; les trésors des littératures passées, les efforts, parfois heureux, mais plus souvent ridicules, de la littérature présente; les discussions sentimentales, et quelquefois mêmes métaphysiques, bientôt interrompues par un bon mot. Quelquefois aussi l'on y effleure, dit-on, la politique; mais l'on se garde bien de traiter sérieusement même les choses sérieuses, et une plaisanterie ramène promptement, de ces sujets graves, à une manière plus douce et plus frivole d'envisager les choses d'ici-bas. Il y a bien quelque chose à rabattre de cette agréable peinture, répondait Raoul.—En tout cas, cela vaudra bien, disait Emmanuel, les conversations de notre petite ville, les plaisirs des assemblées, et les rivalités de la première et de la seconde société.

Emmanuel s'aperçut promptement que son imagination l'avait mené un peu loin, ou du moins ne lui avait peint que quelques sociétés choisies. Il ne retrouvait pas ce

charme des soupers d'autrefois, dont on lui avait fait tant de récits. Il voyait dans ceux d'à présent, le cercle se former lentement, et n'être complet qu'à onze heures et demie. A minuit l'on prenait des glaces, et puis chacun s'en allait. Il restait bien encore quelques femmes auprès de la maîtresse de la maison, et il était près de l'attribuer de leur part à une plus grande recherche de politesse, lorsque passant dans la pièce voisine où l'attirait un bruit qui ressemblait à des coups de marteaux, il voyait les maris de ces dames qui enfonçaient sans pitié dans la table le cornet de crabes (1). Les moins patientes venaient avertir leurs époux, à mi-voix, qu'il seroit poli de laisser coucher la maîtresse du logis. Le tendre époux répondait à sa femme qu'il était à ses ordres, la priait d'un coup d'œil d'intelligence de le laisser tranquille, remuait le cornet avec plus de force, et jurait entre

(1) On prononce *creps*. (*Note pour les provinces.*)

ses dents qu'elle allait lui porter malheur. Emmanuel voyait rarement dans les salons de conversation générale, pour peu qu'on fût plus de trois ou quatre. Il trouvait que pour un pays si renommé en fait de galanterie, les deux sexes paraissaient avoir bien de l'éloignement l'un pour l'autre. Les hommes parlaient chevaux dans un coin; et les femmes dissertaient sur la politique, au milieu du salon, dans un cercle de toutes les formes possibles, pourvu qu'il ne fût pas rond. Raoul lui-même, ne trouvait plus qu'on effleurât la politique, et il s'apercevait que les femmes, malgré la légèreté de leur naturel, n'en parlaient point légèrement. Il en était pourtant un grand nombre dont les grâces et l'élégance, les charmes et l'esprit aimable devaient plaire à tous les goûts, comme à tous les âges, et qui, au mérite de ces grâces, de ces attraits et de cet esprit, joignaient le mérite, tout aussi grand aujourd'hui, d'une ignorance profonde sur les matières

de controverse politique ; mais Emmanuel ne les connaissait pas encore assez pour se mêler dans leurs petits comités, et il fallait d'abord qu'il se mît au courant de leurs intérêts particuliers, et des plaisanteries de leur coterie ; car chacune a un fonds particulier autour duquel elle tourne sans cesse, et c'est une langue qu'il faut apprendre avec soin avant d'espérer y être aimables. Bientôt pourtant il fut lancé dans la société, et ne pouvait manquer d'y plaire, car il aimait tout le monde, et était de l'avis de tout le monde. Il composait un ministère avec celle-ci, et faisait de l'esprit ou du sentiment avec sa voisine; près d'une troisième il donnait à quelques-unes de ses phrases une tournure tendre, et avoit l'air d'en penser bien plus qu'il n'en disait; à l'autre, il donnait avec une patience admirable des nouvelles de la santé de sa mère, de sa sœur, et de tous ses parens dont elle avait sans doute un catalogue; et ripostait par des marques

d'intérêt aussi détaillées, par des questions sur la santé de tous les ascendans et descendans de la dame, sachant bien que la conversation n'irait pas plus loin.

Au reste, il est bien difficile de parler en général des sociétés de Paris, car elles se ressemblent bien peu. C'est là surtout qu'on remarque combien est vrai le proverbe qui dit qu'on cherche ses pareils. Dans cette maison, on ne trouve que des gens d'esprit, gens d'esprit de fait et non pas en titre, non pas de ceux qu'on nomme auteurs, souvent fort ennuyeux dans le monde, et pas toujours amusans dans leurs livres; dans telle autre on voit un rare assemblage de tout ce qu'il y a de plus commun. Ici on fait litière d'esprit; là on n'entend pas une chose, qu'on ne dise et qu'on n'ait dit de la même manière en mille endroits. Dans ces sociétés où les bons mots pétillent, où l'on n'a pas toujours le sens commun, mais où l'on est toujours aimable et gai, où l'on rit de cette vive

attaque, à laquelle un esprit plus prompt riposte un trait que cherchait encore son voisin (ce qui rappelle ces parties du collége où l'un attrape en l'air cette balle que l'autre, le bras levé, attendait au rebond); nous avons souvent fait la réflexion que le monde serait bien ennuyeux si chacun suivait la règle que chacun a reçue de ne jamais interrompre celui qui parle. Qu'on nous permette cette petite digression; mais il y a long-temps que nous nous révoltons contre ces personnes qui ont la tyrannie de vouloir qu'on les écoute *jusqu'au bout. On dit qu'en Angleterre* et en Huronie chacun parle à son tour: tant pis pour les Anglais et les Hurons: nous soutiendrons toujours que c'est tuer l'esprit et la gaîté. Si votre première phrase fait naître un bon mot, faudra-t-il attendre qu'une période interminable, entrecoupée de périphrases dont on ne voit pas la fin, soit conclue, pour placer ce bon mot? on ne saura plus d'où il tombe. Un

bavard de l'un ou de l'autre sexe s'emparera de la conversation, et il ne sera permis à personne de l'interrompre? Un homme lourd et diffus sera le maître de tenir son auditoire à la chaîne; il lui sera permis de nous prendre tous impunément pour des stupides qui n'entendront son idée qu'après qu'il l'aura dix fois retournée dans tous les sens et sous toutes les faces, et il ne sera pas permis, si on saisit son argument au premier mot, d'arrêter les flots de paroles où il allait se noyer, et d'y répondre sur-le-champ. Il faudrait tuer ces gens-là, s'il n'était pas reçu de les interrompre. Dans un conseil, dans une assemblée, que chacun parle à son tour, c'est très-bien : on n'est pas là pour son plaisir, et il faut éclairer la question; mais en société, il s'agit de s'amuser. L'on nous a parlé d'une société fort bien choisie que cette seule loi de ne jamais ouvrir la bouche que l'autre ne l'eût fermée rendait glaciale et ennuyeuse : les saillies s'y traînaient

régulièrement à la file d'une manière tout-à-fait endormante.

Au reste, si la société de Paris paraissait à Emmanuel moins agréable qu'il ne se l'était figuré, ce n'était pas faute qu'on criât tous à la fois quand il s'agissait de politique. Fort heureusement sans doute pour l'Etat, mais malheureusement pour l'agrément de la société, les chambres venaient de s'assembler, et il n'y avait plus d'autre sujet de conversation.

DEUXIÈME PARTIE.

La Politique.

Raoul faisait un soir des visites avec Emmanuel. Ils allèrent d'abord chez la femme d'un député fort tiède, et trouvèrent en entrant la conversation fort échauffée. Comment! criait la femme du député à son voisin, vous voulez qu'un pauvre homme qui aura un peu bu et criera *vive l'empereur*, sans savoir ce qu'il dit, soit sur-le-champ envoyé à la boucherie? — Madame, dit le voisin, je veux que la loi condamne à mort celui qui, par des cris séditieux, voudrait nous replonger dans

les malheurs dont nous sortons à peine; tout comme celui qui planterait un drapeau tricolore au haut d'un clocher. Une fois la loi faite, c'est aux juges qu'il appartient ensuite d'avoir égard aux circonstances atténuantes, et d'examiner si l'ivresse est bien constatée. — Toujours la mort, dit une autre femme, la mort à tous propos; c'est en vérité comme du temps de la terreur. — Absolument la même chose, s'écria la femme du député. — Au fait, dit Emmanuel, la mort, c'est un peu fort. Cela corrige assurément; mais la correction est sévère. — En vérité, Mesdames, dit Raoul, si vous entriez froidement pour entendre ce que vient de vous faire dire l'ardeur de la discussion, vous seriez bien étonnées. Laissons là cette plaisanterie de rappeler la terreur, qui au reste n'a rien de si mauvais quand elle n'existe que pour les brigands; et voyons d'où vient ce grand courroux. D'abord, il n'y a encore rien de décidé sur cet ar-

ticle, et il est même probable que la mort ne sera pas adoptée. Mais s'il est vrai que dans un moment où les passions parlent encore si haut, où la fermentation qui animait tant de cœurs, n'a pas encore eu le temps de se calmer, cette sévérité paraîtrait exagérée pour un crime où un moment d'humeur, un coup de tête, peuvent si vite vous entraîner; elle serait au moins fort juste pour celui qui va arborer le drapeau des traîtres. — Ah! je vois que monsieur est du nombre des furibonds! — Je n'ai pas l'air trop furibond, Madame; mais je m'étonne que les personnes qui ont trouvé si long-temps fort simple la législation qui faisait périr tout ce qui déployait un drapeau blanc, ne puisse voir sans frémir la même peine infligée à un crime bien plus grand. — L'un n'est pas plus grand que l'autre à l'égard du gouvernement qui le punit, dit aigrement un petit monsieur qui paraissait de mauvaise humeur. — Je pourrais op-

poser pour toute réponse l'usurpation à la légitimité ; mais laissant de côté cette considération, je vous ferai observer que tout ce qui peut être le produit d'un premier mouvement est plus excusable que ce qui est prémédité ; et un mouchoir au bout d'un bâton peut partout et à toute heure fournir un drapeau blanc ; au lieu que pour l'autre il faut avoir chez soi des étoffes des trois couleurs, ce qui est peu probable si on n'a pas un mauvais dessein : il faut les coudre ensemble ; il faut enfin des préparatifs qui laissent le temps de la réflexion. — *Oh ! voilà des distinctions bien fines !* — C'est trop subtil pour moi, dit une autre de ces dames. — Je ne sais au reste, reprit Raoul, pourquoi l'on s'échaufferait sur ce sujet : je le trouve d'un petit intérêt ; car je ne crois pas qu'on soit plus curieux d'être déporté que de cesser de vivre, et je suis bien persuadé qu'une folie de ce genre ne serait fatale qu'à celui qui l'entreprendrait. Raoul

sortit alors, en saluant la maîtresse de la maison, qui lui rendit une demi-révérence assez froide, et qui accompagna Emmanuel de ces mots prononcés avec affectation : J'espère qu'on vous reverra bientôt, Mr d'Arvel. Il n'y avait qu'un étage à monter pour faire une autre visite dans la même maison, et ils arrivèrent dans une société où la conversation était précisément sur le même sujet. Hé bien, disait-on à un député, c'est demain que vous finissez votre loi des cris séditieux! — Oui, madame; mais je ne crois pas que nous puissions faire passer l'amendement. — C'est incroyable qu'on ne soit pas encore corrigé de l'indulgence. Allons, je vois qu'on n'a pas assez de la leçon de l'année dernière, et qu'on veut encore recommencer. — Je vous déclare, ma chère amie, dit une autre femme, que je vais faire mes paquets. C'est cependant cruel de déménager tous les ans. — Il est sûr, ajouta Emmanuel, que nous sommes terrible-

ment indulgens. — Je vous en conjure, madame, dit en souriant Raoul, défaites vos paquets, et pensez aux malheureux que vous laisseriez ici. — Il est vraiment bien temps de plaisanter. — Je ne vois pas ce qui en empêcherait, pourvu toutefois que les plaisanteries soient bonnes. Qu'est-il donc arrivé de si funeste ? On déporte des hommes qu'on aurait pu faire pendre. Hé bien, que nous importe? — Il importe beaucoup, monsieur, dit le député, aux personnes qui sentent la conséquence de ces choses-là. — Ma foi, monsieur, je vous donne *très-sérieusement* ma parole que je crois la chose fort indifférente, avec toutes ses conséquences. Je commencerai cependant par vous dire que je serais assez de votre opinion sur le fond, et que je crois la peine capitale bien due à celui qui arbore le drapeau de la rébellion. Mais ce qui rend la question bien peu importante, c'est que l'alternative, remarquez bien, n'est pas entre la mort et le pardon, mais

entre la mort et la déportation. Or, qu'un scélérat soit pendu ou qu'il soit envoyé aux îles, à la Guyane, je ne sais où, la différence n'est pas si grande; et ce qui la rend moins grande encore, c'est qu'il y a dix à parier contre un qu'il n'y aura pas deux occasions, peut-être pas une seule, d'appliquer la loi sur cet objet. — Ah, monsieur! — Notez bien qu'il ne s'agit pas du cas où le drapeau arboré occasionnerait ou accompagnerait une révolte, ou même le moindre mouvement. Ici la peine capitale est de droit, suivant la loi. Il ne s'agit donc que d'un drapeau, arboré sans aucune suite ni liaison à aucun complot. Ce serait l'entreprise d'un fou achevé; et il est probable qu'elle n'aura pas lieu. La question n'est donc pas d'une très-grande importance; mais ce qui est très-important et très-fâcheux, c'est que les amours-propres sont en jeu, qu'ils enfantent les partis, et que chacun entraîné sans le savoir par cet amour-propre, quand

il croit l'être par l'intérêt public, met le plus grand prix à son opinion, la soutient avec une chaleur qui est sans proportion avec l'importance du sujet, et assure que tout est perdu, si l'on ne suit pas son avis : de manière que la malheureuse France se trouve toujours entre les deux partis, comme cet homme à qui un médecin disait : Si vous ne vous faites pas saigner vous ne serez pas vivant dans vingt-quatre heures; tandis que l'autre lui criait : Si vous vous faites saigner vous êtes mort dans deux heures. Heureusement pour nous, qu'il se présente rarement de ces cas, où, entre deux routes voisines, on ne peut se tromper, sans tomber dans un précipice.

La conversation changea d'objet. Raoul et Emmanuel se levèrent bientôt pour sortir, et la maîtresse de la maison prit Emmanuel à part pour l'engager à passer la soirée chez elle le lendemain, ajoutant : Je ne prie pas monsieur votre cousin, parce que nous ne serons qu'entre gens du même avis.

A peine les deux cousins furent-ils en voiture qu'ils se firent des reproches mutuels. Comment, dit Emmanuel, tu vas dans deux maisons où l'on est d'avis entièrement opposé sur le même sujet, et tu te trouves en querelle des deux côtés. — Comment, tu rencontres deux avis opposés, et tu te trouves en moins d'une heure des deux avis. — C'est que je n'ai point d'opinion sur cet objet, et que, ne sachant ce qui vaut le mieux, je dis comme les autres, et cela d'autant plus facilement que celui qui parle me paraît habituellement avoir raison. — Et moi, c'est que je ne puis souffrir que chacun regarde sa propre opinion comme un palladium auquel est irrévocablement attaché le salut de l'Etat; c'est que je ne puis souffrir qu'on prenne pour une vive ardeur de servir son roi et son pays, l'ardeur de faire triompher son opinion, et d'obtenir un petit succès d'amour-propre. — En attendant, je crains que tu ne te fasses pas aimer

avec ces façons-là. — Je crains, moi, que tu ne te fasses pas estimer avec ces manières-là.

Raoul ne fut pas plus heureux lorsqu'on en vint à la question de l'inamovibilité, et il sut encore découvrir le secret de déplaire aux deux partis. Il disait aux pairs : Comment n'avez-vous pas senti l'utilité de suspendre d'un an l'inamovibilité des juges, dans un moment où il faut renouveler tous les tribunaux de France, et les renouveler très-promptement, et où il est impossible qu'on puisse prendre des renseignemens suffisans sur cette multitude de juges? Comment avez-vous pu refuser une mesure sage et prudente qui laissait au roi et à son ministre le pouvoir et le temps de réparer des erreurs inévitables dans cette position? D'un autre côté, il disait aux députés : Sans doute votre proposition était utile et convenable, mais ne vous en prenez qu'à vous-mêmes si elle a été refusée; si vous n'aviez pas dernière-

ment refusé une loi sur la cour des comptes, assez indifférente en elle-même, et qui conduisait à quelques économies, uniquement par une petite picoterie, et pour faire une niche à un ministre (je suis fâché que cette expression enfantine soit le mot propre ; mais si elle est au-dessous de la gravité du sujet, c'est que la chose elle-même le fut aussi), la chambre des pairs n'aurait pas regardé votre proposition comme une seconde attaque au même ministre, comme une marque de défiance sur les choix qu'il devait faire, et elle ne se serait pas crue obligée de prendre sa défense. Quand on considère les hommes plutôt que les choses, quand on s'occupe de ses préjugés pour ou contre des individus, au lieu de s'attacher uniquement au bien général, sans acception de personnes, l'Etat en souffre toujours.

La fureur de disserter sur ces matières gagnait tous les jours ; tout le monde se mêlait aux discussions, car tout le monde

se croyait le droit d'avoir un avis, ce qui n'est pas, au reste, un ridicule très-neuf. « Quoique personne ne voulût, disait Socrate, entreprendre un métier sans l'avoir appris, fût-ce même le plus abject; cependant chacun se croit capable du plus difficile de tous, celui de gouverner. »

Quelques jours après, Raoul se trouva à un grand dîner chez Mme de Saint-Elme; or Mme de Saint-Elme était un des plus ardens et des plus rudes champions du parti le plus chaud. Raoul en était plus étonné et plus impatienté que vis-à-vis de toute autre; car il savait depuis long-temps combien elle avait été toute sa vie incapable de s'arrêter à une idée sérieuse; c'était aussi une des personnes qu'il aurait été le moins disposé à ménager; mais il se contenait par égard pour son père; et elle ne se livrait pas elle-même à toute la chaleur de la discussion, parce que la présence de M. de Valmire lui imposait. Ce jour-là une indisposition subite avait retenu M. de Val-

mire chez lui ; Mme de Saint-Elme s'en consola, dans la joie où elle était d'avoir attiré chez elle un des députés qu'elle admirait le plus, et qui s'était fait remarquer dans la chambre par la chaleur de ses opinions. Elle était enchantée de se montrer à Raoul dans toute sa gloire, et d'avoir un si bon second contre lui. Je vais rendre compte très-exactement de la conversation ; outre les convives déjà nommés, il y avait encore Mme de Courville, intime amie de Mme de Saint-Elme, avec sa fille âgée de douze ans, appelée Emilie, nom qui, de proche en proche, était devenu *Minette ;* Mme de Valcourt, jeune et jolie veuve ; Mr de Montfort, qui avait servi dans une armée étrangère depuis la révolution, et avait passé au service de France depuis la rentrée du Roi. Il y avait encore Emmanuel et quelques autres convives.

Mme DE SAINT-ELME.

Je vous en supplie, M. de ***, racontez-nous donc la séance de la chambre.

LE DÉPUTÉ.

Ce serait fort peu amusant à vous raconter, madame. On discute la loi d'amnistie; et, comme à l'ordinaire, les discours arrivent côte à côte sur ce sujet, mais sans se croiser.

Mme DE COURVILLE.

Ma chère amie, il faut absolument que nous allions demain à la séance.

Mme DE SAINT-ELME.

Oh! certainement, quand il faudrait y être à six heures du matin.

Mr DE MONFORT.

Vraiment, madame, c'est là du vrai patriotisme.

Mme DE SAINT-ELME.

Fi donc, monsieur, nous ne voulons pas être patriotes.

RAOUL.

Et pourquoi donc pas, madame? toute personne qui aime son pays, aime son

roi, et c'est réciproque : il est donc difficile d'aimer son roi sans être bon patriote.

Mme DE COURVILLE.

Monsieur a beau dire, je suis décidée à n'être jamais patriote.

M. DE MONFORT (au député).

Oserai-je vous prier de me dire, monsieur, si c'est le projet du roi ou celui de la commission qui passera?

Mme DE SAINT-ELME.

Le projet du roi! dites donc, s'il vous plaît, le projet des ministres.

M. DE MONFORT.

Eh, n'est-ce pas la même chose?

Mme DE COURVILLE.

Comment, la même chose! Oh! c'est vraiment trop innocent.

RAOUL.

J'avoue que je croyais, ainsi que monsieur, qu'il n'y avait aucune différence.

LE DÉPUTÉ.

Pour nous, monsieur, nous y en mettons une grande.

Mme DE SAINT-ELME.

Mais, sans doute, c'est le projet de la commission qui est le projet du roi : vous ne savez pas cela ?

EMMANUEL.

Cela va sans dire.

RAOUL.

Pourriez-vous, monsieur, me faire sentir cette différence ?

LE DÉPUTÉ.

Elle est palpable. Le ministère étant un ; et les projets se discutant dans le conseil des ministres, à la pluralité des voix, il est bien clair que ce sont les ministres qui font les projets, et non le roi, et que c'est le projet des ministres.

RAOUL.

Si c'est par la raison que les ministres font les projets de loi, il ne faudrait pas

dire non plus le projet des ministres; car la plupart du temps le projet est fait par un chef de division, ou par un chef de bureau, quelquefois même par un premier commis: direz-vous pour cela le projet du premier commis? Le ministre propose un projet au roi, comme son chef de division le lui a proposé à lui-même.

LE DÉPUTÉ.

Vous ne voulez pas m'entendre, monsieur; ce n'est pas la proposition de la loi, c'est la délibération à la pluralité des voix entre les ministres qui en fait le projet des ministres.

RAOUL.

Mais, monsieur, la délibération n'est rien; le projet ne serait même pas mis aux voix au conseil des ministres, s'il ne convenait pas au roi. Il est adopté d'abord par le roi, et sans cela les ministres ne pourraient s'en occuper, et ce n'est que par l'ordre exprès du roi qu'il est proposé aux chambres en son nom.

LE DÉPUTÉ.

On voit bien que monsieur est un peu neuf en fait de gouvernement représentatif; il prononce à chaque instant le nom du roi, tandis qu'on ne doit jamais mêler dans la discussion ce nom sacré.

RAOUL.

Oui, monsieur, à la tribune; et c'est nécessaire; les projets étant soumis à la chambre qui les discute, et peut y trouver des défauts, il est convenable (surtout quand on attaque le projet) d'en discuter les défauts sans y mêler un auguste nom. D'ailleurs les *détails d'un projet*, les articles *réglémentaires*, ne sont certainement pas du monarque; mais les articles fondamentaux d'un projet qu'il fait proposer aux chambres sont assurément approuvés par lui. Tenez, monsieur, soyons vrais, les députés sont si bons royalistes (et je me plais à leur rendre cette justice) qu'il leur répugne de refuser un projet de loi présenté par le roi. Il y en a même un

grand nombre qui ne pourraient s'y résoudre; et pour s'attirer leur suffrage, on trouve plus commode de leur persuader, contre toute apparence, que le projet que le roi envoie ses ministres proposer en son nom n'est pas l'avis du roi. Convenez qu'il y a là un peu d'hypocrisie, et ne pensez-vous pas qu'il serait plus noble de dire franchement : Le roi nous appelle ici à user du droit que sa Charte....

Mme DE SAINT-ELME.

Oh! la chatte (1), la chatte merveilleuse ! quelle jolie petite bête !

Mme DE COURVILLE.

Je voudrais lui tordre le cou.

RAOUL.

Usons du droit que sa Charte nous a donné, d'accepter ou de refuser les projets....

Mme DE COURVILLE.

Sans tant de discussions, répondez à

(1) Plaisanterie à la mode dans plusieurs sociétés.

cet argument : Qu'est-ce qui a apporté le projet d'amnistie ?

RAOUL.

Messieurs, usez franchement, et sans petits détours, de tous vos droits, et ......

Mme DE SAINT-ELME.

Répondez donc : Qu'est-ce qui l'apporte ce projet ?

EMMANUEL.

Il n'ose pas dire que c'est le ministre ; il craint l'argument.

Mme DE COURVILLE.

Si c'est le ministre qui l'apporte, c'est donc le projet du ministre.

RAOUL.

Puissamment raisonné. Il est certain que je suis battu, et que j'avais réponse à tout, hormis à ce trait-là.

Mr DE MONFORT.

Enfin, que ce soit la loi du ministre ou

du roi, croyez-vous, monsieur, qu'elle soit adoptée par la chambre?

LE DÉPUTÉ.

Je ne crois pas que ce soit l'avis de la chambre; mais ce que je puis assurer plus positivement, c'est que ce n'est pas le mien.

Mme DE SAINT-ELME.

Je le crois bien. Il n'y aurait qu'à pardonner à tout le monde, et nous en serions bientôt à demander un pardon qu'on ne nous accorderait pas.

Mr DE MONFORT.

Ah, madame! vous voudriez tout tuer.

Mme DE SAINT-ELME.

Vraiment, monsieur, cela n'en vaudrait que mieux, si cela se pouvait.

LE DÉPUTÉ.

Non, monsieur, l'on ne veut pas tout tuer; mais après une révolte qui a mis la France à deux doigts de sa perte, et qui lui a plus coûté en trois mois qu'elle n'au-

rait pu perdre en plusieurs siècles, il me paraît juste que les chefs, au moins, reçoivent une légère punition de leur crime; je dis légère, car ceux que la commission propose d'ajouter à la liste d'exception présentée par les ministres ne seraient punis que par l'exclusion de toutes les places (1). Eh, mon Dieu! quand la loi ne

(1) Lorsque le duc d'Yorck (Jacques II) fut parvenu au trône d'Angleterre, on agita dans son conseil une question à peu près semblable. Voici ce que dit l'ambassadeur de France, Barillon, qui rendait compte de tout à Louis XIV :

« Le dessein est de proposer, dès que le parlement » sera assemblé, de chasser de la chambre des com» munes tous ceux qui ont été d'avis, dans les autres » parlemens, d'exclure M. le duc d'Yorck de la suc» cession. C'est une proposition spécieuse, et qui pa» raît pleine de respect et de zèle pour le roi d'An» gleterre; mais le dessein en cela est d'aigrir les esprits » de toute la nation contre lui, et de faire connaître, » s'il y consent, qu'il n'oublie point ce qui a été fait » contre ses intérêts, et qu'il a toujours envie de s'en » venger. » (Pièces à l'appui de l'*Histoire des Stuarts*, par M. Fox, pag. 107.)

Voici la réponse de Louis XIV (même vol., p. 125.)

« Je ne vois pas aussi qu'il (Jacques II) entre dans

le dirait pas, c'est, je crois, ce qu'exigeraient la prudence et la politique.

RAOUL.

Je n'examinerai pas s'il ne serait pas ridicule d'intituler amnistie, une loi qui y contiendrait tant d'exceptions; s'il n'y a pas tel amendement proposé qui comprend des milliers de personnes dans les exceptions : je ne veux pas discuter le projet présenté par la commission, et je

» la proposition qu'on lui veut faire de chasser du par-
» lement tous ceux qui ont été d'avis dans les assem-
» blées précédentes de l'exclure de la succession, et
» comme le nombre en est grand, et que l'intérêt
» qu'ils auront à effacer cette tache par des services
» considérables, les portera, selon toutes les appa-
» rences, à le servir plus utilement que ne pourraient
» faire ceux qui ont toujours été les plus attachés à sa
» personne; il est de la prudence et d'une juste et éclai-
» rée politique de faire connaître qu'il n'a aucun res-
» sentiment de ce qui s'est fait contre lui avant qu'il
» soit parvenu à la couronne, et de se réserver seule-
» ment à faire, dans la suite des temps, la distinc-
» tion de ceux qui le serviront bien, d'avec ceux qui
» feront voir, par leur conduite, qu'ils n'ont agi que
» par un pur esprit de cabale. »

vous accorderai, si vous voulez, qu'il est beaucoup meilleur que l'autre. Je ne vois ici qu'un point à considérer: Le roi a donné sa parole et dans ses proclamations, et dans l'ordonnance du 24 juillet; il a pardonné à tous, sauf les exceptions qu'il a indiquées. Et vous voulez que le roi ait promis en vain? Quoi! vous, qui vous occupez ici de punir des coupables qui ont violé leurs promesses, vous voulez que le roi viole la sienne. Ah! si la parole d'un particulier est une chose sacrée, combien celle d'un roi doit l'être davantage, et surtout celle d'un roi qui pardonne. A qui pourrait-on se fier désormais, si des sujets qui ont reçu leur grâce de la bouche de leur roi, voyaient leur espoir déçu, et se retrouvaient sous le glaive de la loi. Non, monsieur, j'en suis certain, la chambre sait trop ce que c'est que la parole d'un roi de France, pour consentir aux nouvelles exceptions qu'on lui propose.

Mr DE MONFORT.

Il est difficile d'avoir d'autres sentimens.

LE DÉPUTÉ.

Monsieur rejette aussi, par cet argument, l'amendement qui concerne les régicides.

Mme DE COURVILLE, *en riant.*

Certainement, et monsieur va sans doute nous attendrir sur ces pauvres régicides...

RAOUL.

Non, madame : ils ne seront l'objet ni de mon attendrissement ni de mes plaisanteries. Je répondrai à monsieur, que des hommes qui ont violé toutes les lois divines et humaines sont toujours dans l'exception. Le plus vertueux comme le plus infortuné des monarques a pardonné à ses assassins : son digne et auguste frère a craint en leur faisant justice de paraître poursuivre une injure personnelle. C'est à la nation entière à le venger, à punir les scélérats qui ont comblé son malheur, et ont imprimé sur elle une honte ineffa-

çable; et je l'avouerai, j'ai toujours regretté que cet acte de justice n'ait pas été fait en 1814, et que nos princes à leur arrivée n'aient pas été pour jamais garantis du risque de souiller leurs regards d'un tel aspect.

LE DÉPUTÉ.

Hé bien, monsieur, nous connaissons et aimons le roi tout comme vous. Nous savons qu'il ne peut errer que par l'excès d'une vertu. Mais puisque vous pensez qu'il faut mettre des bornes à sa généreuse clémence sur l'article des régicides, nous pouvons bien penser aussi qu'il faut arrêter l'excès de sa bonté à l'égard de bien d'autres personnes.

RAOUL.

Je sais que le roi ne dément point son noble sang, et que la bonté en fut toujours une qualité distinctive; mais je sais aussi qu'il y met les bornes nécessaires (1).

(1) C'est une chose remarquable que le rapport des sentimens de deux rois aussi vertueux qu'infortunés.

Mme DE SAINT-ELME.

Ne fait-il pas grâce à tout le monde ?

RAOUL.

Il la refuse quand il le faut.

LE DÉPUTÉ.

Comment, monsieur, vous trouvez assez de vigueur dans le gouvernement ?

RAOUL.

Oui, monsieur; partout on obéit; de quelque part que vienne la résistance à l'autorité, elle est sur-le-champ abattue, que voulez-vous de plus ?

On sait combien Louis XVI recommande le pardon des injures, dans son Testament. Voici ce que Charles Ier écrivait aussi, de sa prison, à son fils :

« Servez-vous de toutes les voies légitimes pour vous rétablir dans votre droit, mais préférez la voie de la paix. Montrez la grandeur de votre âme à gagner vos ennemis *plutôt en pardonnant qu'en punissant*..... Si vous voyiez combien l'humeur implacable de nos ennemis est contraire à l'humanité et au christianisme, vous éviteriez cette sorte d'esprit. » (*Histoire des guerres civiles d'Angleterre*, par le chancelier Clarendon, tom. 5, pag. 416.)

LE DÉPUTÉ.

Je voudrais qu'on punit tous les scélérats, et qu'on les mit hors d'état de recommencer toutes leurs trames. On fait tout comme en 1814.

RAOUL.

Hé bien, tant mieux, monsieur; la conduite du gouvernement à cette époque, à une ou deux exceptions près, a été aussi noble et généreuse que politique (1).

---

(1) Charles II, qui régna vingt-cinq ans jusqu'à sa mort, suivit le même système, et s'en trouva bien. Voici ce qu'on lit dans la préface de la traduction de l'histoire des guerres civiles, par le chancelier Clarendon, témoin oculaire de la révolution et de la restauration, et qui joua un rôle dans tous ces événemens:

« Le roi, qui se voyait glorieusement rétabli sur le trône de ses ancêtres, et qui se persuadait en être redevable à ses déclarations et promesses de Breda, plus qu'à tous autres moyens humains, crut qu'il était nécessaire de recommander dans sa harangue aux deux chambres, au sujet de l'acte d'amnistie, que tous les prétextes de division et de distinction entre ses sujets fussent ensevelis et oubliés pour jamais, étant de son honneur et de son intérêt de régner sur tous égale-

Mme DE SAINT ELME.

Par exemple, Raoul, il est impossible

---

ment. Ce fut la raison pour laquelle, aussitôt après son rétablissement, il choisit pour grand chambellan le comte de Manchester, qu'on se souvenait avoir été un des chefs de la rébellion contre le roi Charles Ier, mais qui s'était attaché pendant plusieurs années aux intérêts du roi Charles II, et lui avait rendu des services importans. Son but, en élevant ce seigneur dans une place si éminente auprès de sa personne, était de faire voir à toute la nation qu'il commençait lui-même à pratiquer l'art d'oublier les fautes passées, auquel il exhortait les autres. En effet, il était avantageux au roi, en entrant dans le royaume, de faire connaître à ses sujets que chacun d'eux, sans distinction, pouvait se rendre capable, par sa conduite, de parvenir à toutes les charges et dignités. » (Pag. 40.)

Dans cette proclamation de Breda, dont il est question ici, Charles II promet amnistie complète (les régicides seuls furent exceptés), et assure qu'il ne sera plus question d'aucuns crimes de ses sujets, ni pour les punir :

« Ni pour blesser leurs réputations par aucuns reproches ni termes qui les distinguent de nos meilleurs sujets autant qu'il sera en notre pouvoir; voulant et ordonnant que désormais toutes marques de discordes, de séparation et de différence de partis soient entièrement abolies entre nos sujets, que nous invitons et exhortons à une parfaite union entr'eux, sous notre protection...., » (Tom. 6 de Clarendon, pag. 694.)

que vous pensiez ce que vous dites, et ce ne peut être que l'envie de vous amuser ou de contredire.

Mme DE COURVILLE.

Il est certain que je n'ai jamais rien entendu de pareil.

EMMANUEL.

Oh ! il aime les thèses neuves.

LE DÉPUTÉ.

Belle politique, en effet, qui nous a amenés au 20 mars.

RAOUL.

Et vous croyez qu'un système de rigueur nous aurait menés à autre chose ?

LE DÉPUTÉ.

Sans doute.

RAOUL.

Et de quoi l'auriez-vous appuyé ce système de rigueur? Est-ce de l'armée ?

Mme DE COURVILLE.

Hé bien, il fallait dissoudre l'armée comme cette fois-ci.

RAOUL.

Et avec quoi auriez-vous forcé l'armée à se dissoudre?

Mme DE COURVILLE.

On aurait bien trouvé des moyens.

RAOUL.

Je crois, moi, qu'une fois l'événement du 1er mars arrivé, c'est-à-dire le débarquement en France, l'événement du 20 mars était presque inévitable; mais ce que je soutiens, c'est que cette unanimité de sentimens parmi tout ce qu'il y avait en France de citoyens honnêtes; cet amour des trois quarts de la France pour son roi, qui assurait, même au moment ou l'usurpation paraissait triomphante, qu'elle ne pouvait durer; l'hésitation même de l'armée, prouvée par l'événement de la tentative de Lefebvre-Desnouettes, hésitation que le premier régiment devait décider, et qu'il aurait également décidée pour ou contre, tout cela n'était dû qu'à l'admirable

bonté, et à la sagesse du roi, à l'oubli du passé, et à son respect pour les lois. Soyons francs, et que nos désirs ne nous entraînent pas dans le pays des chimères: combien de gens pensaient comme nous au 31 mars 1814? Tout ce qui n'a pas quarante ans n'avait pas connu les Bourbons; parmi ceux qui sont plus âgés un grand nombre avait vu cette illustre famille, avec les idées qui ont préparé et fait la révolution; parmi les hautes classes qui avaient en général dans le cœur ou par eux-mêmes, ou par tradition, l'image de leur roi légitime, il y avait encore bien des défections. Si je compte parmi les vrais royalistes, au 1er janvier 1814, un quart de la nation, je crois que j'exagère. Hé bien, je suis convaincu qu'au 20 mars 1815 les trois quarts des Français étaient pour leur roi, et s'ils cédèrent, comme à bien d'autres époques, à la force organisée, l'opposition du moins n'avait jamais été si vive et si prononcée. Qui donc a produit ce changement en

un an ? la conduite du monarque, et la sagesse de son gouvernement, qui fit goûter à la France un bonheur et une liberté dont elle n'avait pas encore joui, et moins que jamais à l'époque où on en parlait le plus.

LE DÉPUTÉ.

Je sais fort bien, Monsieur, que le roi n'a besoin que de se faire connaître pour se faire des partisans : mais il n'en est pas moins vrai que, sans la fermeté et même la rigueur, un gouvernement ne peut pas se soutenir. Oh ! si vous aviez vu, comme moi, commencer la révolution, vous vous seriez convaincu que la bonté, qui est la plus belle des vertus dans un Etat tranquille, devient faiblesse dans les temps de trouble, et qu'une goutte de sang épargnée mal à propos en fait répandre des flots, et du plus précieux. A la première restauration l'on a vu jusqu'où peuvent aller la clémence et l'oubli des injures ; ceux que tant de bonté n'a pu ramener, qui ont encore osé tenter cette divine clémence, qui ont

cru justifier leurs premiers crimes par de nouveaux forfaits, que ceux-là subissent le sort qu'ils ont si bien mérité, et qu'on se garde bien de faire sur eux un second essai de cette funeste générosité, dont l'expérience a prouvé l'inutilité et le danger, et qui ne peut avoir d'empire sur des cœurs si corrompus et si incorrigibles.

RAOUL.

Ces réflexions paraissent sans réplique en théorie; venons à la pratique, qui est la vraie pierre de touche des théories : il faut donc poursuivre et persécuter tous les coupables. Mais quels sont-ils? en principe, tout ce qui a reconnu l'usurpateur est coupable, tout ce qui a payé quelque impôt à ses agens, etc. etc.; cependant vous ne voulez pas mettre en jugement, je le sais, la moitié de la France. Il faut bien prendre les hommes comme ils sont : or, il est de fait que la masse, même chez les nations les plus braves, est toujours prête à se ranger sous la loi du plus fort;

au lieu de vous heurter inutilement contre les faiblesses de l'humanité, profitez-en aujourd'hui que la foule vole de votre côté, et gardez-vous bien d'aller dire à celui qui se montre royaliste : Tu ne l'es pas, car tu as fait telle et telle chose; ne les forcez pas à rester dans l'armée ennemie, par le refus de les recevoir dans la nôtre : il faut prendre pour royalistes tous ceux qui se donnent pour tels, et paraître même persuadé qu'ils n'ont jamais pensé autrement, quitte à les surveiller si on a des raisons de s'en défier, et à être inflexibles s'ils bougent; mais ce sera rare, et on peut s'en fier à la vocation de tous les hommes pour se tourner au soleil levant.

LE DÉPUTÉ.

Il faut donc tout pardonner et tout laisser faire?

RAOUL.

Un moment, je n'ai parlé que de la masse; je ne mets hors de ce nombre que tous ceux qui, les premiers, ont donné

en quelque lieu le signal de la révolte. Parmi ceux-là les plus marquans sont déjà punis, ou sont sur les listes d'exception. Quant aux autres qui doivent leur pardon au trop grand nombre des coupables, on ne punit pas leurs crimes, mais on ne les emploie pas. Il ne faut pas pourtant les désespérer; qu'on les surveille, qu'on leur persuade que leur bonne conduite désormais fera oublier leurs fautes passées, et qu'il viendra un temps où l'on n'examinera la conduite de chacun, que depuis le jour de l'amnistie.

LE DÉPUTÉ.

Quoi que vous en disiez, il n'en est pas moins vrai qu'il existe encore en France beaucoup de gens contraires au gouvernement, des restes de tous les partis de la révolution, constitutionnels tricolores de 1790, jacobins, buonapartistes, etc.; gens de sac et de corde, gens incorrigibles que rien ne ramènera, que rien ne corrigera, qu'il faut contenir avec une main de fer.

RAOUL.

Sans doute il existe un parti de mécontens, et c'est impossible autrement, après des événemens qui ont blessé tant d'intérêts. Ce parti est moins fort qu'on ne croit : il diminue tous les jours, l'influence du temps et de la puissance établie le diminuera bientôt davantage ; mais enfin je le suppose seulement du dixième de la nation : sur près de trente millions d'hommes, il se compose donc de près de trois millions. Si au lieu de ramener ces individus vous les persécutez, si vous les réduisez au désespoir, vous y joindrez leurs parens et leurs amis ; ceux qui, ayant quelque chose à se reprocher, croiront qu'on commence par ceux-là pour tomber ensuite sur eux-mêmes ; mettez en ligne de compte les indifférens qui, sans être du nombre des mécontens, ne voudront pas cependant aider à les opprimer, et vous verrez ensuite que, pour maintenir les coupables dans cet état, il faudra qu'une moitié de

la nation ait le pied sur la tête de l'autre; et alors, que nous restera-t-il pour nous faire respecter dans l'Europe, pour défendre nos foyers si quelqu'un des vainqueurs qu'a faits la fortune voulait abuser de notre situation, et achever notre ruine? Ah! nous avons un tel besoin d'union! Rassasiés de gloire militaire, nous ne voulons plus que le repos, et une gloire plus rare, fondée sur la vertu, la justice et la modération; mais il faut tous nos efforts unis pour assurer ce repos, et pour attendre notre sécurité de notre propre force, et non de la pitié d'un ennemi. Exécutons fidèlement les traités, et soyons unis; rapprochons au lieu de diviser, et nous n'aurons rien à craindre; et, grâces aux cieux, c'est la marche que suit le gouvernement, et dont l'état de la France lui offre la digne récompense.

LE DÉPUTÉ.

Grâces aux cieux, monsieur, je crois qu'il sentira le danger de cette molle in-

dulgence, et que les conseils de la chambre ainsi que leurs propres réflexions, auront bientôt amené les ministres à cette fermeté rigoureuse qui peut seule nous préserver des malheurs que nous avons déjà essuyés.

Mme DE SAINT ELME.

On ne règne que par la vigueur, et je crains bien que la faiblesse ne nous perde encore.

EMMANUEL.

Il est bien sûr que si l'on cède sur un point, l'on n'est bientôt plus le maître.

Mme DE COURVILLE.

Ne l'avons-nous pas vu quand on a fait un seul exemple, ils ont tous tremblé; et puis quand ils ont vu qu'on avait l'air de les craindre, et qu'on les laissait tranquilles, ils ont tous relevé la tête.

RAOUL.

En vérité, messieurs et mesdames, je voudrais bien que vous eussiez raison. La science du gouvernement ne serait pas

alors si difficile, et s'il ne s'agissait que de frapper toujours, et de frapper fort, il n'y aurait rien de si commode que d'avoir à conduire une nation, cela marcherait tout seul; et avec ce principe une fois bien connu, il n'y aurait plus jamais de révolution; tous les Etats seraient tranquilles, tous les rois et tous les peuples seraient toujours heureux, et les ministres aussi. Malheureusement il n'en est pas ainsi; il faut au contraire frapper rarement, et frapper juste. S'il n'y avait que la faiblesse qui fît périr les Etats, Caligula, Néron et Robespierre auraient-ils rejoint, avant l'époque marquée par la nature, les nombreuses victimes qu'ils avaient égorgées? Christiern II aurait-il été détrôné? Voyez si les nombreuses exécutions dont on voulut effrayer les huguenots, lors de leur première tentative de révolte, la conjuration d'Amboise (1), voyez si ensuite la

(1) Après la conjuration d'Amboise, le chancelier Michel de l'Hospital inclinait pour la douceur; les Guises

Saint-Barthelemi empêchèrent que ce parti ne soutînt plus de trente ans la guerre contre les catholiques. Est-ce avec une verge de roses que Philippe II et le duc d'Albe (1) conduisaient les Pays-Bas, lors-

insistèrent pour la sévérité. Mézeray dit : « On pardonna à bien peu de ceux qu'on tenait ; il en fut » pendu, noyé, décapité près de douze cents. Les rues » d'Amboise ruisselaient de sang ; la rivière était cou» verte de corps morts, et les places publiques toutes » plantées de gibets. Les chefs furent exécutés les der» niers, la reine mère, ses trois jeunes fils et toutes » les dames de la cour étant aux fenêtres, qui regar» daient ce tragique spectacle comme un divertisse» ment. » (*Abrège chronologique*, tom. 8, pag. 399.)

(1) Lors des premières querelles de Philippe II avec les Pays-Bas, le conseil qui gouvernait les provinces envoya à Madrid réclamer contre les édits trop sévères. « De deux avis qui se trouvèrent dans le conseil » d'Espagne pour éteindre ce feu, Philippe prit celui » du duc d'Albe, qui était le plus conforme à son hu» meur immiséricordieuse, et à son autorité absolue... » Il y envoya le duc d'Albe, avec l'ordre d'exécuter la » sanguinaire résolution dont il était l'auteur. » (*Mézeray*, pag. 520, même tome.)

Le duc d'Albe se vantait, dit-on, d'avoir, pendant

que s'éleva et s'accrut cette révolte qui empêcha Philippe de déployer sa puissance contre ses ennemis, et arracha sept provinces à la couronne d'Espagne? est-ce par sa faiblesse que Gesler fit perdre à jamais la Suisse à la Maison d'Autriche? Ici comme en tout, messieurs, il faut, entre les deux excès, savoir saisir le juste milieu. Que l'arc soit trop lâche, la flèche ne part point, et vous est inutile; qu'il soit trop tendu, il se brise, et vous laisse sans défense. Discerner le point juste, éviter Carybde, sans tomber dans Scylla, voilà la difficulté, et voilà pourquoi l'un et l'autre excès ont également précipité des souverains dans l'abîme. Charles Ier, après avoir fait des coups d'Etat hors de propos, eut la faiblesse de signer la mort de son

---

son gouvernement, fait monter les confiscations par an à huit millions d'or, et d'avoir exterminé dix-huit mille hommes par la main du bourreau (en moins de cinq ans).

ministre, et de tout accorder au parlement. Cette faiblesse lui coûta le trône et la vie. Après la restauration de sa famille, son fils, Jacques II (1), écouta les con-

---

(1) Voici des détails sur ce prince, extraits de cette même correspondance de Barillon, pag. 206. Le roi voulait servir les catholiques, et rendre son autorité plus absolue; dans ce double but il voulait obtenir du parlement la suppression du *test* et de *l'habeas corpus*. Barillon dit :

« Les catholiques ne sont pas tout-à-fait d'accord entr'eux; les plus habiles, et ceux qui ont le plus de part à la confiance du roi d'Angleterre, connaissent bien que la conjoncture est la plus favorable qu'on puisse espérer, et que, si on la laisse échapper, elle pourra bien n'être de long-temps si avantageuse; les jésuites sont de ce sentiment, qui, sans doute, est le plus raisonnable : mais les catholiques riches et établis craignent l'avenir, et appréhendent un retour qui les ruinerait : ainsi, ils voudraient admettre tous les tempéramens possibles, et se contenteraient des plus médiocres avantages qu'on leur voudrait accorder...... Ce parti est soutenu de tous les gens qui favorisent secrètement le prince d'Orange, et leur avis prévaudrait, si les autres ne prenaient tous les soins possibles pour faire comprendre au roi d'Angleterre que s'il ne se sert de l'occasion, et qu'il n'établisse présentement

seils de ceux qui l'engageaient à ne rien ménager, il s'abandonna à son caractère sévère, il n'eut aucun égard pour les idées qui étaient dans le cœur et les habitudes des Anglais; il fut ferme et vigoureux, et il perdit à jamais son trône pour lui et sa postérité. Le chemin opposé à celui qu'avait pris son père le conduisit au même résultat. Ainsi, mesdames, ce qui n'est pas si facile, même après toute la maturité d'un dîner, c'est de tracer la ligne fixe qu'il

---

ce qu'il a dessein de faire pour les catholiques et pour lui-même, il verra tous les jours naître de plus grands obstacles à ses desseins; le naturel du roi d'Angleterre le porte à tenir une conduite ferme et vigoureuse. Ceux de ses ministres qui sont dans les mêmes sentimens paraissent augmenter de crédit...., etc. »

Suivant le conseil des plus ardens, le roi marcha à son but, et fut détrôné. Ce qui est remarquable, c'est que ceux qui lui donnaient des conseils plus modérés étaient accusés de favoriser secrètement le prince d'Orange; et il est bien prouvé par le résultat que le moyen, au contraire, d'éloigner à jamais le prince d'Orange était de suivre ces conseils prudens et modérés.

faut atteindre, mais qu'il ne faut pas dépasser. La marche que suit le ministère me paraît conforme à notre situation : se débarrasser aussi vite que possible du passé, ne point revenir à tout propos sur les vieilles erreurs, mais examiner la conduite actuelle, exiger partout une obéissance entière aux ordres du roi ; être sévère, implacable contre les récalcitrans et les rebelles présens et futurs : voilà, suivant moi, le moyen de nous sauver entre tous les écueils ; oubli du passé, fermeté inflexible désormais.

LE DÉPUTÉ.

C'est fort bien dit : remettons la réforme à demain.

Adolphe de Saint Elme vint interrompre la conversation : il arrivait du conseil de guerre, et apportait des nouvelles à sa mère.

Le jeune DE SAINT ELME.

Hé ! bien, en voilà encore un d'acquitté !

Mme DE SAINT ELME.

C'est affreux.

Mme DE COURVILLE.

On devrait mettre tous les juges en jugement.

MINETTE.

Mais, maman, pourquoi le roi ne les fait-il pas pendre tout de suite sans les faire juger? ce serait bien plus tôt fait.

Mme DE COURVILLE.

Taisez-vous donc, petite fille.

RAOUL.

Pourquoi donc l'empêcher de donner son avis? elle est si douce et si gentille, cette petite!

Mme DE COURVILLE.

Vous voulez peut-être qu'elle parle politique?

RAOUL.

Et pourquoi pas?

Mme DE SAINT ELME.

Parce qu'elle n'entend rien aux matières politiques.

RAOUL.

Et vous trouvez que c'est une raison suffisante pour n'en pas parler ?

Mme DE SAINT ELME.

Oui, monsieur.

RAOUL.

Et moi, je suis très-fâché que vous la fassiez taire; j'aimais beaucoup la politique de Minette, et je vous assure que la politique de Minette en vaut bien d'autres.

Mme DE COURVILLE.

Monsieur raille à merveille.

Mme DE SAINT ELME.

Mais ne trouvez-vous pas comme nous, madame de Valcourt, que c'est une horreur d'acquitter ainsi tous ces gens-là.

Mme DE VALCOURT.

Je vous avouerai que j'ai désiré avec ardeur la punition de tous ces perfides : mais quand le moment arrive, que je me les figure siégeant sur le banc des accusés, et que je lis leur interrogatoire dans le

journal, je n'ai plus le courage de faire des vœux pour leur condamnation.

Mme DE SAINT ELME.

Allons donc, madame, quelle faiblesse!

RAOUL.

Il faut avouer que, dans cette occasion, madame ne fait pas honneur à son sexe, qui ne connaît plus ces molles délicatesses.

Mme DE COURVILLE.

Et où en serions-nous, madame, si on s'attendrissait sur tous les criminels, au lieu de les punir?

Mme DE VALCOURT.

Oh! ma faute ne peut avoir d'inconvénient : et j'avoue que je serais un fort mauvais juge; mais je ne suis, ni ne serai chargée de juger personne, et je puis, sans danger, me livrer à la pitié.

RAOUL.

Il est certain qu'une jolie femme au coin du feu n'a pas les mêmes obligations qu'un magistrat sur sa chaise curule.

EMMANUEL.

On peut, suivant son inclination, être une Romaine ou une Française; et c'est des deux côtés un beau rôle à jouer.

La conversation sur la politique aurait duré encore long-temps, si Raoul, en rappelant de temps en temps à ces dames, *la politique de Minette*, n'avait arrêté leur essor; et même depuis, dans cette société, une femme ne pouvait se livrer avec chaleur aux discussions politiques, sans entendre murmurer *la politique de Minette*; il courut même sur ce sujet des couplets dont nous avons pris copie, et que nous allons transcrire ici :

Aux plus beaux jours de son printemps
Laure parut aimable et sage;
Ses joyaux, c'étaient ses enfans,
Ses plaisirs, les soins du ménage.
Sous sa main l'aiguille brodait;
A ses côtés lisait sa fille.
Autour d'elle chacun disait
Voilà la mère de famille.

Laure aujourd'hui règle l'État
Au lieu de régler sa famille;

Régente prince ou magistrat,
Mais ne régente plus sa fille.
Sans doute son savoir est grand,
Et sa politique est parfaite;
Mais en vérité, j'aime autant
La politique de Minette.

Les lettres, les arts, autrefois
De Corinne charmaient la vie;
La lyre, sous ses jolis doigts,
Redisait les chants du génie.
Pleurer d'un faux récit d'amour,
Rire d'une muse badine,
Chanter ou peindre tour à tour,
C'étaient les plaisirs de Corinne.

Trouvant les arts trop libéraux,
Corinne fuit loin du Parnasse,
Ne rit plus qu'au nom de complots,
Ne pleure que si l'on fait grâce.
Nul chant ne peut plus la charmer
Que l'aigre cri de la sonnette,
Ah! chante, au lieu de déclamer
La politique de Minette.

Et toi qui n'avais d'autre soin
Que les doux soins de la toilette,
Qui voulais qu'un nouveau témoin
Chaque jour te nommât coquette,
J'ai ri quand tu donnais ta foi;

Pour te venger tu sus me plaire :
Heureux d'être trompé par toi,
Je fus ta dupe volontaire.

Tes chiffons languissent épars ;
Un faux pli va blesser ta plume.
Ce feu qui brûle en tes regards,
C'est la dispute qui l'allume.
Tu sais si bien plaire et changer !
Sois encor futile et coquette,
Sois tout, plutôt que de singer
La politique de Minette.

Que Laure élève ses enfans ;
Qu'aux beaux-arts Corinne se livre ;
Qu'Églé, reine de mille amans,
Les désespère et les enivre ;
Mais la beauté sur le retour,
Point belle, aimable, ni coquette,
Qu'elle radote nuit et jour
La politique de Minette.

Mme de Courville était une de ces coquettes que le Tasse a si bien peintes dans le portrait d'Armide; et nous croyons que s'il avait vécu à Paris, il aurait trouvé quelques traits à ajouter à ce portrait. Mme de Courville, depuis quelque temps, avait cherché à attirer l'attention de Raoul,

et son plus grand attrait, pour elle, c'est qu'il ne s'était point occupé d'elle. Elle était jolie, et même aimable avant d'être initiée dans la politique, et Raoul, sûr d'un accueil favorable, causait plus volontiers avec elle qu'avec d'autres, et mêlait plus de galanterie dans la conversation. Leur commerce était donc assez doux et même assez tendre, excepté sur les affaires d'État, dont Raoul ne l'avait guère entretenue jusqu'au dîner de Mme de Saint-Elme. Quelques jours après, Raoul alla faire une visite à Mme de Courville, qu'il trouva avec sa fille et Mme de Valcourt; après les premières politesses, qu'elle eut soin d'abréger, Mme de Courville dit à Raoul : Je parie, Mr de Valmire, que vous n'êtes pas de mon avis sur la loi des élections. Oserais-je vous faire observer, répondit Raoul en jetant les yeux sur son ouvrage, que vous faites un point de couture où il faudrait un point arrière? — Ce que vous me dites-là n'a aucune espèce de

sens; ainsi vous ferez mieux de parler de ce que vous savez, et de répondre à ma question. — Comment, madame, de ce que je sais? Vous croyez donc que l'art de la couture est si fort au-dessus de ma conception que je n'y puisse rien connaître, tandis que voilà une enfant qui paraît le posséder à merveille? — Mon Dieu, quelle singulière fantaisie! Sans doute vous pourriez raisonner là-dessus tout aussi bien que moi, si vous l'aviez appris. Mais comment voulez-vous, sans vous en être jamais occupé?...... — Vous prétendez donc, madame, que pour raisonner sur une chose il est nécessaire de s'en être occupé? — Voilà une plaisanterie bien spirituelle — Je serais fâché qu'elle vous fût désagréable. Mais vous convenez que, sur la chose du monde la plus simple et la plus facile, il faut encore l'avoir apprise pour en parler; jugez de ce que c'est, quand il s'agit d'un des points les plus difficiles en politique, d'un objet sur lequel les plus fortes têtes

et les plus habiles gens sont fort divisés d'opinions. — En vérité, M. de Valmire, dit Mme de Valcourt, il faut que je prenne la défense de mon sexe; car vous voulez absolument nous fermer la bouche. — Nous y perdrions beaucoup trop, madame, et je ne suis pas assez ennemi de moi-même pour me condamner à ne plus vous entendre. Mais n'y a-t-il pas toujours eu des sujets de conversations où une femme ne pouvait jouer un rôle, sans se donner un ridicule? Molière a refusé aux femmes l'étude des sciences, et il a été approuvé par tous les gens raisonnables. Or, la politique est bien plus difficile que toutes les autres sciences. Ailleurs, il y a des principes fixes, et on est toujours sûr de parvenir à les savoir, si l'on veut se donner la peine de les étudier. Mais il n'en est pas de même de la politique. Il y a des règles à étudier; mais ces règles vous égarent aussi souvent qu'elles vous guident. Il faut avoir lu l'histoire et la bien connaître, et cepen-

dant il faut se défier beaucoup des applications. Il faut, comme dit Saint-Réal, observer exactement les différences et les ressemblances des affaires, et combien ce qu'elles ont de différent change ce qu'elles ont de semblable; il faut distinguer dans les affaires qui ont réussi, si elles étaient bonnes dans leur siècle seulement, ou si elles le seraient toujours, et dans celles qui ont échoué, si c'est à cause de la chose en elle-même ou des moyens qu'on a employés. Enfin, il faut savoir mêler l'expérience et la théorie, les bien appliquer toutes deux à une situation qu'on connaît bien, et encore après tous ces soins il peut arriver (et même souvent) que celui qui est le plus habile se trompe dans la circonstance donnée, et prend un mauvais parti, parce que l'expérience ne présente jamais une position tout-à-fait semblable, et que la théorie n'est jamais sûre, quand on en vient à l'application. — Mais, monsieur, répliqua Mme de Valcourt, d'après

les difficultés que vous nous faites apercevoir, croyez-vous qu'il y ait beaucoup d'hommes.... — Non sûrement, madame; nos conversations habituelles en ce moment, ces discussions qui font retentir les salons et les boudoirs, roulent toujours sur des mesures à prendre dans l'intérêt du pays, c'est-à-dire, qu'il s'agit de l'art de gouverner un Etat, et (pour ce qui nous regarde aujourd'hui personnellement) de le gouverner dans la situation la plus difficile du monde, tant intérieure qu'extérieure; au sortir d'une longue rébellion qui a laissé beaucoup de mécontens et de matières inflammables; au milieu de ces étrangers à qui les circonstances ont donné le droit de se mêler de nos affaires; et, en outre, avec les finances les plus embarrassées dans un moment où l'on n'a même pas la désastreuse ressource d'une banqueroute, et où l'existence même dépend des finances. Dans tous les temps le nombre est petit des esprits capables de bien gouverner

l'État : jugez dans un temps comme celui-ci ! Cependant, comme il y a plus de gens en état de juger d'une tragédie que de personnes en état de la faire, il y a aussi plus d'hommes capables de raisonner sur le gouvernement que d'hommes capables de gouverner. Mais si le nombre de ceux qui entendent bien les matières politiques, est déjà fort circonscrit parmi les hommes, ce nombre est bien plus petit encore dans votre sexe ; et celles mêmes qui possèdent cet avantage feront encore fort bien de n'en parler qu'avec leurs amis, et d'écouter les discussions, sans s'y jeter à corps perdu ; elles auront toujours tort d'y porter cette chaleur et cette intolérance, ridicules même sur les questions qu'on connaît le mieux, et dont on est le plus sûr ; et auront un bien plus grand tort, enfin, de se transformer en vrais champions de club ; ce que nous voyons tous les jours. — Enfin, reprit Mme de Courville, voilà les pauvres femmes réduites au silence. — Comment, madame,

sans parler de tout ce cercle de frivolités qui, dans d'autres temps, leur fourniraient des siècles de conversation, telles que la toilette et la médisance, n'ont-elles pas la littérature et les arts, trésors qu'il est impossible d'épuiser, et que ramènent à chaque instant les spectacles, les tableaux, les édifices publics qu'on a sous les yeux?

— Mme de Valcourt interrompit Raoul. Cependant, monsieur, l'on n'interdisait pas si sévèrement la politique aux femmes en 1814, et on les flatte de l'honneur d'avoir un peu contribué à la restauration.

— De tout leur pouvoir, au moins, madame, et elles méritent à cet égard un éloge sans restriction; car ce genre de politique ne peut leur être interdit. Entre un usurpateur et un souverain légitime, le choix n'est pas difficile à faire; le droit est aisé à établir; et comme l'attachement au sang de ses rois est aussi bien une affaire de sentiment que de raisonnement, on remarque que c'est aux femmes, qui sen-

tent plus vivement, qu'il appartient de faire éclater le plus de zèle dans ces occasions. Mais de ce qu'une femme sait bien discerner son roi légitime, et le sert de toutes ses facultés, il ne s'ensuit pas qu'elle sache opposer le mérite d'une loi d'élection à celui d'un autre projet, et décider la grande question de ce qui est le plus avantageux à l'Etat, d'un renouvellement intégral, ou d'un renouvellement graduel. — Cela n'est pas du tout difficile, s'écria Mme de Courville, et la bonne loi, c'est celle qui ne renvoie pas nos bons députés. — Et voilà le malheur, madame, c'est que la plupart des personnes qui doivent décider ce point, ne raisonnent comme vous, que d'après le moment et la circonstance actuelle. Ce n'est pas que je blâme aucun des projets présentés. La question me paraît si importante, et en même temps si indécise, que j'ose à peine avoir et encore moins émettre une opinion. Mais ce qui me désespère, c'est qu'une des lois fonda-

mentales de notre constitution, une loi qui doit avoir la plus grande influence sur le sort de la France pendant des siècles entiers, ou plutôt tant qu'elle existera, ne présente à nos législateurs qu'une loi de circonstance. On n'y considère rien que la minute qui passe; on fait comme ces gens qui mesurent l'univers à la portée de leurs yeux, et ne veulent rien supposer au-delà de leur horizon actuel; tandis que pour faire de bonnes lois, au lieu de rétrécir ses idées dans le petit cercle qui est devant soi, il faut savoir s'élever au-delà d'aujourd'hui, prévoir au loin, travailler en marbre pour l'avenir, pour les siècles, et non pas en sable pour quelques minutes. Et il était ici d'autant plus aisé d'éviter cet écueil, qu'on s'est bien trompé de part et d'autre, je crois, en y voyant un intérêt du moment. Nos députés sont bons, madame, très-bons, j'en conviens de tout mon cœur, quoique quelques-uns égarés par leur ignorance sur quelques points, et

particulièrement sur l'espèce de gouvernement dont ils font partie, aient commis quelques erreurs, provenant toutes de cette idée si fausse et si dangereuse, que lorsqu'on est sûr de viser au bien, n'importe par quelle voie on y parvient. Mais ces bons députés, je suis persuadé que s'il y a réélection, les mêmes ou de semblables seront renommés. Ainsi, il faut examiner la question sous ses rapports politiques à tout jamais, et non pas dire : Il faut garder cinq ans une bonne chambre. A quoi on répondrait : Quand vous aurez une mauvaise chambre, il faudra donc aussi la garder cinq ans. Et quoiqu'on puisse la dissoudre, c'est une mesure souvent dangereuse, et il pourrait être plus avantageux qu'elle se fondît petit à petit. Une dissolution prématurée irrite, parce qu'elle ressemble à une punition. Un renouvellement partiel, fondé sur la loi fondamentale que nous reconnaissons tous, ne peut aigrir les gens raisonnables, quand même

ils auraient été d'avis contraire. Je conclus de tout ceci que la question n'est pas si facile à résoudre. Raoul finit en leur disant qu'elles ne devaient pas s'étonner qu'il voulût leur interdire la politique, puisqu'il était loin d'être désintéressé dans cette occasion; qu'il sentait souvent, et dans ce moment même plus que jamais, qu'il était des sujets bien plus agréables à traiter avec des personnes qui leur ressemblaient, et qu'il était dur de recevoir pour toute réponse à ses douceurs, des injures contre les ministres, et à ses déclarations, des dissertations sur le budget.

Raoul dîna quelques jours après chez un député de son département qui était du côté gauche. Hé bien, lui dit le député du plus loin qu'il l'aperçut, je vous l'avais dit : vous ne vouliez pas me croire; voilà que nous devenons factieux, nous suivons la méthode ordinaire des assemblées; nous voulons régner. — Dieu merci, je ne crois pas encore tout cela. — Il faut que vous

soyez bien difficile à persuader. Comment ces commissions qui ont tant d'influence sur l'assemblée, qui traitent de puissance à puissance avec les ministres, qui s'emparent si bien d'un projet, que le roi n'est plus le maître de le tirer de leurs mains, ne vous rappellent pas de trop fameux comités? — Point du tout. Je vois, peut-être, un peu d'entêtement dans leur opinion, un peu d'amour-propre individuel mis dans la balance, où il ne devrait entrer que le bien public, pas assez de scrupule de s'arroger l'initiative, et d'empiéter sur la prérogative royale, parce leur conscience leur dit qu'ils ne travaillent que pour le roi et l'affermissement de son trône; mais je ne vois pas le moindre rapport avec des comités d'insurrection qui ne songeaient qu'à s'emparer du pouvoir, ou à le conserver par toutes sortes de moyens. — Et cette manière de mander les ministres à la barre pour rendre compte de l'évasion d'un prisonnier, cela ne vous

rappelle pas les manières de l'assemblée législative? — Mais cela n'est pas fait, et je ferais le pari qu'on n'y donnera pas de suite, pas plus qu'à bien d'autres propositions qu'on annonce. On ne peut pas empêcher que sur quatre cents personnes qui ont le droit de produire leurs idées à la tribune, il n'y en ait qui aient des idées folles, ou exagérées, ou ridicules. Ce n'est point là-dessus, mais sur le résultat, sur ce qui a l'assentiment de la majorité, qu'il faut juger une assemblée. Et même dans cette occasion particulière de l'évasion d'un prisonnier, j'ai des raisons de croire que l'auteur de la proposition ne l'a faite que dans des vues conciliantes, et pour empêcher une motion plus emportée sur ce sujet. — Ah! vous avez des raisons pour justifier tout. — Meilleure disposition que de tout condamner. — Et pour des gens qui crient sur les toits leur royalisme, comme s'il n'y avait qu'eux de royalistes, trouvez-vous le projet d'élec-

tion bien favorable à la prérogative royale, ou à la démocratie ? — Je le trouve extrêmement démocratique; mais leur intention était qu'il fût très-favorable au pouvoir royal : je crois seulement qu'ils se sont trompés dans leur calcul. Ils se sont persuadés qu'en admettant tous les petits propriétaires à 50 fr. et même à 25 fr. d'impôts, ils seraient plus dans la dépendance des grands propriétaires que des électeurs à 300 fr., et que par conséquent les élections seraient plus faciles à diriger. Cela pourrait être vrai dans les temps ordinaires et d'un très-grand calme; mais alors aucun projet n'a d'inconvénient. Ils n'ont pas réfléchi que pour peu qu'il y eût de la jalousie et de l'opposition entre les gens aisés et les grands propriétaires, entre la petite bourgeoisie des campagnes et la noblesse, ceux-là, en s'entendant, seraient entièrement maîtres des élections. Et l'on sait combien cette opposition est dans la nature des choses, et combien dans cette classe, en

France et même en Europe, il y a aujourd'hui d'idées démocratiques. Par le projet, la chambre, et par conséquent le roi et la France seraient entièrement à la merci des paysans enrichis, des notaires, avocats et procureurs de campagne, des régisseurs de terre, et des artisans, etc. Qu'on réfléchisse seulement, pour ce qui regarde ce moment-ci, qu'un homme qui a une terre de 25,000 fr. de rente, et paie 5,000 fr. d'impôts, n'aurait qu'*une* voix (et encore au collége d'arrondissement), tandis que, si son voisin, avec la même fortune, a émigré, son bien divisé à cent acquéreurs fournira *cent* voix d'acquéreurs. Mais, je vous l'ai dit, il ne faut juger que sur le résultat. Ce projet n'est encore que le projet de la commission; je suis persuadé que la chambre le modifiera et viendra au secours du pouvoir royal. — Ah! ils le feront bien passer, et à la chambre des pairs aussi, et même accepter du roi; car ils ne finiront pas le budget

qu'on ne leur ait accordé tout ce qu'ils veulent. — Voilà encore ce que vous me permettrez de ne pas croire. Je ne sais pas s'il y a quelques membres assez mauvais Français pour avoir une telle idée, qui fût toujours partout un signal de troubles et de révolutions, et qui de plus nous livrerait aux étrangers; mais s'il y en a, je suis certain qu'ils ne seront pas soutenus. En tout il y a une très grande majorité honnête et désintéressée qui ne cherche que le bien de l'Etat et l'intérêt du roi (c'est tout un), qui peut quelquefois passer les bornes à la poursuite d'un but honorable, mais qui abandonne aussitôt ceux qui veulent la mener trop loin, et la pousser à des mesures violentes et exagérées. — Vous voyez cependant que le budget ne paraît jamais. — Je conviens qu'il tarde un peu pour notre situation actuelle; et peut-être que si l'on n'avait pas exclu de la commission les financiers, c'eût été plus vite. Mais enfin ils travaillent en conscience, ils se

donnent beaucoup de peine; j'espère qu'ils réussiront, et s'il y a un peu de retard, je suis convaincu qu'il n'est pas calculé, comme vous le supposiez à l'instant. — Laissez-les faire, et vous verrez bientôt qu'ils nous perdront. — Je vois qu'ils ont commencé par nous sauver. Leur énergie pour la cause royale et contre ses ennemis, l'ardeur avec laquelle ils ont donné au gouvernement tous les pouvoirs nécessaires pour comprimer les stupides efforts de quelques scélérats sans cœur ni patrie; le service qu'ils ont rendu à nous et à tous les trônes, de nous délivrer de l'odieuse chance de trouver sur notre chemin des régicides : tout leur donne des droits à notre reconnaissance, quand ils auraient fait, et feraient encore des fautes, ce que ne peut éviter la faible humanité.

Cet éloge de la chambre n'eut pas l'air de plaire au maître de la maison; et en effet, Emmanuel vint le lendemain matin voir Raoul, et lui dit qu'il avait grand tort

de rompre ainsi en visière à tout le monde, qu'il se faisait tous les jours beaucoup d'ennemis et peu d'amis; par exemple, ce député, dont la fille était un très-riche parti, avait parlé à Mme d'Arvel du projet de prendre Raoul pour gendre: mais hier soir, ayant rencontré Mme d'Arvel après le départ de Raoul, il lui avait dit que, puisque Mr de Valmire s'était enrôlé parmi les *ultra-royalistes*, il serait bien fâché de lui être allié de près ni de loin: Raoul répondit qu'il ne rompait en visière à personne, mais qu'il dirait toujours et tout haut l'opinion qu'il croyait raisonnable, et qu'il n'avait pas le projet de jouer le rôle de complaisant; qu'il avait des amis parmi ceux qui aimaient la vérité et la franchise, et qu'il se moquait des autres; qu'il ne se souciait du mariage en question ni de près ni de loin, et que si on l'appelait ici *ultra-royaliste*, ailleurs on le nommait *libéral* et *ultra-modéré:* ce qui était consolant.

Le soir, Raoul se trouva chez Mme de

Valcourt avec quelques personnes, et entre autres Mme de Courville. Mme de Valcourt se promit d'éviter la politique. La mère de cette jeune femme était une personne d'une imagination vive et toujours passionnée pour les nouveaux systèmes; ce qui avait introduit dans cette société plusieurs personnes de ce caractère. Après quelques discours indifférens, la comtesse de S. demanda s'il n'y avait pas quelqu'un qui pût lui donner des renseignemens sur M. l'abbé de F., qu'on lui proposait pour précepteur de ses enfans. Je puis vous en parler, madame, dit un personnage qui était auprès d'elle. Je me trompe fort si c'est un homme de talent, et je vous avoue que je ne répondrais pas de ses mœurs. — Vous m'effrayez, Monsieur; vous le connaissez donc beaucoup? — Non, madame, je l'ai vu hier pour la première fois de ma vie, et je n'en avais point entendu parler. Monsieur, avec qui je me promenais, le rencontra, et il s'arrêta pour lui parler une

minute. — Et c'est en une minute que vous en avez jugé, et que vous présumez... — Je ne présume point, madame, je suis certain de ce que j'ai l'honneur de vous dire. L'angle facial est décidément contre lui, et en outre il a le nez sensuel. — Ah! je me rassure, dit la comtesse; mais vous, Monsieur, puisqu'il est venu vous parler hier, vous le connaissez sans doute. — Il est vrai, madame, que j'ai vu souvent Mr l'abbé à Paris, et que je viens de passer un mois avec lui à la campagne. — Hé bien, faites-moi le plaisir de me dire ce que vous en pensez. — J'ai beaucoup de regrets, Mme la comtesse, de ne pouvoir vous en rien dire; mais je n'en pense rien du tout. — Voilà qui est bien singulier, dit, en riant, Mme de Valcourt. Monsieur, qui ne l'a vu qu'une minute, le connaît parfaitement, et vous, qui passez votre vie avec lui, vous ne le connaissez pas. — En vérité je ne puis pas avoir une opinion sur son compte. — Mais encore

une fois, pourquoi cela ? — C'est une chose bien simple, Madame : ce diable d'homme a une perruque. — Vous jugez donc les hommes par leurs cheveux, comme Samson ? dit Raoul. — Tout cela, ajouta Emmanuel, est bien tiré par les cheveux. — Hé bien, qu'importe sa perruque ? dit la comtesse, qui commençait à s'impatienter — Elle importe, madame, que je n'ai jamais pu voir Mr l'abbé sans perruque, qu'en conséquence je n'ai pas pu étudier le système osseux de son crâne, et que je ne puis le connaître que superficiellement et non à fond. Mais tenez, madame, Mr le baron de V. était hier avec lui, et le connaîtra mieux. — Hé bien, Mr le baron, m'instruirez-vous mieux ? — Tout ce que je puis vous dire, madame, c'est que ce n'est pas un bon sujet. — Comment ! pas bon sujet ? — Je vous jure que je lui ai regardé avec la plus grande attention du monde dans le blanc des yeux, et que ce n'est pas un sujet propre au sommeil magnétique. — Encore un fou d'une

autre espèce, dit à mi-voix la comtesse. Le reste de la société riait de bon cœur. — Mais, madame, ajouta le baron, il est bien aisé de vous satisfaire. Daignez venir chez moi avec Mr l'abbé, j'aurai l'honneur de vous magnétiser, et je vous mettrai en rapport avec lui. — Je vous remercie, monsieur; je suis aussi un fort mauvais sujet. — Ou si vous avez de la répugnance à vous faire magnétiser, je ferai venir quelqu'une de mes somnambules, qui lira dans l'âme de Mr l'abbé comme dans son corps, et ne vous laissera rien ignorer de ce qui vous intéresse. — Je n'abuserai pas des momens que vous employez si bien. — Voyez, dit Raoul, on dit qu'on n'invente rien. Voilà pourtant la physiognomanie, la crânomanie, le magnétisme animal. — Ah! dit avec un soupir la mère de Mme de Valcourt, tout cela est du siècle dernier. On ne fait plus de nouveaux systèmes; on n'invente plus rien. — Comment, madame, n'a-t-on pas inventé le système roman-

tique, et la prose poétique, et les amphigouris du sentiment, de la politique et de la métaphysique? — Sans compter, ajouta Emmanuel, Mme de B., qui a inventé de se trouver jolie. — Pour cette découverte-là, s'écria Mme de Courville, on ne lui en disputera pas l'honneur. — Et huit ou dix théâtres sur lesquels on invente continuellement des pièces nouvelles. — Pour moi, dit Mme de Courville, je n'aime que les tragédies, et surtout les mélodrames. — Je suis tout comme vous, répondit Raoul, dans les comédies c'est toujours la même chose; et puis ce qui me fait enrager, c'est que ces gens-là, qui ne nous valent pas, sont toujours aimés et finissent toujours par être heureux; au lieu que nous, dans le monde....... — Vous êtes toujours malheureux, n'est-ce pas? dit en riant Mme de Valcourt. — Ce n'est pas de cela que vous vous vantez tous, ajouta Mme de Courville. — Vous en parlez bien à votre aise, mesdames, vous qui, entourées d'une cour

nombreuse... — Croyez-vous que nous tenions beaucoup à notre cour (pour employer vos expressions); pensez-vous que cet essaim de jeunes gens qui entourent quelquefois une femme lui fassent toujours une cour bien amusante? — Tel est, dit Raoul, le sort des belles et des rois: leur cour les ennuie, et ils ne peuvent s'en passer.

La conversation continuait de cette manière, et déjà Mme de Valcourt se félicitait d'avoir échappé à la politique, lorsqu'un député entra, et se vit aussitôt entouré et pressé de questions par quelques-unes de ces dames.

LE DÉPUTÉ.

Nous venons de jouer un bon tour aux ministres. Ils avaient cru nous embarrasser en retirant du budget l'article sur la vente des bois; mais nous avons passé outre, tout comme si de rien n'était: nous avons adjoint à notre commission de nouveaux membres (et des bons), avec injonction

de continuer à s'occuper de cet article comme des autres.

RAOUL.

Voilà réellement un bon tour que vous avez joué au roi.

LE DÉPUTÉ.

Je n'ai pas dit au roi, monsieur; j'ai dit aux ministres.

RAOUL.

Et moi, monsieur, je dis au roi, que je ne distingue point de ses ministres. Nous avons déjà abordé cette question ensemble, permettez-moi de la discuter à fond; car il n'y a jamais rien eu de plus fatal au pouvoir royal que cette distinction. Votre assemblée, qui n'a que de bonnes intentions, et qui ne se trompe que parce qu'elle croit ainsi mieux servir le roi, aurait dû faire justice de cette manœuvre dangereuse, au lieu de la mettre en crédit par son exemple. Elle est incapable d'abuser de cette perfide distinction; mais une fois qu'elle l'aura autorisée par sa conduite,

qui lui dit qu'une chambre moins royaliste n'en abusera pas un jour : ce fut toujours l'arme la plus redoutable des factieux et des rebelles. Aucune opposition dangereuse, aucune rébellion n'aurait peut-être jamais commencé si on avait dit dès le premier moment que c'était le roi qu'on attaquait ; mais on proteste de son dévouement au roi, et c'est au ministre qu'on adresse ses griefs et ses attaques ; sans cela on ne pourrait se faire suivre de personne ; mais on égare ainsi les autres, et souvent on s'égare soi-même. Toute la guerre de la Fronde n'était dirigée que contre un ministre, et pourtant le roi fuyait de ville en ville, dénué de tout, et un grand prince en vint jusqu'à faire la guerre à son roi et à sa patrie, dans les rangs ennemis. Nos assemblées rebelles, constituante et législative, n'adressaient leurs insolences qu'aux ministres, et parlaient de leur respect pour le roi. Ce fameux parlement enfin, qui, après avoir accablé Charles I[er] d'insultes,

après lui avoir fait la guerre plusieurs années, donna, pour notre malheur, l'exemple féroce d'envoyer son roi à l'échafaud ; hé bien, ce parlement n'adressait ses insultes qu'aux ministres : c'était au nom du roi qu'il donnait ses ordres pour faire au roi une guerre à mort ; c'était pour le tirer des mains de ces *mauvais conseillers*, auteurs de tout le mal. Il se passa six ans entiers avant qu'ils renonçassent à cette hypocrisie de tout faire au nom du roi contre le roi (1), et alors l'infortuné prince était

---

(1) Dans la requête des rebelles d'Ecosse à Charles Ier, « ils censuraient d'abord les conseils et la conduite de certaines personnes qu'ils ne nommaient point, *leur imputant hardiment tout ce qui partait immédiatement du roi*, et ils finissaient par toutes les protestations d'obéissance et de fidélité pour Sa Majesté, que l'on se peut imaginer. » (*Clarendon*, tom. Ier, pag 157.)

Lorsque le roi vit, avant le commencement des hostilités entre lui et le parlement, le gouverneur de Hull lui fermer les portes de la ville, et lui en refuser l'entrée, il se plaignit de cet acte *comme de l'affront le plus sensible et le plus odieux qui pût être fait au*

prisonnier entre leurs mains; il était seul, et ils ne pouvaient plus parler des mauvais conseillers.

Mme DE COURVILLE.

Savez-vous à qui M. de Valmire compare la chambre des députés* ?

Un autre DÉPUTÉ.

Non.

Mme DE COURVILLE.

Aux frondeurs d'abord, et puis aux

---

roi. Le parlement répondit dans une remontrance : « Qu'ils étaient très-persuadés que personne ne regarderait cette action comme un affront fait au roi, mais *comme un acte de grande fidélité envers Sa Majesté* et envers le royaume. » (*Idem*, tom. II, pag. 443.)

Leurs majestés avaient le malheur que tout ce qu'ils disaient et faisaient était appelé la production de mauvais conseils, afin d'avoir la liberté de le leur reprocher avec plus de licence. (*Idem*, pag. 193.)

En 1568, les Huguenots firent un manifeste où ils juraient de poursuivre le cardinal de Lorraine, qu'ils supposaient l'auteur de la guerre. *Car*, dit Mézeray, *il leur fallait bien un blanc contre lequel ils pussent tirer, n'osant pas s'en prendre à la personne du roi, ni à la reine sa mère.* (Tom. 9, pag. 13.)

assemblés de la révolution, et puis à ce parlement d'Angleterre qui fit périr Charles I[er].

Plusieurs personnes (qui n'avaient pas entendu la conversation.)

C'est une horreur.

RAOUL.

Je suis bien sûr que vous n'en croyez rien, quoique madame l'assure. Il est question du danger d'attaquer les ministres en les isolant du roi, parce que c'est là le moyen dont tous les gens malintentionnés se sont toujours servis pour attaquer leur souverain. Et je dis qu'une assemblée respectable ne doit pas fournir à celles qui pourraient lui succéder avec de mauvaises intentions, une arme terrible, et dont de si tristes exemples ont prouvé l'efficacité dans les rébellions. D'ailleurs, sur quel fondement pourrait-on dire que ce que proposent les ministres au nom du roi n'est pas l'avis du roi. N'est-ce pas le roi qui les nomme? S'ils lui faisaient des propositions

qui ne lui convinssent pas, ne peut-il pas en changer? n'adopte-t-il pas, et ne signe-t-il pas tout ce qu'ils vous apportent? Je vous le demande, le roi a-t-il un autre moyen humain de faire connaître ses intentions que de les envoyer par ses ministres? Faut-il qu'il vienne lui-même à la tribune, pour qu'on accorde que c'est sa volonté? Pourrait-on refuser d'obéir aux ordres d'un ministre, en disant qu'on ne désobéit pas au roi? cette distinction conduit tôt ou tard au chaos et à l'anarchie.

LE DÉPUTÉ.

Mais, monsieur, si le roi et ses ministres ne font qu'un, quand la chambre met les ministres en accusation, c'est donc le roi qu'elle y met.

RAOUL.

Je dirais presque oui : et c'est là le chef-d'œuvre du gouvernement représentatif. D'un côté, on veut qu'un roi ne puisse pas être un tyran quand il en aurait envie; d'un autre côté, on sait qu'on ne peut pas

accuser ni punir un roi, quelque chose qu'il fasse, parce que ce serait ouvrir un champ libre à toutes les ambitions, à toutes les révoltes, et à toutes les convulsions; parce qu'il est prouvé et bien reconnu que l'inviolabilité des rois est le seul garant de la tranquillité des peuples. Comment concilier ce double avantage, que le roi ne viole pas les lois, et cependant qu'il puisse les violer sans être puni? Le voici : C'est que le roi ne donne aucun ordre qui ne soit contre-signé d'un ministre, et que le ministre soit responsable. Ainsi par exemple qu'un roi veuille faire exécuter, sans jugement, un homme qui lui déplaît, le ministre refusera de contre-signer un ordre qui l'expose lui-même à un procès criminel; ou, s'il le contre-signe, sa mise en jugement et sa condamnation empêcheront que ce crime ne se renouvelle à l'avenir: combinaison savante, qui est dans l'intérêt des rois comme dans l'intérêt des peuples. Il y a cependant une distinction à faire. Si

l'on a découvert des pratiques secrètes d'un ministre avec des étrangers ou des mécontens, la chambre qui le met en accusation rend service au roi. Mais si elle l'accuse pour les actes publics du gouvernement, qu'il a signés comme ministre du roi et à la connaissance du roi, c'est une manière de témoigner au roi le mécontentement des chambres, et de lui montrer que ces mesures sont désapprouvées comme contraires aux lois; c'est lui faire éprouver la seule peine qu'il puisse recevoir dans la personne de ses ministres.

L'autre DÉPUTÉ.

Si ce que propose un ministre est toujours l'opinion de son maître, comme vous le prétendez, il faut que les rois soient des êtres bien variables, puisque nous en avons vu plusieurs en Angleterre, et notamment le roi actuel, avoir tour à tour des ministères tirés de deux factions opposées dans la chambre des communes, et proposer en conséquence des mesures en des sens tout-

à-fait contraires, et cela en moins de six mois.

RAOUL.

Je sais que cela n'est pas rare en Angleterre (1); mais je regarde un gouverne-

---

(1) On lit dans la notice qui précède l'histoire des Stuarts, par M. Fox, pag. 27, à propos du ministère très-court du marquis de Rockingam, dont M. Fox faisait partie en 1782 : « Les Devonshire, Portland, Newcastle, Chatam et Grenville, soutenus d'un parti qui se qualifiait du nom des amis du roi, composaient les forces de cette administration; elle ne fut que de courte durée..... Le roi, pendant tout cet espace de temps, s'était regardé comme en charte privée, n'osant *avoir une opinion à lui.* L'événement qui le délivra de cette *humiliante servitude* (la mort du marquis de Rockingam), fut regardé par lui comme un coup de bonheur.... »

Et plus loin, pag. 31, en 1783 :

« Georges III se vit réduit à recevoir de nouveau dans ses conseils M. Fox et lord North. »

Un bill présenté par ce ministère ayant passé aux communes, vers la fin de 1785 : « A cette nouvelle *la consternation s'empara de l'esprit du roi ;* il ne lui restait qu'une ressource, c'était que le bill fût rejeté par les lords. Dans cette extrémité, dit-on, lord Buc-

ment où le roi peut se trouver dans une pareille position, comme un gouvernement républicain. Qu'importe, en effet, qu'une république ait pour chef un magistrat nommé roi, ou président, ou consul, ou tout autre nom? Dès que je vois une chambre, composée des délégués de la nation, faire les lois, et les faire exécuter par des ministres qui ne sont que les délégués de la chambre (puisqu'elle peut forcer le roi à renvoyer ceux qu'il veut, pour y substituer ceux qu'elle préfère), j'appelle un tel gouvernement une république. Qu'importent en effet les noms? L'Angleterre, avec une république et un protecteur, a gémi sous le gouvernement le plus absolu qu'elle ait enduré. L'Angleterre, avec un

---

kingam reçut une commission secrète de S. M. pour se rendre chez tous les pairs du royaume..... Le bill fut rejeté. » Pag. 34.

Voudrions-nous voir un roi de France dans une pareille position, avec des ministres imposés de force par une chambre?

roi et une monarchie, vit depuis plus d'un siècle sous un gouvernement républicain. Il n'en est point ainsi et n'en sera point de même de la France. Une ressemblance de noms et de formes extérieures ne suffit pas pour que deux objets soient pareils, lorsque l'essence même des choses, les caractères, les localités constituent des différences nécessaires. On peut donner les mêmes noms et les mêmes formes au marbre, au bois, à la terre; mais cela ne change point leur essence, et telle statue n'est pas détruite par les siècles, quand l'autre résiste à peine à des années.

LE DÉPUTÉ.

La conclusion de ce discours est ce que j'ai toujours dit et ce que je dirais encore, si mon serment ne me forçait de croire à la Charte, que le gouvernement représentatif ne peut convenir à la France.

Mme DE COURVILLE.

Vraiment, voilà Mr de Valmire qui s'amende beaucoup, et qui devient des

nôtres. Il convient qu'il ne peut y avoir en France de gouvernement représentatif.

RAOUL.

Je crois au contraire, madame, que la France ne peut s'en passer, parce qu'il est à présent dans les idées et les habitudes de la plus grande partie des Français, parce qu'il ramène aux anciens principes de notre monarchie, et surtout parce que (circonscrit dans les bornes convenables) il est dans l'intérêt évident des rois.

Mme DE COURVILLE.

Ah! c'est à faire dresser les cheveux : peut-on entendre des hérésies pareilles?

LE DÉPUTÉ.

Il paraît que monsieur a du goût pour les paradoxes.

RAOUL.

Une simple réflexion vous convaincra que ce n'en est pas un. La plus importante affaire d'un roi est certainement de lever les impôts. Or, à l'époque où nous sommes arrivés, il serait difficile de lever

les impôts ordinaires, sans gouvernement représentatif, et cela deviendrait impossible quand les circonstances exigeraient une grande augmentation. Quand les impôts sont votés dans le secret du cabinet, et que l'emploi n'en est pas examiné et reconnu nécessaire dans une chambre, le plus léger surcroît d'impôts excite les plus violens murmures. Alors le roi le plus sage, le plus économe, est accusé de fouler le peuple pour ses plaisirs, ou pour ceux de sa famille; pour enrichir une maîtresse, un favori, ou les financiers, ou d'autres. L'impôt le plus juste et le plus nécessaire est regardé comme une coupable profusion, ainsi que l'a si malheureusement éprouvé le plus vertueux et le plus infortuné des monarques. Sous un gouvernement représentatif, les impôts n'ont plus de bornes, s'ils sont nécessaires, et quelqu'énormes qu'ils soient, le roi n'en a jamais ni l'iniquité ni l'embarras, et un milliard est plus facilement payé de cette

6,

manière, que 10 millions exigés par un arrêt du conseil. L'Angleterre, qui paie plus d'impôts que n'en paya jamais aucune nation, est la preuve de l'avantage de cette méthode, qui, au reste, est tout-à-fait dans les mœurs des peuples modernes, et qu'on retrouve dans toutes les institutions européennes (1).

---

(1) Voyez, pour l'Histoire de France, à diverses époques.

(Vers 614) Clotaire II, dit le Grand, abolit *tous* les impôts qui avaient été faits sans le consentement du peuple français. (*Abrégé de l'Histoire de France de Mézeray*, tom. 3, pag. 215.)

(En 1149)..... Avait donné un spécieux prétexte au roi (Louis VII le jeune) de faire des levées extraordinaires de deniers sur ses peuples; *ce que ses prédécesseurs de la troisième race n'avaient point encore tenté*. (*Idem*, tom. 5, pag. 18.)

(En 1358) il fut ordonné par les Etats, comme ils l'avaient déjà ordonné du temps de Hutin, qu'il ne serait à l'avenir aucune imposition que de leur consentement. (*Idem*, tom. 6, pag. 126.)

(En 1483) Louis XI, près de mourir, exhorta son fils à....., et à réduire les levées de deniers à l'ancien

LE DÉPUTÉ.

Vous ne voulez pas du gouvernement anglais, et vous ne pouvez pas vous passer du gouvernement représentatif; monsieur, c'est courir après des chimères. Je crains que, nouveau Pigmalion, vous ne soyez devenu amoureux de l'idole, ouvrage de vos propres mains; mais vous tenteriez en vain de l'animer et de lui donner la vie. C'est là l'histoire de presque toutes les théories nouvelles.

---

ordre du royaume, qui était de n'en point faire sans l'octroi des peuples. (*Idem*, tom. 7, pag. 211.)

François Ier était plus hardi à entreprendre, parce qu'il levait des subsides à sa fantaisie, et Charles-Quint ne pouvait avoir de l'argent qu'avec bien de la peine, *les Espagnes et les Pays-Bas ayant encore, en ce temps-là, toutes leurs libertés et leurs privilèges.* (*Id.*, pag. 490.)

(Les Valois) ont commencé à charger leurs peuples de tailles et d'impositions peu connues dans les règnes de leurs prédécesseurs, sinon en cas d'urgentes nécessités, et *de l'octroi des Etats.* (Tom. 9, pag. 399.)

On pourrait citer cent autres passages.

RAOUL.

Personne ne fut jamais plus ennemi que moi des chimères, des théories impraticables, des nouveautés nées de tant d'imaginations désordonnées; mais cependant il ne faut pas croire impossible tout ce qui n'a pas été, surtout en fait de gouvernement : car chaque siècle amène des nouveautés. Le gouvernement anglais tel qu'il est, n'avait jamais existé chez aucun peuple avant l'année 1689, au lieu que celui que je voudrais voir en France a existé déjà une assez longue suite d'années.

LE DÉPUTÉ.

Et dans quel coin du globe, s'il vous plaît ?

RAOUL.

Ce n'est pas en Chine, monsieur, c'est plus près de nous; c'est en Angleterre, qui eut un gouvernement représentatif monarchique, avant d'en avoir un républicain. Il ne faut pas compter le règne des Stuarts, qui fut l'époque de la sanglante lutte et la tran-

sition de l'un à l'autre. Mais ce fut sous les Tudors et particulièrement sous Elisabeth, dont le règne prouve que ce gouvernement n'empêche pas un royaume d'être florissant. Elisabeth ne levait point de subsides qu'ils ne lui fussent accordés par le parlement, qui même les votait avec beaucoup de parcimonie. Mais ensuite, ce parlement n'osait pas se mêler des détails du gouvernement; et quand il s'ingérait de vouloir en donner son avis, la reine savait bien lui imposer silence, et l'obliger à respecter sa prérogative.

Le second DÉPUTÉ.

Vous n'appelez pas cela une chimère! et vous croyez qu'une chambre à qui la Charte donne à peu près les droits qu'a aujourd'hui la chambre des communes, ira y renoncer pour se modeler sur le parlement d'Elisabeth ?

RAOUL.

Oui, monsieur, voilà ce que j'aurais attendu d'elle, et je la crois assez royaliste

et assez généreuse pour cela. Si l'on faisait bien voir à des députés de bonne foi, comme les nôtres, que le gouvernement actuel d'Angleterre ne peut exister en France, sans nous assurer des révolutions pour l'avenir, je suis certain qu'ils aiment assez le roi et la France pour renoncer à quelque portion de leurs droits, et en aggrandir la prérogative royale. Or il faut peu de réflexions pour prouver l'impossibilité d'établir en France ce qui existe chez nos voisins.

Il a paru clair aux Anglais qu'un roi tenu de si près, qui peut être obligé de renvoyer le ministre qu'il aime pour prendre celui qu'il déteste, et qui alors voit proposer en son nom tout le contraire de ce qu'il voudrait faire; qu'un roi, aussi peu roi, ne resterait dans cet état qu'autant qu'il ne pourrait faire autrement. Ne pouvant lui ôter le désir d'un changement, ils lui en ont prudemment ôté les moyens. Une loi dont les vrais constitutionnels anglais ont tou-

jours surveillé l'exécution avec une extrême jalousie, défend positivement de conserver une armée permanente en Angleterre. Levée pour la guerre, il doit la licencier à la paix. Et de peur encore que cette armée, qui n'existe qu'en temps de guerre, ne puisse devenir dangereuse durant cet intervalle en s'attachant à un roi guerrier, ils défendent à leur souverain de commander jamais les armées et même de sortir d'Angleterre sans la permission du parlement. Il n'en faut pas savoir davantage sur la constitution anglaise, pour assurer qu'elle ne peut nous convenir. D'abord notre situation continentale nous impose l'obligation de l'armée permanente ; et quant à l'autre point, quel est le Français qui aurait l'idée de défendre à un jeune roi, à un roi de cette race qui a fourni les plus grands guerriers de l'histoire moderne, et qui sent bouillonner dans ses veines le sang de Philippe-Auguste, de saint Louis, d'Henri IV, du grand

Condé et de tant d'autres braves; qui osera défendre à un roi de France qui, comme ses aïeux se fait gloire d'être le premier gentilhomme de son royaume, de saisir l'épée, de donner son panache pour étendard à sa vaillante noblesse et à tous ses Français, et de combattre à leur tête contre les ennemis de la France. Ah! s'il fallait absolument faire un choix, s'il fallait renoncer à l'un ou à l'autre, un chevalier français, un Bourbon consentirait plutôt à jeter le sceptre que l'épée. Hé bien! si ces lois sont impossibles en France, qu'arrivera-t-il? Qu'un roi entouré d'une garde nombreuse et d'une puissante armée, qu'un roi jeune, bouillant et revenant vainqueur, se lassera d'être contrarié par une chambre, tracassé dans ses ministres, blâmé dans toutes ses opérations, cédera aux conseils imprudens de quelques courtisans et à ses propres désirs, et se débarrassera de la tutelle incommode et des lisières des chambres. Mais après

avoir défait, il faut remplacer. C'est un essai à faire : et qui sait si cet essai réussira, si le gouvernement qu'on aura substitué pourra marcher (1)? De plus, un parti nombreux, et qui s'étendra dans les armées sera très-mécontent de voir renverser la constitution, et cette Charte qui assurait leurs libertés. Les impôts seront mal payés; le désordre se mettra dans le nouveau gouvernement. Qu'il arrive une guerre étrangère, une révolte; qu'un chef en crédit prête son nom et profite de la circonstance, l'Etat retombe dans les désastres et les horreurs des révolutions.

LE DÉPUTÉ.

Plus tôt ou plus tard, ces inconvéniens;

(1) Ce Clarendon, déjà cité, qui fut tour à tour membre du parlement et du ministère sous deux rois, et qui avait vu tant de révolutions successives, dit : Et il parut bientôt *combien sont mal assurées les constitutions d'un nouveau gouvernement*, et que quand ceux qui en sont les auteurs ont pourvu à ce qu'ils croyaient, à tous les maux qui pourraient survenir, ils trouvent qu'ils ont laissé une brèche ouverte pour leur destruction. » (Tom. 6, pag. 432.)

rité indivisible, invariable, qui vote toujours ensemble sur parole et sans examen? Qu'une chambre d'honnêtes gens aime ou haïsse un ministre, votera-t-elle pour une loi qu'elle trouve mauvaise, parce que tel ministre la propose? votera-t-elle contre une loi qu'elle trouvera bonne, parce que tel autre ministre la propose? ce ne serait plus une chambre d'honnêtes gens; car elle ne ferait pas son devoir. Des hommes honnêtes et éclairés laisseront là l'homme et examineront la chose; regarderont *quelle* est la loi proposée, et non *par qui* la loi est apportée.

Je vous l'avouerai, messieurs, je ne suis pas du nombre de ceux qui vous nomment ultra-royalistes. Je trouve bien plutôt que vous n'êtes pas assez royalistes (non pas dans vos intentions) mais dans vos actions et dans les résultats. Mettre de côté cet esprit de corps, cette disposition à étendre sedo its et son autorité, cette ardeur de se mêler de tout, et de tout gouverner qui

est l'écueil ordinaire des assemblées délibérantes; au lieu d'abuser de ses droits, n'en pas user dans toute leur étendue; et les restreindre soi-même pour ajouter à la prérogative royale ce que l'on ôte volontairement à la sienne, voilà ce que j'aurais trouvé digne d'une assemblée extraordinaire, éminemment royaliste, et qui dédaigne les routes communes des vulgaires assemblées. Si, en effet, vous aviez été pénétrés comme moi de la nécessité d'étendre beaucoup en France le pouvoir royal, vous auriez pensé qu'il y a peut-être dans la Charte quelques articles qui ont été accordés à l'importunité d'un pouvoir qui s'arrogeait le droit de traiter avec son roi; que, par exemple, l'intention de réserver l'initiative au roi seul est évidente dans la Charte; et que cette précaution est rendue à peu près nulle par l'article qui autorise les chambres à prier le roi de leur présenter un projet de loi : car il n'y a pas de différence réelle entre proposer au roi

une loi, ou proposer au roi de proposer cette loi. Si donc, remarquant l'intention de la Charte, et sachant combien l'initiative des chambres est favorable à l'abus du pouvoir populaire et dangereuse au pouvoir royal, la chambre des deputés avait, dans une résolution, supplié S. M. de vouloir bien proposer de réformer l'article de la Charte qui laisse aux chambres le droit de proposition, l'on eût établi l'édifice de notre gouvernement sur un bon fondement, en affermissant l'autorité royale. Pour éviter que les chambres futures ne voulussent par une véritable escobarderie se ressaisir de cette initiative qui leur était ôtée, j'aurais aussi voulu que la chambre proposât en même temps de restreindre le droit d'amendement dans de justes bornes: qu'il fût décidé par exemple que le roi pourrait diviser ses projets de loi en articles fondamentaux et articles réglementaires; que les articles fondamentaux seraient adoptés sans amendemens ou avec

un amendement purement grammatical sur la rédaction, ou rejeté tout-à-fait; qu'on amenderait les articles réglementaires seuls, mais de manière à rentrer dans l'esprit des articles fondamentaux. C'est à de telles propositions qui seraient si utiles à l'autorité royale sans nuire aux droits du peuple que j'aurais reconnu une chambre toute royaliste, et qui joindrait au mérite d'un zèle ardent, le talent d'employer ce zèle au véritable avantage du roi et de la France.

LE DÉPUTÉ.

Je vous l'ai dit, monsieur, nous ne désirions pas cette Charte; mais puisqu'on a voulu une Charte, nous devons user de nos droits.

RAOUL.

Et même en abuser? En vérité ce raisonnement ne me paraît pas concluant. Quoi! parce que vous désiriez que le roi fût absolu, il ne faut pas, lorsqu'il y a une Charte, que vous cherchiez à vous rappro-

cher de ce gouvernement absolu autant que le permet la Charte; et il faut au contraire que vous ôtiez au pouvoir royal une partie de la puissance que lui a laissée cette Charte.

LE DÉPUTÉ.

Je ne vois pas que nous ôtions rien au pouvoir royal, qui serait bien plus fort s'il nous laissait faire; ni que nous ayons empiété sur la prérogative royale comme vous nous l'avez reproché avec tant d'emphase.

RAOUL.

Oui, monsieur, je parle avec emphase de la prérogative royale, qui est notre ancre de salut, parce que si l'on peut aujourd'hui l'attaquer en un point, la première assemblée mal intentionnée pourra l'attaquer en dix, en cent, et la détruire. Nous retombons alors dans les révolutions, quel que soit le vainqueur dans la lutte qui s'établit. Or je vais vous montrer en quel point vous avez attaqué cette prérogative. Le système d'amendement que vous

avez adopté vous donne et enlève au roi cette initiative, qui ne vous est permise que sous la forme de résolution. Car au lieu d'un projet qui vous est présenté, votre commission en apporte un tout différent et le donne comme un amendement du premier. Enfin vous en êtes venu au point d'amender *oui* par *non*, et de présenter comme un amendement, précisément le contraire de ce qui vous est proposé. N'est-ce pas là prendre l'initiative de la proposition, si les mots ont quelque sens. Vous faites encore un pas bien plus hardi contre la prérogative, dans la question qui a amené cette discussion, sur l'article de la vente des bois.

LE DÉPUTÉ.

Vous vouliez donc, monsieur, que nous donnassions dans le piége qui nous est tendu, en faisant vendre les biens du clergé? On vouloit aussi nous faire tremper dans la révolution, et légitimer par là tout ce qui s'est fait.

RAOUL.

Je ne vois point cela, monsieur, et je ne crois pas que les ministres aient plus que vous envie de légitimer la révolution. Je veux encore moins que vous fassiez rien contre votre sentiment. Ce serait aller directement contre mes principes, qui sont que chacun doit voter d'après sa conscience. Je n'examinerai pas ici le fond de la question, et pour vous faire plus beau jeu, je veux bien vous accorder (par supposition) que cette vente de bois est une mauvaise opération financière, de plus contre la morale et la religion, et qu'elle légitime tous les vols de la révolution: Partons de là. Vous conviendrez d'abord avec moi que dans les premiers mois de la session, vous avez dit ou entendu dire dix fois, à propos de projets de loi qu'on parlait de rejeter, que le roi les retirerait. Dites-moi à présent, la main sur la conscience, si dans ces occasions un seul député a eu l'idée de disputer au roi le droit

de retirer un projet, et a prétendu que quand il serait retiré, il faudrait continuer à s'en occuper. Personne ne mit en doute cette partie de la prérogative. Prétendez-vous trouver quelque différence entre retirer une loi et retirer un titre ou chapitre d'une loi? Vous sentez bien que ce serait une dispute de mots, et d'ailleurs fort inutile, puisque le roi retirerait la loi entière, et la représenterait le lendemain, en supprimant ce titre. Ceci une fois bien établi et indubitable, comment avez-vous osé faire cet affront public à la prérogative royale, de persister à délibérer sur un article qui a été retiré à la face de la nation. Mais, dites-vous, cet article est très-mauvais. Je l'ai accordé : mais qu'y pouvez-vous faire? Vous avez voulu le rejeter; votre opinion est connue ; on sait que c'est pour cela qu'il a été retiré ; ainsi votre gloire et votre conscience sont sauvées? Vous avez fait tout ce que vous pouviez! Qu'y a-t-il là dedans qui touche votre

honneur? Cette loi mauvaise et immorale sera donc exécutée, et l'Etat en souffrira. Soit : plaignez l'Etat, chagrinez-vous-en ; mais voilà tout, puisque vous n'y pouvez rien faire. Il y a bien d'autres choses que vous blâmerez, et qu'il faudra bien que vous supportiez, puisque vous avez le malheur de n'être pas rois. Qu'un roi, mauvais général, porte une armée sur l'Elbe quand il faudrait l'arrêter sur le Rhin, vous voyez le danger, et vous vous en affligez; c'est bien fait. Mais pour l'éviter, irez-vous prendre le commandement de l'armée et donner ordre à l'armée de revenir sur le Rhin. Il en est de même ici, puisqu'il est hors de vos pouvoirs légitimes de vous opposer à ce qu'on veut faire de mal. Vous n'avez autre chose à faire qu'à gémir et à répéter cet axiome qui est d'un usage si fréquent dans ce monde : Il faut souffrir ce qu'on ne peut empêcher.

Le second DÉPUTÉ.

Vous voyez bien que nous pouvons l'empêcher, puisque nous l'empêchons.

RAOUL.

Oui, en violant les lois, et en rendant aux assemblées futures le fatal exemple que vous avez reçu des assemblées passées, de montrer peu d'égard et de considération pour le trône. Le remède est cent fois pire que le mal, fût-il aussi grand que vous le faites. Savez-vous quels principes vous consacrez ici? Que lorsque le roi veut prendre une mauvaise mesure, la chambre peut, pour l'en empêcher, violer les lois et sa prérogative, et désobéir à ses ordres. Voyez où cela peut mener. Qu'est-ce qui assurera que la mesure est réellement mauvaise? Croyez qu'une chambre factieuse appellera mauvaise toute mesure qui lui déplaira, et par là sera continuellement autorisée à ne respecter ni le roi ni ses droits, ni les lois. Le moindre pas que fait une chambre au-delà des limites qui lui sont fixées est d'un danger immense. Je sais que ce n'est pas cette chambre-ci qui fera courir ces dangers; mais c'est précisément parce que cette

chambre est si bonne royaliste et si recommandable, que l'exemple en est bien plus dangereux ; car il fera bien plus autorité (1). Bientôt les choses reviendront à leur cours naturel ; la nature de l'opposition est d'être populaire. Hé bien ! une opposition populaire, s'appuyant sur l'exemple de cette chambre la plus royaliste qu'il y ait jamais eu et qu'il y aura peut-être jamais, passera les limites qui lui sont assignées, pour empêcher (dira-t-elle) une mesure nuisible et *pour l'intérêt de l'Etat.* Après ce premier pas fait aux dépens du pouvoir royal, elle en fera un second, d'après le même principe, *dans l'intérêt de l'Etat.* Puis un troisième, un quatrième, et elle

---

(1) Mézeray dit, avec une grande vérité : Aussi a-t-on bien reconnu.. que les brèches qui se font aux lois en faveur du mérite, sont bien plus dangereuses que celles qui s'y font par l'injustice ouverte et la violence ; car.... *ce qui se fait sous le prétexte du bien a de beaucoup plus pernicieuses suites, que ce qui est reconnu mal et blâmé de tout le monde.* Tom. 1er, pag. 561.

finira par affaiblir et anéantir le pouvoir royal et s'en emparer. Pour éviter ce danger il faut bien établir que *l'intérêt de l'Etat* ne peut jamais justifier la violation des lois. Il faut que la loi pose une barrière sacrée et impénétrable. Le premier pas fait au-delà de ce qui est légal détruit toute garantie. Dès que Louis XVI eut souffert que l'assemblée des Etats-Généraux tînt une séance au jeu de paume contre ses ordres formels, il était détrôné. La loi ne régnait plus.

LE DÉPUTÉ.

Monsieur, tout ceci sent la déclamation; ce sont de bien grands mots sur une affaire bien peu importante.

RAOUL.

Monsieur, je voudrais connaître assez ma langue, pour en trouver de plus énergiques : car je ne connais rien de plus important. Convenez-vous avec moi que, par la loi fondamentale de l'Etat, une loi existante ne peut être changée que par la vo-

lonté réunie des trois branches du pouvoir législatif et de plus, d'après la proposition expresse du roi ? Conviendrez-vous que dans ce cas-ci deux des trois pouvoirs voulaient le maintien de la loi, et que de plus le roi, loin de proposer le changement, a formellement proposé le contraire? Vous ne disconviendrez pas que pourtant la loi est changée. Et un des trois pouvoirs (le plus dangereux de tous, le plus porté à s'agrandir) l'emporte illégalement sur les deux autres. Je ne puis pas appeler cela autrement qu'une monstrueuse usurpation de la prérogative royale, une violation manifeste des lois fondamentales de l'Etat. Enfin, messieurs, vous avez fait la brèche: mais cela ne vous inquiète pas, parce que vous savez fort bien où vous vous arrêterez. D'autres viendront après, qui trouveront la brèche toute faite, et passeront : mais Dieu sait s'ils s'arrêteront.

LE DÉPUTÉ.

Vous êtes donc de l'avis de celui qui

disait : Périsse l'Etat, périsse le genre humain plutôt qu'un principe! Vous m'accordez qu'une loi est mauvaise en finances, immorale, révolutionnaire, (et vous n'avez pas un grand mérite à me faire cette concession) et au lieu de nous remercier de vous en avoir délivré, vous vous occupez à nous reprocher mesquinement un léger défaut de forme.

RAOUL.

L'homme que vous citez avait grand tort, parce que ses principes étaient mauvais. Mais il est si rare que l'infraction de la loi soit nécessaire pour sauver l'Etat (1), il est si com-

(1) Voici sur cet objet l'opinion du chancelier Clarendon : « Il se laissa persuader qu'il y avait des erreurs capitales qu'il était nécessaire de réformer, et que cette nécessité rendait légitimes tous les moyens que l'on emploîrait pour y parvenir. Au lieu que s'il avait raisonné juste, il aurait compris que *ce que l'on souhaite ne peut être nécessaire quand il faut employer des moyens illégitimes pour y parvenir.* (T. 3, p. 389.)

L'infortuné Charles Ier écrivait de sa prison à son fils : Ne pensez point qu'il y ait aucune chose au monde digne d'être obtenue par de méchans et injustes moyens. (*Guerres civiles d'Angleterre*, tom. 4, pag. 418.)

mun qu'elle le perde, qu'on ne court pas grand risque à appliquer habituellement sa maxime. Quant aux remercîmens que vous attendiez de moi, n'y comptez pas. Ce n'est pas tout que de faire le bien, il faut le bien faire. Si une *bonne* chambre a découvert un moyen de *forcer* le roi à faire une *bonne* chose, une *mauvaise* chambre aura ce même moyen de *forcer* le roi à faire une *mauvaise* chose. Si une chambre très-royaliste peut *forcer* le roi à donner plus de force et d'étendue à son autorité, une chambre très-populaire pourra *forcer* le roi à affaiblir et restreindre son autorité, puis ensuite à l'anéantir. En vérité, messieurs, j'espère que nous avons plus de cinq ans à vivre; et comme nous ne vous posséderons pas toujours, j'aime mieux que vous nous laissiez avec nos petites imperfections, que de nous en débarrasser pendant *cinq ans* par ces moyens commodes et illégaux, qui fourniront aux factieux pendant *cinq siècles* l'occasion de nous perdre. Il vaut mieux

tout simplement ne pas établir l'habitude de forcer le roi à rien. Je vous dirai bien plus, c'est parce que votre assemblée est si considérée et si digne de l'être, c'est parce que son but de faire le bien est si évident que je m'inquiète bien plus des moindres exemples qu'elle donne; ils auront plus de poids. Et puis ce n'est jamais que dans ces cas là et par de bons motifs qu'on transgresse la loi la première fois : car personne n'est jamais venu dire : violons la loi pour faire du mal. Mais on dit : nous parviendrons à un grand bien, il n'y a pas d'inconvénient à écorner un peu la règle. J'ai lu dans une vieille chronique la délibération qui eut lieu dans le conseil d'un petit-fils de Clovis, lorsque l'on confia le commandement des armées aux maires du palais, qui n'avaient été jusque là que les premiers officiers civils de la maison des princes. C'est une mesure fort utile, disait-on : le roi est fort âgé, et ne peut pas supporter les fatigues de la guerre.

Nous avons des ennemis puissans. Le maire du palais saura les vaincre ; c'est un homme si habile et en même temps si vertueux, si zélé pour le service du roi. La loi défend, il est vrai, de joindre au pouvoir civil dont cette charge est déjà investie, les pouvoirs militaires. Mais quel inconvénient d'ajouter à la puissance de cet homme ? on le connaît si bien, on est si sûr qu'il n'en abusera pas. Un vieux conseiller eut beau représenter que le maire était certainement un homme d'un grand mérite, très-vertueux et trop bon royaliste pour abuser du pouvoir qu'on lui laisserait prendre, mais qu'il n'était pas sûr que les maires du palais fussent vertueux à perpétuité, que le contraire était même probable, et qu'alors ce surcroît illégal de pouvoir pourrait devenir dangereux. Il eut beau dire ; les sages conseillers ne virent que l'utilité qui en revenait à l'Etat dans le moment présent. Ils eurent raison ; le maire du palais n'abusa pas de son nouveau pouvoir. Le maire

suivant contraria le roi; le maire qui vint ensuite fit la guerre au roi et l'obligea à se contenter du titre, en se chargeant lui-même des fonctions; le maire suivant détrôna la race de Clovis (1), d'où je conclus qu'il faut bien prendre garde même à ce qui paraît n'avoir aucun inconvénient pour le moment. Je n'aime pas que mon bien-être ne soit établi que sur les excellentes qualités d'un homme ou d'une chambre; attendu que les hommes et les chambres passent, et sont remplacés par d'autres; mais j'aime qu'il soit fondé sur des lois invariables.

Le second DÉPUTÉ.

Monsieur, tout l'échafaudage de vos longs raisonnemens tombe de lui-même, parce qu'il manque par la base. Vous

---

(1) Nous avons feuilleté toutes les vieilles chroniques pour y trouver ce passage, et nous avouons ingénument que nous ne l'avons pas découvert; ce qui n'empêche pas que cela ne se soit certainement passé à peu près comme Raoul le raconte.

voulez toujours supposer que nous forçons le roi à ce qu'il ne veut pas, et moi je sais de science très-certaine qu'il est très-content de nous, et que nous n'avons fait, sur l'objet dont il est question, que nous conformer à ses désirs.

RAOUL.

J'ai déjà eu l'honneur de vous dire, monsieur, qu'excepté dans le cas déjà cité en Angleterre, où un roi s'est vu forcé par la chambre de prendre des ministres qui ne lui conviennent pas, je trouve aussi absurde qu'insultante pour la majesté royale, cette supposition que des ministres viennent proposer au nom du roi, ce qui déplaît au roi. Mais cependant il peut arriver une fois par hasard que le prince après avoir adopté un projet dans son conseil, ait fait depuis des réflexions, ait envisagé la question sous un autre point de vue, et ne veuille plus de ce projet présenté aux chambres par le ministre. Eh bien! s'il n'y a plus d'autre moyen pour revenir là-dessus

qu'un moyen illégal; quand il serait prouvé réellement que S. M. elle-même, désire qu'on néglige ses propres droits, pour écarter cette loi fâcheuse, je dirais hautement à la tribune, si j'avais l'honneur d'être député : Messieurs, éviter une mauvaise loi par des moyens contraires aux lois; c'est éviter un mal par un plus grand mal. Quand il serait vrai que S. M. nous invite dans cette occasion à oublier sa prérogative, répondons que S. M. peut elle-même sacrifier généreusement une partie de ses droits, mais que nous qui en sommes les gardiens nous devons les défendre contre cette générosité même du roi; et quand le roi voudrait se dépouiller d'un de ses priviléges, a-t-il le droit d'en dépouiller ses successeurs? Nous ne devons jamais nous arroger un pouvoir qui lui appartient, même avec son consentement. Ah! messieurs, il fut un temps, où nous n'aurions pu trouver que dans les annales d'un peuple voisin de sanglans exemples du danger des

assemblées pour le pouvoir royal : hélas ! notre propre expérience n'a que trop confirmé ce que nous avait enseigné l'histoire des Stuarts. Ah! du moins profitons d'une leçon payée si cher. Ne souffrons jamais que même pour le but le plus utile, une assemblée donne à celles qui la suivront l'exemple de sortir des bornes qui lui sont assignées. Oui, messieurs, ce que je vous dis en ce moment, je le dirais à S. M. elle-même, si elle m'engageait à voter dans un autre sens. Oui, Sire, (lui dirais-je) ce sont vos droits que je défends ici, ce sont des armes que j'empêche d'aiguiser, et qui pourraient un jour être funestes à votre majesté ou à ses successeurs. Une fois ces armes sorties de l'attelier, il ne manque jamais de bras pour les diriger : empêchons qu'on ne les fabrique. O Sire, et vous tous princes destinés à régner un jour sur ce peuple (et pendant une longue suite de siècles si mes vœux sont exaucés), c'est pour vos propres droits que je combats.

contre vous-mêmes ; c'est votre tranquillité future que je garde ici comme une sentinelle vigilante. Croyez-vous que dans la suite des temps vous ne serez jamais embarrassés des attaques d'une chambre mécontente de votre gouvernement : quel sera votre refuge contre eux, si vous avez une fois reconnu qu'on peut méconnaître vos droits et votre autorité pour le salut de l'Etat. Ah! le salut de l'État sera bientôt de vous dépouiller de vos plus importans priviléges : le salut de l'Etat exigera qu'ils gouvernent à votre place. Ne vous servez jamais des usurpations d'une chambre, même pour parvenir à un but désiré, et permettez que je mette sous vos yeux les paroles mémorables d'un roi, qui éprouva l'esprit ambitieux des parlemens, et dont la race l'éprouva bien plus cruellement. Jacques Ier, sachant que le prince de Galles mécontent du ministère cherchait à le renverser et dans ce but excitait en secret, les principaux membres de la chambre des

communes à intenter une accusation contre le ministre, dit à l'héritier du trône : « *Vous vivrez assez pour avoir votre saoul* » *d'accusations en parlement, et après ma* » *mort, vous n'aurez que trop de sujets de* » *vous ressouvenir combien vous avez con-* » *tribué à l'affaiblissement de la couronne* » *par les deux entreprises pour lesquelles* » *vous paraissez avoir aujourd'hui tant de* » *passion.....* » Ces sages avis furent inutiles. Le crédit du duc de Buckingam et du prince de Galles l'emporta sur l'autorité du roi. Le comte de Middlesex........ fut condamné (Clarendon, tom. 1[er], p. 31). Ce prince de Galles qui avait ameuté les chambres contre les ministres du roi, et sur qui se vérifia trop bien hélas! la prédiction de son père, était l'infortuné Charles I[er], qui succomba ainsi que son ministre, emportés par ces tempêtes qu'il avait jadis excitées contre les ministres du roi son père, et qui s'élevèrent plus terribles contre lui dans le parlement.

Oui, messieurs, voilà ce que je dirais au roi lui-même : mais ceci n'est qu'une fiction. Sa Majesté n'était point de votre avis, comme vous vous le dites pour vous tranquilliser, et si elle en avait été, elle n'aurait retiré ce titre de la loi, que pour le remplacer par un autre qui vous aurait proposé de rapporter la loi de 1814 ; ce qui alors eût été un moyen légal.

Si nous avions rapporté tout ce qui fut dit dans cette longue discussion, et les objections risibles de Mme de Courville, et les objections spécieuses des députés et les redites perpétuelles, les mêmes argumens et les mêmes réponses se renouvelant sans cesse, il faudrait tout un volume. Nous ne nous sommes attachés, ici comme ailleurs, qu'à bien faire connaître les sentimens du héros de cette histoire. Mme de Courville s'y était livrée avec sa chaleur habituelle, et Raoul ayant encore plus choqué ses affections qu'à l'ordinaire, elle ne mit plus de bornes à sa colère contre lui, et, lorsque

dans le cours de la soirée, il s'approcha d'elle pour lui offrir son tribut accoutumé de galanterie, elle ne daigna pas lui répondre, et lui tourna le dos. Ce fut alors le tour de Raoul d'être furieux. Se voir rebuté ainsi par une femme, qu'il ne recherchait que par complaisance, et cela pour une nuance d'opinions politiques, lui paraissait la chose du monde la plus choquante et la plus ridicule. Cependant il s'en consola bientôt, et après un moment de réflexion, il ne fut pas fâché d'être dispensé désormais de ce petit commerce de fadeurs auquel il s'était prêté par désœuvrement, et dont il commençait à se lasser, depuis qu'il sentait un désir plus vif et plus réel de plaire à Mme de Valcourt. Mme de Courville s'était bien aperçue des soins que Raoul rendait à cette jeune femme, et nous soupçonnons que c'était le vrai motif de ses rigueurs.

Le lendemain matin, voyant Emmanuel entrer chez lui, il lui dit en riant : Ah

mon cher Emmanuel, il faut convenir que tu as fait un meilleur choix que moi en prenant le parti d'être de l'avis de tout le monde : aussi es-tu recherché et bien venu partout : au lieu que moi, je suis si chanceux que je perds hier ma femme parceque je suis trop royaliste, et aujourd'hui ma maîtresse parce que je suis trop jacobin ou quelque chose de pareil. — Cela ne m'étonne pas; tu contraries toujours les personnes que tu vois. — Que veux-tu que j'y fasse? je vais dans le monde pour dire mon avis et non pas celui d'un autre. J'aimerais bien mieux parler de la pluie et du beau temps; mais puisqu'on ne veut s'entretenir que de motions, de discussions, d'élections et des grâces du budget, il faut bien placer son mot. Au reste, c'est pour plaisanter, que je me plains des grandes pertes que j'ai endurées; car je n'aspirais point à obtenir de ces dames aucun titre, quel qu'il fût. — Je ne sais, dit Emmanuel en prenant un air de réflexion, comment

tout ceci finira. Comme chacun me croit de son avis, je reçois les confidences de tout le monde, et l'on m'en a fait hier qui commencent à me tracasser. J'ai dîné avec plusieurs pairs qui parlèrent de leurs inquiétudes sur les délais apportés à la conclusion du budget. C'est fini, disaient-ils, voilà la chambre qui veut faire comme les autres, qui prend goût à gouverner, et qui ne voudra plus s'en aller. Elle va faire changer les ministres, en faire nommer qui seront à ses ordres, et elle régnera comme elle voudra. Dieu sait où peut nous mener, dans notre position actuelle, un pareil remue-ménage. J'allai bien vite consulter là-dessus quelques députés de mes amis. Vos pairs se trompent, me dirent-ils, nous ne serons plus ici dans un mois; mais ils ont raison sur l'autre point: les ministres partiront avant nous; et s'ils ne prennent pas leur parti de bonne grâce, nous déclarerons qu'ils ont perdu notre confiance. — Sois tranquille, répondit

Raoul, tes pairs et tes députés se trompent également, et par la même raison; c'est qu'ils ne connaissent qu'imparfaitement la chambre des députés. Les premiers apprécient assez bien les intentions de quelques meneurs qui voudraient par tous les moyens parvenir au ministère et se mettre à la tête des affaires; mais leur erreur est de croire que parce que ces messieurs ont mené la chambre assez loin sur quelques points, ils lui feraient faire tout ce qu'ils voudraient. L'erreur de quelques députés est la même : ils se persuadent à tort que la chambre les suivrait partout. Le fait est au contraire que la chambre les abandonnera sitôt que leurs vues seront un peu plus claires, et qu'ils voudront la conduire à des mesures extrêmes. La grande masse de la chambre est composée de gens pleins de vertu et de raison, qui tout-à-fait désintéressés ne cherchent réellement que le bien du roi et de l'Etat. En présentant à cette masse des raisons spécieuses, en lui montrant les bons

principes à soutenir et la révolution à combattre, on lui a fait faire quelques écarts, parce qu'elle n'a considéré que le but, sans faire attention aux moyens. Mais cette masse forme une majorité qui refusera toujours de troubler l'Etat pour servir de marche-pied à l'élévation de messieurs tels et tels qui se croyent ses chefs. Crois-moi, le budget finira, la chambre se séparera ensuite paisiblement, et les ministres ne seront pas changés, ou ne le seront que par la volonté du roi. — Je ne sais pas pourquoi on prétend que tu dis tant de mal de la chambre : je vois au contraire que tu en penses beaucoup de bien. — Voilà le monde, mon ami : parce que je mêle des correctifs aux éloges que j'en fais, parce que je blâme sa conduite sur deux ou trois points en la louant sur beaucoup d'autres, je suis un ennemi et un calomniateur de la chambre. Je vois tous les jours que quand on veut se tenir dans le milieu, on reçoit une bonne part des traits que les

deux partis se lancent. Je n'en chercherai pas moins la vérité, et ce n'est certainement à aucune des extrémités que je croirai la trouver.

Un soir que Raoul était allé faire une visite à la duchesse de ***, il la trouva avec trois ou quatre de ses amies. Ah! Mr de Valmire, lui dit-elle dès qu'elle l'apperçut, il y a bien long-temps que je ne vous ai vu; je suis sûre que vous n'osiez pas venir me voir. — Je puis vous assurer, Mme la duchesse, que j'ai osé, et même plus d'une fois, et que ce n'est pas ma faute si je n'ai pas été plus heureux dans mes tentatives. — Pendant que nous sommes ici toutes contre vous, nous devrions bien vous faire éprouver le sort d'Orphée. — Ce serait un sort bien doux que d'être déchiré par de si belles mains. — Prenez y garde, monsieur, dit d'un son de voix aigre une petite femme qui ne se prêtait qu'à demi à la plaisanterie; car nous sommes disposées à y aller de bon cœur. — Mais,

mesdames, de grâce pour quels crimes....
— Pour quels crimes : Ah! ce ne serait pas difficile à vous dire si vous étiez sur la sellette. —Eh! bien, mesdames, me voici sur la sellette; écoutons l'accusateur public. Qui est-ce qui en fera les fonctions? — Moi, dit la duchesse. D'abord on vous soupçonne d'être l'auteur d'une certaine chanson fort impolie. — Sans doute fort impertinente, ajouta une de ces dames, et où il est question.... Mais c'est inutile à répéter. — Peut-être, dit Raoul, de la politique de Minette. — Précisément. Qu'en dites-vous? — Je dis qu'il n'est pas difficile de me soupçonner de ce premier délit, attendu que je ne m'en suis jamais caché, et que je n'ai jamais rien dit ou écrit, en prose ou en vers, sans l'avouer hautement. — Comment vous l'avouez, et vous ne craignez pas de vous faire arracher les yeux? — Non, vraiment, j'attends au contraire des remercîmens, et je pense, comme Socrate, que vous devez me condamner à être

nourri au prytanée. — Pourquoi, dit la petite femme à voix aigre; pour avoir dit dans cette chanson qu'une femme qui parle politique est vieille, laide et bête. — Pardonnez - moi, madame : je crains que vous ne soyez un faux temoin. J'ai voulu rendre les femmes à leur agréable destination, et quant à celles qui n'ont ni jeunesse, ni esprit, ni beauté, comme je m'y intéressais peu, je leur ai laissé la liberté de se jeter dans la politique. Mais vous, mesdames, qui réunissez tant de moyens de plaire, n'est-ce pas pour vous et dans votre plus grand intérêt que j'ai essayé de chasser le cortége lugubre et maussade qui remplaçait votre riant cortége? J'ai remarqué que ces dames de l'antiquité chargées de punir les grands crimes, et qu'on représente coiffées de longs serpens, se mêlaient parmi votre suite, et faisaient peur aux Grâces. Si donc j'ai envoyé ces dames faire leur justice plus loin, et si j'ai rappelé près de vous les grâces qui n'au-

raient jamais dû vous quitter ; si je vous ai ramené cet essaim d'amours fugitifs qu'une troupe d'ergoteurs politiques en robe noire avaient remplacés à vos côtés ; si votre voix, qui déjà devenait rauque au milieu de ces luttes bruyantes où le prix est décerné à la plus robuste poitrine, a retrouvé ces sons pleins de douceur, tour à tour tendres et brillans qui nous charment et pénétrent dans nos cœurs, si enfin nous admirons encore ces attraits de votre sexe, que vous perdiez sans entrer en partage des avantages plus solides qu'aimables du nôtre, n'est-ce pas un grand service que je vous ai rendu, et ne devriez-vous pas vous sentir disposées à m'en accorder quelque récompense ?— Ah ! dit la marquise de ***, vous croyez attendrir vos juges par des flatteries ; mais nous n'y sommes plus sensibles. — J'ai dit qu'une bonne mère de famille, qu'une femme distinguée par ses talents, et même qu'une aimable coquette valaient mieux qu'une écolière en politique. Croyez-vous, Mme la

duchesse, qu'une femme en qui seraient réunis ces divers mérites, que distinguerait en même temps le mérite solide de l'une, les dons brillans de l'autre, et les grâces de la troisième sans son étourderie, croyez-vous qu'elle ne perdît pas à changer, et que la grave et ennuyeuse discussion des affaires publiques ne viendrait pas la distraire de ses occupations, chasser les muses compagnes de ses loisirs, et attrister son aimable et attrayante gaieté ? Qui pourrait mieux que vous résoudre cette question ? — Mais, répondit la duchesse, quand vous seriez absous sur ce premier chef, vous n'en seriez pas mieux. Nous avons bien d'autres griefs contre vous. — N'êtes-vous pas, dit la petite femme, libéral, ministériel, tout ce qu'il y a de pis enfin? — Je ne suis rien, madame; car je ne sais pas avoir un avis tout fait d'avance et pour toutes les occasions. Je consulte ma conscience et ma propre conviction sur chaque objet qui se présente, et je suis tantôt pour les uns,

tantôt pour les autres, par fois contre tous. Mais enfin, voyons le grand crime qu'il y aurait à mériter ces épithètes. Divisons d'abord. Libéral ! Qu'entendez-vous par là ? — Tout le monde sait bien ce que c'est que des idées libérales. — Je crois au contraire que très-peu de personnes le savent et s'en forment une notion juste. Enfin qu'entendez - vous précisément ? — Cela parle tout seul, et il n'y a pas besoin de faire une définition....... — C'est très-nécessaire cependant pour savoir si c'est une qualité ou un défaut. N'entendriez-vous pas par là démagogue, révolutionnaire, jacobin ? — Mais à peu près, dit la petite femme. — Dans ce cas là vous savez bien que je ne suis pas libéral. — Non, reprit la duchesse, ce n'est pas cela que j'entends. Je crois qu'être libéral, c'est avoir les idées du commencement de la révolution, qui nous ont fait tant de mal, et ont amené ce que nous avons vu. — Il y a bien des distinctions à faire ici, et je n'entamerais pas cette ques-

tion devant vous, mesdames, si je ne savais que les dissertations littéraires ou sentimentales de l'hôtel de Rambouillet, que la cour d'amour, la carte de Tendre, les œuvres badines et galantes n'ont jamais eu autant de charme pour les belles dames du siècle de Louis XIV, que les discuss ionspolitiques pour les beautés du dix-neuvième siècle. Je vous dirai sans scrupule qu'il y a bien des nuances dans les idées du commencement de la révolution. 1°. Les idées des gens sages et raisonnables qui sentaient qu'il y avait quelques réformes à opérer dans l'Etat, qu'il fallait faire quelques concessions aux esprits généralement plus éclairés sur les matières de gouvernement; et surtout qu'il était difficile de ne pas rendre aux peuples le droit de s'imposer eux-mêmes, droit consacré par toutes nos anciennes constitutions françaises, et toujours réclamé par les Français depuis que l'adresse et l'autorité absolue de quelques

rois les en avaient privés (1). 2°. Les idées des têtes vives et exagérées qui ne savent jamais s'arrêter, fussent-elles dans le bon chemin; qui voulaient une révolution au lieu d'une réforme, qui étaient nourries de notions chimériques sur l'égalité, de théories abstraites et impraticables sur le gou-

---

(1) Ce droit de s'imposer soi-même, dont tous les peuples de l'Europe moderne ont toujours joui dans les premiers siècles de leur établissement, a été réclamé par tous nos états généraux (ce qui avait dégoûté de les assembler), et a été même cité comme incontestable sous nos deux rois les plus absolus, Louis XI et Louis XIV, que je me garderais bien de nommer à côté l'un de l'autre sous aucun autre rapport. Comines dit qu'il n'y a ni roi, ni seigneur qui ait pouvoir, outre son domaine, de mettre un denier sur ses sujets sans leur consentement; sinon par tyrannie ou violence *. Mézeray, qui écrivait sous Louis XIV, ne manque jamais de marquer chaque fois qu'il parle d'un impôt mis par l'autorité royale seule, que c'est une innovation dangereuse et contre les lois. Nous en avons cité plusieurs passages dans la note de la page 124.

Enfin, le clergé et les pays d'Etat jouissaient encore en partie de ce droit à l'époque de la révolution.

* Cité dans les Mémoires historiques, d'Amelot de la Houssaye, tom. 3, pag. 84.

vernement, de lieux communs et d'insipides déclamations contre la noblesse, le clergé et même la religion, de préjugés enfin contre tout ce qui existait alors. 3°. Les idées des gens sans principes ou sans existence, qui travaillaient dans un but fixe et intéressé, ou qui voulaient un bouleversement, qui pouvait leur offrir des chances favorables.

Les personnes rangées dans la seconde classe sont ceux à qui on donne vulgairement le nom de libéraux, et il serait aussi juste de ranger les gens économes parmi les avares, les généreux parmi les prodigues, et les braves parmi les téméraires. L'abus d'une vertu ne doit faire aucun tort à la vertu même; et ces fausses idées libérales ne sont pas plus les véritables que le fanatisme n'est la piété. Les horreurs de la révolution ne prouvent pas plus contre les idées libérales que la Saint-Barthelemi et les massacres d'Irlande contre la religion. Un homme vraiment libéral désirera que

son pays ait un gouvernement calculé de manière à éviter au roi et à ses sujets le plus possible des maux de l'humanité; il voudra que les sujets soient sûrs d'être protégés par les lois; qu'ils aient un moyen légal d'arrêter les profusions, les vengeances ou les folles entreprises d'un roi prodigue, haineux, ou conquérant; ou bien d'un ministre prodigue, haineux, conquérant sous un roi faible : mais une fois la fortune et les libertés des sujets assurées, il voudra que le roi soit fort, parce que le sort de tous dépend du sien; et surtout que le roi gouverne, parce que le gouvernement d'un petit nombre est bien moins sujet à être mené par passion et par boutade que celui du peuple, ou des assemblées qui sont toujours un peu peuple. L'homme vraiment libéral ne voudra point retourner aux temps de la féodalité où chaque noble était roi dans sa seigneurie; mais il voudra conserver et honorer la noblesse en lui assurant des distinctions, parce qu'il n'y

a bientôt plus d'honneur dans un pays où il n'y a rien au-dessus de l'argent, parce qu'il n'y a point de monarchie stable sans noblesse, et point de salut pour un grand peuple sans monarchie. Il ne voudra point se livrer aux petitesses de la superstition; mais il voudra faire refleurir la religion, et rendre à ses ministres l'existence et la considération qui leur appartiennent, parce que sans la religion, il ne peut y avoir aucune base certaine ni durable des bonnes mœurs et de la vertu, par conséquent du bonheur, même dans ce monde, et parce qu'il n'y a point de religion sans des ministres considérés, qui puissent donner aux pauvres des secours avec des instructions. Voilà, mesdames, ce que j'entends par libéral; voilà comme je crois l'être, et je m'en fais gloire. Voilà comme presque tous les honnêtes gens en France étaient libéraux en 1788 : car il n'y en avait presque pas alors qui ne désirassent une réforme utile et même nécessaire, mais faite sans

secousse; ces illustres champions, qui dans l'assemblée constituante défendirent jusqu'au bout, si inutilement mais si courageusement leur roi et leur Dieu; ils désiraient eux-mêmes des réformes, et leurs cahiers les y autorisaient : mais dès qu'ils virent les constitutions du royaume violées par la réunion forcée des trois ordres en une seule assemblée, et surtout par la désobéissance ouverte aux ordres du roi lors du serment du jeu de paume, ils furent certains alors que la violation des lois ne pouvait rien amener de bien, et ils n'eurent plus qu'à protester contre tout ce qui se faisait. Je sais au reste que d'un côté, mes précautions, pour assurer les peuples contre les imperfections de l'humanité qui montent jusques sur les trônes, me feront nommer libéral, en y attachant, comme madame, le sens de démagogue, tandis que de l'autre côté mes précautions plus nécessaires pour garder le pouvoir royal contre les entreprises des peuples et les envahis-

semens des assemblées, me feraient mettre au nombre des éteignoirs par ces gens de l'an dernier, qui ne veulent des lumières que pour mettre le feu partout : eɯ isqué voulez-vous ? on ne peut pas contenter tout le monde. — Mais d'après votre propre aveu, dit la petite femme, il me paraît que vous vous arrangez pour ne contenter personne. — Avec toutes vos distinctions, dit la duchesse, on ne sait plus que dire du mot libéral. Mais voyons si vous vous justifierez aussi bien d'être ministériel. — Mais madame, c'est donc, tout de bon, un crime d'être ministériel ? — Comment si c'est un crime ! il n'y a pas de plus grande injure. — Qu'ont donc fait ces ministres pour exciter ce grand courroux ? Je me rappelle que lorsqu'ils furent nommés leur choix fut en général approuvé. Qu'est-il donc arrivé depuis pour faire changer l'opinion sur leur compte ? Soulevons sans pitié ce voile noir qui couvre tant d'horreurs, de trahisons, etc. etc. Je le soulève ce

voile, et je n'aperçois pour fondement de tant de plaintes que quelques gaucheries. Celui-ci à son entrée au ministère, dans un moment où la conduite équivoque d'un ministre spécialement chargé de veiller sur la sûreté publique avait encouragé tous les factieux; lorsqu'il fallait par conséquent déployer beaucoup de vigueur pour les comprimer, et inviter les magistrats à s'armer avec inflexibilité du glaive de la loi contre le premier perturbateur; celui-ci, dis-je, dans sa première circulaire, paraît uniquement occupé du soin d'empêcher qu'on ne chagrine ces pauvres acquéreurs de biens d'émigrés, et que quelques propos irrévérencieux ne viennent déranger un peu le paisible sommeil qu'ils goûtent dans le lit du voisin. Sans doute c'était une gaucherie; mais voilà tout. Hé bien, de cette cause légère naquit une première impression, qui se saisit de tout ce qui se présentait de bien ou de mal de cette part, qui, sur une immense quantité de choix,

n'en considéra jamais qu'un mauvais sans penser à quatre-vingt-dix-neuf qui étaient bons, et qui confiée à l'admirable crescendo des bavardages de la société, finit par faire un homme à pendre d'un magistrat intègre. Ne ferait-on pas mieux d'oublier une gaucherie, pour penser au salut de l'Etat? Celui-là, après avoir fait passer avec le secours d'une partie de la chambre un projet qu'on voulait amender, se conforme, dans une circulaire explicative de la loi, aux amendemens qu'il avait fait rejeter, et semble donner raison aux vaincus. C'est désagréable pour l'amour-propre des vainqueurs; de là, la première impression défavorable, et puis le crescendo, et puis, à la trahison. En vérité, qu'est-ce qu'un chétif intérêt d'amour-propre auprès du salut de l'Etat? Un troisième apporte, dit-on, trop de chaleur dans les discussions avec les commissions de la chambre, et au moment où il est encore en pourparlers avec ces commissions, il tranche la ques-

tion en faisant présenter son projet à la chambre, sans avoir prévenu messieurs tels et tels, et obtenu leur approbation. Peut-être un ministre aurait-il besoin de plus d'adresse et de conciliation dans ses relations avec une chambre, et surtout de ménager les amours-propres individuels. Mais qu'est-ce que des individus auprès du salut de l'Etat? — Mais qu'est-ce que tout cela fait au salut de l'Etat? — Cela fait, madame, que dans notre position actuelle, tant extérieure qu'intérieure, il n'y a rien de plus nécessaire que l'union entre le ministère et les chambres; et que la division entre eux pourrait compromettre notre existence; que le renvoi de la chambre par suite de cette division serait une mesure fâcheuse, et remettrait de l'incertitude dans notre situation politique, qui a un si grand besoin de quelque chose de fixe; que si au contraire l'issue de la lutte était le renvoi des ministres, ce serait courir des chances bien dangereuses, parcequ'on n'a

pas là pour les remplacer des ministres reconnus par l'expérience bons et habiles ; que ce serait donc un nouvel essai à faire ; que les essais sont toujours à craindre, et surtout dans un Etat qui ne peut pas être entièrement affermi après tant et de si récentes secousses ; que si l'essai ne réussissait pas, il faudrait bientôt un nouveau changement, et par conséquent de nouveaux essais, et qu'il est connu que ces changemens fréquens dans le ministère diminuent la considération et la solidité d'un Etat, surtout dans un pays qui a un si grand besoin d'inspirer la confiance au dedans et au dehors. Courir tous ces risques (je parle d'un changement total et non partiel dans le ministère) courir ces risques sans une nécessité absolue et complettement démontrée, sans un danger evident a différer, ce serait une folie : et si l'on voit clairement que cette prétendue nécessité ne vient que du trop d'importance mise à des niaiseries, et de quelques misérables calculs d'a-

mour-propre, on plaint la faiblesse humaine. Qu'il est peu d'hommes qui sentent toute la gravité des fonctions publiques, qui consentent à se dépouiller de toutes les petites passions pour ne considérer que le bien de leur pays. Qu'importe qu'on aime ou qu'on déteste le ministre qui apporte une loi, qu'on en ait reçu des services ou des offenses : voyons si la loi est utile ou nuisible. — Vous nous avez déjà dit cela. — Je sais bien que je rabâche un peu ; mais il faut rabâcher pour persuader. Je continue. L'homme peut être piqué, le député ne doit jamais l'être. Et non seulement il faut se promettre de ne considérer que le service de son roi et de son pays, et de mettre de côté toute considération particulière, mais il faut encore s'en assurer par un examen approfondi et sévère sur soi-même ; car l'on est si porté à se faire illusion, et à se persuader de bonne foi qu'on est conduit par l'intérêt public quand on est entraîné par des picoteries privées !

Le grand danger que je vois dans un changement de ministère, et la frivolité ou le peu de fondement des reproches que l'on fait aux ministres, vous expliquent assez pourquoi je suis ministériel, et je suis persuadé pour ma part que tout homme qui discerne bien l'intérêt actuel de la France doit être ministériel. — Il faut donc, monsieur (dit la petite baronne), que je le discerne fort mal; car je suis fort loin d'aimer un ministère, qui n'a de mollesse que pour les buonapartistes, et de fermeté que contre les royalistes. — Voilà le refrain éternel des mécontens, et l'on y a répondu cent fois. Je ne vois ni buonapartistes ni royalistes qnand il s'agit d'obéir aux lois; je ne vois que des sujets du roi. Ceux qui résistent à son autorité ne sont pas royalistes ou sont mal royalistes. C'est d'une bien plus grande importance que vous ne pensez, mesdames, de réprimer toute violence illégale. Savez-vous ce qui a fait tant de tort au commencement de la révolution

à ce qu'on nommait le parti de la liberté? Certes ce mot de liberté est beau et l'était bien davantage alors qu'on en avait moins abusé, et que des bouches impures ne l'avaient pas avili. A cette époque, la magie de ce mot et les raisons spécieuses dont s'appuyait ce parti avaient séduit beaucoup de gens de bien; mais lorsqu'on vit avec quelles armes ce parti marchait à son but; quand on vit la violation des lois, le pillage, l'assassinat défendre la cause des novateurs, tous les hommes sages et vertueux se détachèrent d'un parti deshonoré, prévirent et tâchèrent en vain de détourner les maux qui allaient nous accabler. La cause royale est la seule juste : c'est aussi la seule qui n'ait employé que les armes des honnêtes gens : conservons-lui précieusement ces deux nobles priviléges. Ne souffrons point que la plus belle des causes soit souillée par des excès : mettons à jamais un frein aux justices populaires : c'est tout aussi important que de punir les impuissans

efforts de quelques enragés incorrigibles. Que ceux-ci fassent révolter quelques villages égarés, ils blessent la bonne cause dans son intérêt : mais qu'il y ait aussi des glacières royales, des 2 septembre sous le drapeau blanc, alors c'est dans son honneur qu'on attaquerait la bonne cause, et je ne sais s'il ne vaut pas mieux la blesser dans ses intérêts que de la déshonorer pour toujours (1). On dira que je combats des chimères; mais si l'on n'avait pas sévère-

(1) Voici sur ce sujet un passage de M. de Maistre, et nous citons avec plaisir un homme qui a été véritablement prophète en vingt endroits de son excellent ouvrage intitulé : *Considérations sur la France*, et qui a été prophète par la force de son esprit, par sa connaissance des hommes, et des grands principes auxquels la Providence soumet les révolutions de ce monde.

« Il est en outre de la plus grande évidence que l'intérêt le plus pressant du roi sera d'empêcher les vengeances; ce n'est pas en sortant des maux de l'anarchie qu'il voudra la ramener. L'idée même de la violence le fera pâlir, et *ce crime sera le seul qu'il ne se croira pas en droit de pardonner*. (Considérations sur la France, pag. 205.)

ment réprimé les premiers tumultes, qui sait jusqu'où pouvait aller un peuple déchaîné, échauffé du soleil et des ardentes passions du midi. Quant à l'indulgence qu'on reproche au ministère sur l'article des vieux péchés, sa marche est toute tracée. Oubli des délits couverts par l'amnistie, abandon aux tribunaux de ceux qui sont exceptés, inflexibilité contre toute tentative nouvelle, qui troublerait le repos dont nous avons tant de besoin, et insulterait à la majesté royale : voilà, je l'espère, les principes qui le guident. Que les scélérats qui nous ont déjà coûté si cher, osent encore tramer des complots, et si le ministère ne déploie pas contre eux toute la fermeté que vous lui désirez, je vous l'abandonne. — Pour moi, monsieur (dit une jeune femme de dix-neuf ans qui n'avait pas encore pris part à la discussion, qui avait une jolie figure, douce, rose et blanche, et dont la physionomie avait même cette expression qu'on est convenu d'appeler *moutonne*),

pour moi, monsieur, je ne fais pas une distinction si fine des scélérats tout venus; et des scélérats à venir, et cela n'ira jamais bien qu'on ne les ait tous envoyés dans l'autre monde. — Comment, madame, avec l'air de la bonté, avec des yeux si doux et un son de voix si ingénu, vous vous enrôlez déjà dans les rangs des plus féroces? — Oui, monsieur, je suis féroce et sans pitié pour ces gens-là.—Madame, on dit qu'il y a un pays sauvage, où les hommes portent en bandoulière les oreilles des ennemis qu'ils ont tués, et celui qui a la plus belle bandoulière peut choisir entre toutes les beautés du pays. Il est à croire que vous ne seriez pas insensible à cette espèce d'hommages.—Tenez, Mr de Valmire, dit la duchesse, quand vous réussiriez à nous prouver qu'il faut être ministériel, nous n'en serions pas plus d'accord ensemble : car en résultat vous aimez la Charte, et vous n'aimez pas la chambre, et nous pensons précisément le contraire.

— D'abord, madame la duchesse, quant à la Charte, vous l'aimez tout autant que moi. — Ah ! vous me ferez bien plaisir de me prouver cela. — Oui, madame ; je vous le prouverai, et à toutes ces dames aussi. — Ah ! c'est un peu fort. — Pour moi je vous en défie bien. — Ecoutez-moi, mesdames : d'abord cette chambre que vous aimez tant, c'est à la Charte que vous la devez ; vous ne l'auriez pas sans la Charte. — Nous n'aurions pas la chambre des pairs non plus : cela ferait compensation. — Hé! bien, vous voudriez qu'il n'y eût pas eu de Charte, c'est-à-dire point de chambre du tout ; ni l'une ni l'autre. — Il faut bien y consentir, quoique je regrette bien cette bonne chambre des députés. — Savez-vous alors ce qui serait arrivé? Que les ministres auraient fait fort à leur aise toutes les sottises que la chambre les a si heureusement empêchés de faire, et qu'ils seraient prêts, j'en suis sûr, à les recommencer. — Vraiment? Vous me faites

frémir. — Il faut nécessairement que vous me redemandiez la Charte, ou que les ministres fassent sans contrôle, sans obstacle tout ce qu'il leur convient. — Vous m'embarrassez beaucoup, dit la duchesse. — Oh! c'est fini, dit la baronne, voilà décidément que j'aime la Charte : car je ne puis pas me résoudre à ce que les ministres ne soyent pas contrariés. — Allons, puisque nous voilà tous d'accord pour aimer la Charte, voyons l'article de la chambre. Vous avez grand tort de dire que je n'aime pas la chambre. On ne peut pas sur ce sujet parler si absolument. J'aime personnellement plusieurs membres de la chambre, j'aime beaucoup les intentions excellentes, royalistes, et vraiment désintéressées de la très-grande partie de ses membres; j'aime tout ce qu'il y a eu de bien dans ses opérations, et il y en a eu beaucoup; mais je n'aime pas ce qu'elle a fait de mal : et je n'appelle ici *mal* que ce qui est illégal : en effet, quand je n'approuverais pas ce

qu'elle aurait décidé sur bien des points, si elle a agi légalement, je trouve qu'elle a très-bien fait de décider ainsi. C'est un devoir de suivre son opinion et d'obéir à sa conscience. Mais manquer à la loi! et encore si c'était pour rester en deçà des droits qu'elle leur a donnés, et ajouter à ceux du roi; mais y manquer pour aller au-delà de ses droits, et donner le dangereux exemple aux futures assemblées d'empiéter sur les priviléges du roi, voilà ce que je n'aimerai jamais. Lorsque le choix des députés fut public, je me réjouis d'y reconnaître tant de gens d'honneur, d'hommes sages, de bons esprits, de gens à talens, et je ne doutai pas de notre salut. Voilà, me disais-je, une assemblée qui ne refusera au roi aucun des pouvoirs qu'il lui demandera en raison des circonstances, qui rassurera les bons, et fera trembler les méchans, qui n'abusera pas de ses droits, qui n'usera même pas de tous; qui, généreuse et désintéressée, ne cherchera ni à accroître

ni à garder son pouvoir, mais ne songera qu'à affermir le pouvoir royal sur des bases inébranlables; qui fuyant cet exemple des assemblées précédentes de se mêler de tout et de vouloir réellement gouverner, se restreindra avec soin dans les fonctions législatives qui lui sont attribuées pour sa part, et se gardera bien de toucher en rien à tout ce qui est de l'apanage du pouvoir exécutif.

Voilà quelles étaient mes espérances, et j'avoue que la chambre les a complètement remplies dans la première moitié de sa session. Elle a suspendu les lois faites pour les temps calmes, mais qui dans les momens de crise gêneraient d'une manière dangereuse l'exercice de l'autorité royale; elle a même ajouté à la rigueur des peines proposées contre ceux qui tenteraient désormais de faire paraître au grand jour (comme l'année dernière) toutes les souillures de toutes les époques de la révolution. Qu'elle en reçoive toutes nos actions de

grâces. Mais quel a été mon étonnement, quand elle en est venue tout à coup à attaquer la prérogative sur des points fondamentaux; à usurper l'initiative par la risible extension du droit d'amendement; à refuser de reconnaître les ordres formels du roi, lorsqu'il usait du droit incontestable de retirer une loi ou partie d'une loi; à s'entremêler des choix faits par le gouvernement comme si le roi n'avait pas la faculté de faire même de mauvais choix, si cela lui plaisait, sans que la chambre eût le droit de regarder à un acte du pouvoir exécutif; à s'immiscer enfin jusque dans les plus petits détails des dépenses des ministères, comme si ces chiches détails d'une mesquine économie n'étaient pas au dessous de la générosité et de la délicatesse française, et comme si, après s'être assurés qu'on n'impose au peuple que les charges qui paraissent nécessaires en masse, après avoir fait un calcul approximatif des principales dépenses de chaque ministère et

avoir conclu que les demandes du ministre ne paraissent pas exagérées, les Français ne pouvaient pas ensuite s'en reposer sur la sagesse de leur roi du soin d'ordonner la distribution partielle de ces fonds, et d'en faire constater par sa cour des comptes l'emploi régulier. Je sais qu'il y a chez une nation voisine de fréquens exemples de discussions sur ces ignobles détails de traitemens, même à l'égard des princes du sang; mais leurs convenances ne sont pas nos convenances, leur monarchie n'est pas et ne peut pas être notre monarchie; les mœurs d'une nation essentiellement commerçante ne sont pas les mœurs d'une nation encore chevaleresque. La France aime mieux payer au bout de l'année un million de plus, et n'avoir pas le misérable spectacle de toutes ces disputes de sous.

Voilà mes griefs, madame : ils sont d'un homme qui aime son roi, et qui craindrait et pour lui et pour ses successeurs que toutes ces méthodes démocratiques dont on nous

donne le mauvais exemple, ne fussent mises en crédit et ne s'établissent désormais en France au détriment du pouvoir royal. — Je ne puis pas dire que vos sentimens ne paraissent ceux d'un bon royaliste; mais comment se fait-il que vous ne soyez de l'avis de personne? — De personne, c'est beaucoup dire; mais il arrive souvent aux gens qui examinent de sang-froid, qui tâchent d'imposer silence aux passions pour écouter la raison, et qui après s'être formé un avis ont assez de fermeté pour l'émettre en dépit du torrent qui va en sens contraire; il leur arrive, dis-je, de n'avoir pour eux que le petit nombre. Ainsi les personnes à tête vive exagèrent chacune de leur côté leurs sentimens; un plus grand nombre qui verraient assez bien les choses comme elles sont, n'ont pas le courage de s'écarter des opinions qu'on prône avec tant de chaleur; se joignent aux autres par faiblesse ou complaisance, et font la foule, qui entraîne pres-

que tout le reste avec elle. — Il n'y a donc que vous de sage, et tous les autres sont des fous, qui devraient, monsieur, venir à votre école. — Non, madame la baronne, je ne suis pas le seul sage; mais je suis de sang froid, ce qui est moins un mérite qu'une qualité physique; et c'est pour moi un devoir filial d'avoir une opinion à moi, et d'oser ne pas la cacher, *quoi qu'il m'en coûte.* D'ailleurs il y a bien d'autres personnes de mon avis, quand ce ne serait que la chambre des pairs, à qui l'on doit rendre la justice, qu'elle a senti que notre position imposait le devoir de s'unir au roi sur tout, à moins d'une impossibilité absolue; qui en conséquence n'a rien refusé (je crois) de tout ce qui a été proposé par le roi; et qui, n'oubliant jamais sa noble destination d'être la gardienne des droits du trône, n'a laissé passer aucune infraction de la prérogative royale, sans la signaler, afin qu'on ne pût pas dans la suite s'en faire un titre contre nos rois, et que les chambres

futures ne pussent citer comme un droit, ce qui n'est qu'un abus. Ce qui m'a encore confirmé dans mon opinion, c'est que je l'ai trouvée conforme à celle de la plupart de ceux qui sont mêlés dans les grandes affaires de l'Europe, qui sont dans les hautes places et dans les grandes ambassades, en ne comptant même que ceux qui n'ont jamais servi Bonaparte, et dont l'opinion est tout-à-fait désintéressée. Au reste, madame la duchesse, je suis porté à me défier d'une opinion qui n'est pas la vôtre; mais la mienne, fût-elle décidément fausse, vous conviendrez avec moi, que, puisque je suis convaincu qu'elle est la seule vraie, et que la marche contraire peut être très-nuisible à nos rois, soit aujourd'hui, soit dans l'avenir, c'est pour moi un devoir sacré de la soutenir de toutes mes forces, et de tâcher, autant qu'il est en mon pouvoir, de faire abandonner des doctrines que je trouve dangereuses. — Je sais, répondit la duchesse, que, quelles que soient vos

erreurs, elles seront toujours celles d'un homme sincèrement attaché à son roi et à son pays. Je vous connais depuis trop longtemps, Mr de Valmire, pour en douter un instant.

La conversation finit là, et Raoul en s'en allant, entendit la petite baronne dire à la jeune femme moutonne avec qui elle sortait : Je ne conçois pas comment l'on peut recevoir chez soi un homme aussi mal pensant.

Quelques jours après, Raoul alla dans une maison où les familles du mari et de la femme ayant incliné vers des partis opposés, il se trouvait des personnes des deux bords. Au moment où il entrait, une femme se plaignait de la faiblesse du gouvernement. — Vous êtes difficile à contenter, madame, (reprit un homme qui n'avait l'air ni des plus gais, ni des plus contens) : pour moi je ne me plains que de la force du gouvernement. Il tient toute la France si serrée que personne ne peut plus remuer. On ne

peut pas faire un pas sans passeport, et si un malheur vous le faisait perdre ou oublier, il faudrait rester le reste de sa vie fixé à la même place. Les femmes mêmes sont soumises à cette vexation : ce qui ne s'était pas vu depuis l'inquisition des jacobins. Les prisons sont encombrées comme autrefois; les tribunaux civils et militaires n'arrêtent pas un moment; les pères de famille, suivant le caprice du moindre préfet, sont arrachés à leurs enfans, à leurs amis, à leurs propriétés, pour aller vivre ou mourir de faim dans des départemens éloignés: à peine même peut-on parler, et il faut bien prendre garde de répéter une nouvelle fausse ou vraie qu'on a entendue, sans quoi l'on est coffré, et vite un bon procès sur le corps. L'on peut encore moins écrire que parler, et la liberté de la presse est un mot qui n'aura jamais, je crois, d'autre destination que de servir à l'ornement des Chartes et à la satisfaction des dupes, qui croient toujours tenir les choses

quand elles sont en possession des mots. Si c'est là de la faiblesse, sans doute cette expression est devenue synonyme de dureté, et une personne moins modérée que moi, dirait peut-être d'oppression. — En vérité, monsieur, dit Raoul, j'admire votre modération, et elle ne peut être égalée que par votre bonne foi. Je crains pourtant que vos plaintes ne soient un peu exagérées et votre tableau lamentable un peu chargé. Mais ce qu'il y a de vrai, sous vos riches ornemens, à qui faut-il l'attribuer? Est-ce à l'inclination oppressive du roi? Mais en 1814, il nous a volontairement fait jouir d'une liberté et d'une douceur de gouvernement qui n'ont *été* surpassées à aucune époque chez aucun peuple, et qui ont été bien rarement égalées. A qui faut-il donc attribuer le changement de système en 1816? A ceux mêmes qui s'en plaignent; à ceux qui en souffrent si justement, et qui savent bien au fond de leur cœur qu'ils l'ont rendu nécessaire; à ces victimes qu'on

nous fait si intéressantes, et qui ne déclament peut-être contre ces rigueurs, que parce qu'elles les empêchent de recommencer leurs trames infernales. Parce que chacun est aujourd'hui à sa place, croît-on qu'il y resterait fixé irrévocablement si on ne faisait quelque effort pour l'y maintenir jusqu'à ce qu'il ait bien pris les formes de sa niche, qu'il y soit étroitement encadré, et qu'il n'y ait plus à craindre que le renversement de la machine déplace tout? Ne faut-il pas attendre que les flots encore agités après un si grand orage soient redevenus tout-à-fait calmes? Ne faut-il pas que toutes les boues qu'on vient de remuer, ayent repris assez de consistance pour rester fixées dans le fond du vase à leur place naturelle? Sans doute il viendra un temps où la liberté des Français sera garantie de tout arbitraire; où les lois bienfaisantes que nous a octroyées le meilleur des rois pourront avoir tout leur effet. Laissons à ce sage monarque le soin de décider quand

ce temps sera arrivé, et attendons avec calme cette décision. Ah! il ne prolongera pas cette époque au-delà du moment nécessaire; ce n'est pas l'illustre et excellente race où le ciel a choisi des maîtres aux Français qui maintiendrait les mesures de rigueur, dès qu'elles ne seront plus aussi indispensables qu'elles le sont aujourd'hui. Nous jouirons un jour de toute la faveur de nos lois; et s'il en était quelqu'une qui exigeât pour toujours des restrictions; si, par exemple, l'on pensait que la vivacité des têtes françaises rendrait dangereuse l'entière liberté de la presse (au moins pour les journaux), c'est la sagesse de nos législateurs qui prononcera sur ce point.

Mme de ***, qui avait été l'occasion de cette discussion, remercia Raoul de l'avoir défendue, et lui dit en riant qu'il ne pensait pas si mal qu'on le disait, et qu'elle le défendrait aussi à la première occasion. — Ne me faites pas tant de complimens, madame, répondit Raoul : car si je n'a-

vais pas vu que ce monsieur si long et si blafard versait de l'autre côté, j'allais vous chercher querelle sur cette prétendue faiblesse du gouvernement, dont on se plaint par échos, sans savoir pourquoi.

Raoul vit alors dans la chambre voisine un groupe de députés auxquels il alla se mêler. Il était question du projet de loi qu'une commission proposait de substituer à celui que le roi avait présenté pour l'adoucissement provisoire du sort du clergé. Il s'éleva là-dessus une grande discussion dans laquelle on dit de fort belles et bonnes choses, dont la délibération, qui a eu lieu dans la chambre, peut donner une idée. Mais comme un auteur ne s'occupe particulièrement que de son héros, c'est Raoul que nous suivrons ici, en donnant seulement le fonds des objections qu'on lui oppose. — On vous propose, messieurs, dit Raoul, un projet de loi pour consacrer provisoirement quelques millions à l'amélioration du sort du clergé. Au lieu d'adop-

ter avec empressement ce projet qui, sans remplir tous les désirs de sa majesté pour le bien-être des ecclésiastiques, adoucit un peu leur situation autant que le permettent la misère du temps et les charges immenses de l'État, votre commission vous propose un projet de loi complet qui donne une dotation au clergé, sans savoir même quel nombre d'archevêques, d'évêques, etc., sera fixé par le nouveau concordat. Est-ce de bien bonne foi, messieurs, est-ce sans rire que vous proposez comme *amendement* d'un projet de secours provisoire, une dotation fixe de plus de 40 millions de rente? Les projets du roi ne seraient donc plus qu'un texte, qu'un simple titre, sur lequel vous bâtiriez une loi complette suivant votre caprice, et voilà quelle serait cette initiative que le roi s'est formellement réservée dans sa Charte. Elle se bornerait à vous fournir un mot, *clergé*, par exemple, sur lequel vous bâtiriez votre loi. En vérité, c'est se moquer du monde

et de tout ce qu'il y a de plus respectable ; et je trouverais moins inconvenant si, au lieu de proposer des lois définitives comme amendement d'une loi provisoire (ce qui a l'air d'une mauvaise plaisanterie), vous disiez plus franchement : Nous ne voulons pas reconnaître au roi le droit d'avoir seul l'initiative, et chaque fois qu'il nous proposera un projet de loi, nous voulons avoir le droit de lui substituer un contre-projet qui n'ait d'autre rapport avec le premier que le fond du sujet. Du moins, avec cette manière d'agir, vous parviendrez au même résultat sans petits détours, et d'une façon qui, étant plus directe, serait plus noble. — Il faut bien soulager le clergé qui souffre. — Sans doute ; mais qui est-ce qui ne souffre pas en France ? Après cinq années de charges toujours croissantes, après deux années de dévastations, lorsqu'au lieu de laisser respirer le peuple, il faut encore ajouter à son fardeau pour payer d'énormes contributions de guerre, croyez-vous, dans

la misère publique, qu'il y ait aucune classe de la nation qui ne souffre pas? Et aussi auriez-vous l'orgueil de croire que vous prenez un intérêt plus vif que sa majesté à tout ce qui concerne la religion, et que vous êtes plus sensible aux souffrances de nos vénérables ecclésiastiques? Auriez-vous la prétention d'apprendre à sa majesté qu'il n'y a ni bonheur ni stabilité dans un état sans religion; que la religion seule peut être un sûr garant de la vertu et des mœurs des hommes dans toutes les circonstances, et que toute autre base est sujette à s'écrouler; que, pour remettre la religion en honneur, il faut commencer par y remettre ses ministres; qu'ils doivent joindre la considération que donne l'aisance à celle que donne la vertu, et que c'est le seul moyen de leur rendre, sur les peuples, un ascendant dont ils font un si digne usage, et qu'il est si nécessaire de faire renaître? Croyez que le roi sait tout cela bien mieux, et s'en occupe bien plus

que la plupart d'entre vous; vous pouvez donc vous en rapporter à sa sagesse et à sa piété. S'il a pensé que, vu l'état actuel de nos finances et la misère des peuples, on ne pouvait cette année faire plus pour le clergé; s'il a pensé qu'il valait mieux attendre l'accord prochain qui sera fait avec le pape, pour asseoir ensuite sur des bases solides un établissement fixe et durable, je le répète, vous pouvez vous en rapporter à sa sagesse et à sa piété. — Mais le roi désire lui-même ce que notre commission nous propose. — Je sais que plusieurs de vos collègues l'ont dit à la tribune avec une assurance qui doit faire croire qu'ils avaient mission pour cela. Cependant j'en doute encore; car si le roi l'avait désiré, il vous aurait fait présenter par ses ministres un projet en conséquence. Il fera sans doute prochainement un établissement pour le clergé; et pourquoi ne pas lui laisser la popularité d'une mesure que tous les honnêtes gens appellent de

leurs vœux, dès que les circonstances le permettront ; et quand sa majesté est jour et nuit occupée du bien-être de ses sujets, pourquoi lui ôter le mérite de tout ce qu'elle veut faire à leur avantage, pour le prendre vous-même, et lui donner l'air de ne soulager ses peuples, et de ne faire du bien dans son royaume que d'après vous et à votre instigation. D'ailleurs, eussiez-vous cent fois raison sur le fond de la question, j'en reviendrai toujours à cet argument sans réplique : ce que vous faites est illégal, et vous usurpez sur le pouvoir royal cette initiative qui lui est réservée par cette Charte que vous avez jurée. Ah! messieurs, quand j'ai vu cette chambre composée d'ardens royalistes, j'aurais cru que, s'il avait fallu vous rappeler vos sermens et la Charte, ce serait seulement dans l'intérêt du peuple, et pour lui conserver des droits que, dans l'ardeur de votre royalisme, vous auriez peut-être voulu sacrifier au roi ; mais qu'il soit

nécessaire de remettre sous vos yeux vos sermens et la Charte dans l'intérêt du roi, et pour sauver de vos attaques les droits qu'il s'est expressément réservés, qu'il faille arrêter vos entreprises sur la prérogative royale : voilà ce dont je ne me serais jamais douté. — Que voulez-vous ? que ne prend-on l'initiative de ce qui est bien : nous n'aurions alors qu'à y donner les mains, et nous nous renfermerions dans les bornes prescrites. — Ainsi, messieurs, c'est vous qui devez juger en dernier ressort de ce qui est bien ; c'est vous qui devez juger en dernier ressort de l'époque précise où ce bien peut être fait sans inconvéniens. Hé bien ! messieurs, c'est précisément là ce qui s'appelle *régner ;* et ces assemblées précédentes qui voulaient soumettre tout, roi et sujets, à leurs propres volontés, n'avaient pas d'autres prétentions. — L'assemblée constituante (les autres ne valent pas la peine qu'on en parle) voulait détruire la royauté,

et nous; nous voulons l'affermir, ce qui ne se ressemble guère. — La majorité de l'assemblée constituante ne voulait pas détruire la royauté. Un grand nombre voyait la justice et le bien de l'Etat dans les mesures qu'ils forçaient le roi à prendre, et ce qui a tout perdu, c'est que lorsque le roi était d'un avis contraire, ils concluaient sans façon que le leur était le meilleur, et qu'il fallait, pour son bien, forcer le roi à le suivre. Voilà quel était leur raisonnement, et les meneurs savaient seuls à quel résultat cette marche devait conduire. Ce ne sera pas vous, messieurs, qui nous menerez au même résultat; mais si vous établissez en principe, si vous faites passer en habitude que la chambre est maîtresse de décider ce qu'il y a de bien à faire; que quand elle a découvert ce qui est bien, elle doit prendre tout moyen légal ou non pour l'atteindre, et qu'elle peut forcer le roi, pour son bien, à suivre

son avis, elle fournit aux chambres, qui la suivront, tous les moyens de faire ce qu'a fait l'assemblée constituante.

Au reste, messieurs, l'adoption que ferait le roi de vos amendemens (ou soi-disant tels), serait l'approbation de la manière illégale dont ils sont proposés; ainsi le résultat prouvera clairement si sa majesté approuve réellement cette manière de procéder, et si elle désire en effet (comme on vous l'a dit si positivement) que le projet qu'elle vous a fait proposer, soit ainsi transformé.

Une lettre du roi à la chambre, prouva bientôt qu'il ne pouvait reconnaître ce droit d'amendement qu'on voulait établir : et cette lettre aura trop éclairé les vrais royalistes qui composent la majorité de la chambre, pour que cette innovation soit tentée désormais. La fin de la session vint délivrer pour quelque temps la société de la fièvre politique.

Quelques jours après la fin de la session,

Raoul put juger à quel point l'esprit de parti peut aveugler les gens les plus sages. Il alla voir une femme aussi distinguée par son esprit et ses qualités aimables que par des dons plus solides, la vertu et la piété. Il avait eu pendant l'hiver quelques discussions avec elle, et comme elle étoit menée un peu loin par une tête assez vive et des sentimens trop exaltés, ils étaient rarement d'accord, quoiqu'ils l'eussent été parfaitement durant les cent jours, et jusqu'à l'époque de l'assemblée des chambres. Eh bien! madame, dit Raoul en entrant, quel est aujourd'hui votre politique? Ah, monsieur! lui répondit-elle d'un air contrit, la politique d'aujourd'hui est si triste, que depuis quinze jours je n'en ai pas dit un mot. Je ne m'en occupe plus. — Il est vrai, reprit Raoul, qu'il n'y a rien de plus triste. Partout le roi est obéi, et il n'est pas un coin de la France où son autorité soit méconnue. La moitié de la garde organisée;

et le bon esprit de ce qu'il y a d'hommes dans les légions, ou la cavalerie de l'armée de ligne, répondent suffisamment que, si on tentait quelque chose contre l'autorité légitime, ce ne serait pas impunément. Les impositions se payent avec une exactitude et l'on pourrait dire même un zèle qui, dans les circonstances présentes, attestent le dévouement de la nation à son roi. Les rapports avec les étrangers sont aussi favorables que possible, et tous les rois paraissent décidés à rester toujours ligués contre l'esprit révolutionnaire, qui a pénétré et voudrait s'agiter dans tous les pays de l'Europe. En vérité il n'est rien de plus triste que tout cela, et particulièrement depuis quinze jours.— On changea de conversation; mais on resta persuadé que tout allait fort mal depuis que la chambre avait été close, et son dernier projet mis de côté.

Ce ne fut pas seulement la clôture de la session qui éloigna alors Raoul des dis-

cussions politiques. Ses pensées avaient changé d'objet, et depuis quelque temps Mme de Valcourt avait fait sur son cœur une si vive impression qu'il lui devenait impossible de s'occuper avec quelque chaleur de ce qui n'était pas elle.

TROISIÈME PARTIE.

MADAME DE VALCOUR, fort jeune quoique déjà veuve, et sage quoique maîtresse de ses actions, se livrait à tous les plaisirs du monde avec la joie naturelle à son âge. Elle était vive, gaie, maligne, peut-être un peu étourdie; mais son cœur était resté libre et sa réputation intacte. Ses grâces avaient attiré Raoul auprès d'elle, sa gaîté l'y avait retenu; quelques préférences légères et involontaires l'y avaient presque fixé. D'abord il était simplement bien aise de la voir, et quand il la rencontrait, la soirée lui paraissait plus amusante, lui laissait une impression plus agréable; bientôt il commença à trouver ennuyeuses les réunions les plus brillantes que sa présence n'embellissait

pas, et chaque soir il eût été facile de deviner à sa mauvaise humeur, ou à la douce émotion qu'exprimait sa physionomie, s'il avait passé une partie de la journée avec Mme de Valcour, ou s'il avait été livré aux indifférens. Enfin, il en était venu au point qu'il n'allait plus au spectacle et dans tous les lieux publics que pour l'y rencontrer : ses premiers regards la cherchaient dans tous les salons; ses yeux fixés sur la porte s'animaient, dès qu'elle s'ouvrait, de l'espoir de la voir, et semblaient reprocher à tout ce qui entrait de n'être pas elle. Arrivait-elle, c'était la seule personne à qui il parlât avec plaisir; et s'il la quittait quelquefois, c'était dans la crainte de lui être importun, ou d'attirer les regards des oisifs malins. Il aimait enfin, mais il n'avait pas encore osé parler de ses sentimens à Mme de Valcour. Vingt fois il avait voulu faire prendre à la conversation une tournure plus tendre; il ne pouvait pas en venir à bout, et Mathilde restait toujours

gaie. Quelquefois il partait dans un beau transport pour aller la voir. Ses regards s'animaient, il se sentait en verve, et n'avait que la crainte qu'elle ne fût sortie. Le cœur lui battait en interrogeant le portier. Elle y est, il court : si elle pouvait être seule ! Il entre, elle est seule. Toute son ardeur se change en glace ; sa vivacité l'abandonne, et comme s'il craignait qu'elle n'entamât le sujet qu'il redoute, il se dépêche de se perdre dans des phrases indifférentes. Puis il arrive quelqu'un, et Raoul sort en se reprochant son insupportable bêtise, se rappelant son désir de la trouver seule, ses beaux projets, les charmantes phrases dont il avait fait provision, et la belle chute par où il a fini. Ce n'est pas que Raoul fût timide ; ce n'est pas que Mathilde fût imposante. Sa gaîté, au contraire, encourageait à lui parler avec plus de liberté ; mais c'était cette même gaîté qui effrayait Raoul. Il avait peur qu'elle ne se moquât de lui ; il était sûr que si l'idée ou le mot

de déclaration se présentait à elle, elle le déconcerterait par un éclat de rire. Il tremblait d'avoir l'air gauche, de paraître ridicule ; et il savait que les femmes, surtout en France, surtout à Paris, ne pardonnent pas le ridicule; il pestait donc de tant d'occasions manquées; il enrageait de sa maladresse, et n'en était pas plus avancé. Il crut enfin trouver le moment favorable : c'était à un bal. Dans la disposition de son cœur, il se laissait entraîner au charme qu'on trouve dans ces réunions brillantes; il jouissait de l'expression de plaisir qui se lit sur ces charmantes physionomies animées par la musique et la danse, de cet air voluptueux qu'on respire auprès d'elle, et de cette espèce d'ivresse qui s'empare de ces jeunes cœurs, et se communique comme l'étincelle électrique. Il venait de danser une valse avec celle qu'il aimait ; ses regards et tous ses mouvemens décelaient le trouble de son cœur, et il avait cru remarquer que les yeux de Mme de Valcour perdaient de

leur vivacité accoutumée; qu'une tendre langueur en tempérait l'éclat; il lui semblait même que quelque parcelle du feu dont il était consumé agitait le sein de cet objet charmant. Assis près d'elle, il lui dit après un moment de silence: Voyez-vous Adolphe qui fait sa cour à Mme de Fronville? remarquez-vous de quel œil tendre il la regarde? — Je le remarquais dans cet instant même, répondit-elle en riant. C'est étonnant comme il a l'air gauche, pour ne pas dire... — Sot, n'est-ce pas, dit Raoul en se mordant les lèvres; puis il ajouta : Qui sait si Mme de Fronville n'en dit pas autant de moi dans ce moment-ci? — Elle n'oserait sûrement pas. — Je ne vois pas pourquoi; car je le mérite bien mieux qu'Adolphe. On dit que l'amour donne de l'esprit aux bêtes; je ne sais par quelle préférence je m'aperçois qu'il m'ôte le peu que j'en ai. — Celle que vous aimez doit être très-flattée du privilége que vous lui accordez, de faire d'un homme d'es-

prit une bête. Il vaudrait bien autant qu'elle n'eût pas le don des métamorphoses. — J'en ignore la raison; mais je vous la demanderai. Un enchanteur doit savoir par quels secrets il opère ses prodiges. — Mais je crois, Mr Raoul, que vous devenez fou? — Sur ma parole, madame, il ne s'en faut pas de beaucoup, quand je suis auprès de vous. — Je vous remercie de la préférence. Une importune amie les interrompit en cet instant, et vint prodiguer à Mme de Valcour ses tendresses bannales. Raoul s'éloigna, jurant en lui-même contre la chère amie.

Il pensait que le moyen d'assurer le bonheur de sa vie, serait de voir son sort lié pour jamais à celui de Mme de Valcour; ce parti était convenable sous le rapport de la naissance, avantageux sous celui de la fortune, et il ne doutait pas que son père ne consentît volontiers à cette union, contre laquelle il n'y avait point d'objection raisonnable à faire. Cependant, avant

de lui en parler, il voulait être certain du consentement de Mathilde. Il n'était plus possible à son impatience d'attendre et d'épier une occasion, dont le moindre incident l'empêcherait de profiter; il se décida à lui envoyer une lettre qui renfermait ces couplets:

Je voudrais trouver une amie,
Disais-je : assez et trop long-temps
Poussé d'une ardente folie,
D'amour j'ai goûté les tourmens.
Las des fades galanteries,
Ou des brûlantes frénésies,
Du bandeau, de l'arc, et des traits;
Vétéran au camp de Cythère,
Vainqueur ou non, lâs de la guerre,
Amour, je déserte à jamais.

Je voudrais trouver une amie:
Mais qu'elle fut dans son printemps,
La jeunesse embellit la vie
La gaîté prélude à ses chants.
L'illusion sa sœur fidèle
Du plaisir montre l'étincelle,
Et lui dit : Voilà le bonheur.
Est-on sûr d'avoir mieux qu'un songe?
Avec elle d'un doux mensonge
Je veux partager la douceur.

Je voudrais trouver une amie :
Mais, exigeant en amitié,
Je prétends figure jolie,
Taille parfaite et petit pié.
La beauté reçoit mille hommages ;
Son front est toujours sans nuages
Son cœur ne regrette aucun bien :
Défend-on qu'une douce image
Enchante les regards d'un sage
Dans un amical entretien ?

Je voudrais trouver une amie,
Et que son esprit indulgent
Joignant la grâce à la saillie
Fût naturel et fût piquant.
Elle aurait encore en partage
Des talens, mais pour son usage,
Du savoir, mais toujours discret ;
Et dans les fureurs polémiques
Des salons, vrais clubs politiques,
Ne prendrait parti qu'en secret.

Je voudrais trouver une amie
Au cœur sensible et plein de foi ;
Que ce cœur, sans coquetterie,
Ne fût sensible que pour moi.
Les passions et leurs orages,
L'amour, ses éclatans naufrages,
De l'amitié troublent le cours.

Unis d'une même tendresse,
Nous servirions une déesse
Moins légère que les amours.

Je voudrais trouver une amie
Telle qu'il ne s'en trouve pas :
La raison dit, comme l'envie :
Rien de parfait n'est ici bas :
Pourtant, beauté jeune et céleste
Esprit, talens, savoir modeste,
S'offrent à mes regards charmés :
Je puis donc trouver mon amie,
Car ce tableau de fantaisie,
C'est un portrait, si vous m'aimez.

Raoul reçut cette réponse :

L'amitié se permet, et l'on peut l'exprimer.
Cherchez encor, s'il faut une femme accomplie.
Mais s'il ne faut que vous aimer
Vous avez trouvé votre amie.

Cette réponse transporta Raoul, et vint encore enflammer sa passion. Si l'assurance d'être aimé a souvent suffi pour faire naître, à l'égard d'une indifférente, un sentiment assez vif qu'on prenait pour de l'amour, quelle impression ne doit pas faire cette douce certitude sur un cœur

déjà brûlant. Raoul voulut hâter de tous ses efforts le moment d'unir pour jamais son sort à celui de Mathilde, et se décida à demander, sans différer, le consentement de son père.

Mais si Raoul avait ses projets, M. de Valmire avait aussi les siens, et il n'était pas facile de les accorder.

Mme de Saint-Elme était mère de deux enfans, un garçon et une fille; leur fortune était proportionnée à celle des enfans de Mr de Valmire. La famille Saint-Elme, quoique noble, était peu connue hors de sa province; au lieu que les Valmire, illustrés par de grands emplois, par des places à la cour, et par le mérite personnel de ceux qui portaient ce nom, jouissaient d'une grande considération dans le monde. Mme de Saint-Elme voulait faire partager à ses enfans cette considération, et dans cette intention un double mariage était depuis long-temps son projet favori. Elle avait fini par le faire adopter à Mr de Valmire sur lequel elle

avait un empire d'autant plus assuré qu'il ne s'en doutait pas. Elle lui avait montré dans cette alliance le bonheur de resserrer les nœuds qui les unissaient, et la perspective d'une vieillesse heureuse, qui n'aurait jamais à craindre l'abandon. Le moment de l'exécution de ce projet ne devait plus être éloigné; car Elisabeth avait atteint l'âge de paraître dans le monde, quoique son père ne la conduisît jamais que chez Mme de Saint-Elme. Pour préparer d'avance ses enfans à ce double mariage, Mr de Valmire faisait continuellement devant eux l'éloge d'Alphonse et de Marie. Nous croyons qu'il s'y prenait fort bien; mais soit qu'il faille l'attribuer à l'esprit de contradiction naturelle à l'espèce humaine, pour ne pas dire à l'espèce féminine, soit qu'Elisabeth appliquât dans cette circonstance sa prévention accoutumée contre tout ce que lui proposait son père, il est certain qu'elle s'était prise de la plus belle aversion pour le jeune Alphonse, sans même savoir

qu'il lui fût destiné pour époux. On ne voyait rien en lui cependant qui pût justifier ce sentiment; il pouvait prétendre à plaire aussi bien que tant d'autres, et peut-être eût-il été choisi par Elisabeth, s'il ne l'avait pas été par son père. Pour Raoul, il voyait Marie sans peine ni plaisir; il était accoutumé à entendre son père vanter sans cesse Mme de Saint-Elme et tout ce qui lui appartenait, et il avait aussi pris l'habitude de n'y pas faire une grande attention. Depuis quelques temps d'ailleurs, entièrement absorbé par la pensée de celle qui lui était si chère, à peine savait-il ce qu'on lui disait. Ce même jour où il avait formé la résolution de demander sans délai le consentement de son père, Mr de Valmire, le ramenant avec sa sœur de chez Mme de Saint-Elme, leur dit de se rendre tous deux dans sa chambre le lendemain à son réveil, parce qu'il avait à les entretenir d'une affaire sérieuse. Elisabeth sentit à ces mots quelque malaise; son père lui parlait si peu gaie-

ment dans ses momens de gaieté, qu'elle redoutait cette affaire *sérieuse* annoncée avec tant de solennité. Pour Raoul, il ne s'en occupa guère, supposant qu'il s'agissait de quelque affaire d'argent. Il avait bien autre chose à penser, et il se promit en ce moment de profiter de l'occasion pour faire part à son père de ses projets.

Dès que ses enfans sont réunis dans sa chambre, Mr de Valmire prend un air grave et même un peu important, car il ne haïssait pas la représentation, et pensait qu'il convenait d'avoir une figure imposante dans l'exercice de ses fonctions paternelles. De plus il aimait assez à s'écouter parler.

Mes enfans, leur dit-il, vous savez l'attachement que j'ai toujours eu pour vous, et quels soins j'ai pris de votre éducation. Je ne vous peindrai pas tout ce qu'il en coûte à un homme, qui, privé tout d'un coup d'une épouse adorée, reste seul avec deux enfans de l'âge le plus tendre. Je

m'étendrais sur cet objet, sans mon aversion pour les phrases; mais l'on sait combien cette charge si précieuse est en même temps pesante pour un père qui ne veut se dissimuler aucun de ses devoirs, parce qu'il a le projet de les remplir tous. Après vous avoir conduits par mes soins jusqu'au moment de paraître dans le monde; après vous avoir donné les moyens d'y être remarqués avec avantage, je n'ai encore rien fait pour votre félicité, si je ne vous établis pas d'une manière fixe, et qui vous assure pour l'avenir une existence agréable. Il ne faut pas attendre, mon cher Raoul, pour renoncer à cette vie dissipée, à ce vain tumulte du monde, qu'on prend pour le bonheur, et qui n'est même pas de la joie, il ne faut pas attendre que vous en ayez senti tout le vide, et que la satiété ait succédé à de faux plaisirs. Pour être heureux, il faut un point fixe où l'on trouve son bonheur, dont on peut s'écarter quelquefois, mais où l'on revient toujours sans

jamais s'en lasser. Quand on n'a point un intérieur, on s'enfuit dans le monde pour éviter d'être seul, et puis l'on court dans la solitude pour échapper à l'ennui du monde. Ainsi toujours ballotté l'on passe d'un objet à l'autre, cherchant un mieux qu'on ne trouve jamais; heureux si avec cette disposition on en est quitte pour un ennui continuel, et si ce désœuvrement ne conduit pas à des sottises, qui feraient le tourment du reste de la vie!

(Raoul, pendant ce préambule, pensait en lui-même que cette vie dissipée et ce tumulte n'étaient pas des choses si tristes; il sentait qu'il pouvait absolument se passer du secours de son père pour trouver un point fixe où il fût toujours tenté de revenir; il ne s'effrayait ni de la solitude qu'il remplissait de l'idée de celle qu'il aimait, ni du monde où il la voyait ou l'espérait; il se souvenait enfin que son père avait fait cas dans son temps de ces faux plaisirs. Cependant il commençait à

écouter avec inquiétude le dénoûment de ce discours).

Il faut donc vous arracher à votre vie errante, mon cher Raoul, continua Mr de Valmire, et vous au contraire, Elisabeth, il faut vous tirer de votre solitude, et vous conduire dans un monde que vous êtes faite pour habiter, mais où un père ne peut pas bien guider une jeune personne. C'est donc le mariage qui peut vous placer tous deux dans une situation convenable. Mais s'il est facile d'apercevoir la nécessité de se marier, il ne l'est pas autant de se fixer sur le choix de l'être qui doit partager votre sort. C'est du mariage qu'on pourrait dire avec plus de justesse ce qu'Esope disait de la langue, que c'est ce qu'il y a de meilleur et de pire ; de ce moment dépend le bonheur ou le malheur de la vie. Soyez-en persuadés, mes enfans, c'est seulement dans la vertu et dans le caractère des personnes auxquelles on s'unit qu'on peut trouver une félicité cons-

tante. Voilà ce que j'ai cherché pour vous ! voilà le trésor que j'ai rencontré, et je suis sûr de votre bonheur en attachant à votre sort des personnes que je n'ai jamais perdues de vue, et dont vous connaissez comme moi les qualités douces et estimables, qualités qu'elles doivent aux leçons comme aux exemples d'une mère aimable et considérée : j'ai donc arrêté un double mariage entre vous et les enfans de M[me] de Saint-Elme. Vous, Elisabeth, vous aurez l'avantage de trouver un mari qui possède mille excellentes qualités, et surtout la douceur et la patience, qualités (soit dit entre nous) fort nécessaires à celui qui doit passer avec vous sa vie ; de plus vous acquérez une mère qui pourra guider vos pas dans le monde, et vous donner les manières qui conviennent à votre sexe. Toi, mon ami, tu trouveras une existence heureuse avec l'excellente femme que je te destine. Elle est agréable sans être belle, et la beauté n'est à désirer pour aucun sexe ; elle

ne sert qu'à produire des coquettes et des fats, c'est-à-dire, les deux espèces les plus insupportables dans un ménage. J'espère mes enfans, que vous reconnaîtrez dans ce choix mon amour pour vous et ma sollicitude pour votre avenir. Peut-être aurais-je pu vous faire faire des mariages plus brillans en apparence; mais j'ai sacrifié mon amour-propre qui aurait pu en être flatté, à la certitude de faire votre bonheur.

Il se tut à ces mots, plus content de son discours que de l'air dont il était reçu par ses enfans. Elisabeth se tenait les yeux baissés, la tête presque cachée dans son fichu, et sans rien dire, cherchait seulement à éviter les regards de son père. Pour Raoul, il avait été dans le premier moment tellement abasourdi de ce coup imprévu, si abîmé dans ses réflexions et son chagrin, que Mr de Valmire aurait pu parler bien plus long-temps sans qu'il cherchât à l'interrompre. Cependant après quelques instans de silence, et voyant que son père

attendait une réponse, il revint à lui, et lui répondit :

Je connais toute votre tendresse, mon père, et vous savez combien j'y suis sensible; mais on a beau aimer ses parens, l'on ne voit point toujours les objets du même œil. Comme il n'y a pas deux feuilles pareilles, il n'y a pas deux personnes qui aient les mêmes idées sur tout. Ce n'est pas que les miennes s'éloignent beaucoup des vôtres. L'idée du mariage ne m'épouvante point, et moins que jamais depuis quelque temps. Mais quelle est celle à qui j'unirai mon sort sans retour? Je connais assez votre tendresse pour être bien sûr que si j'avais fait un choix qui réunît le double mérite de satisfaire à la fois mon goût et votre raison, vous seriez enchanté de me voir heureux. Vous me proposez un parti que vous croyez propre à faire mon bonheur; c'est une preuve de votre amitié pour moi. Mais s'il se trouvait une femme aimable, bonne, d'une naissance distinguée

et d'un esprit cultivé; si son caractère égal sans monotonie, et mobile sans légèreté, semblait assurer à celui qui sera assez favorisé du ciel pour passer sa vie avec elle, cette douce tranquillité qui n'est point sœur de l'ennui, dites, mon père, si cette femme se trouvait, et consentait à honorer votre fils de sa main, croiriez-vous qu'il faudrait absolument y renoncer, parce qu'elle aurait l'inconvénient ou le malheur d'être belle? Non, monsieur, répondit Mr de Valmire, piqué de ne pas trouver une obéissance aveugle; non, vous n'aviez pas besoin de tant d'éloquence pour me prouver que la beauté n'est pas un obstacle insurmontable. Mais je vois à la chaleur avec laquelle vous me parlez de ce phénix, que vous en êtes amoureux; et quand ma parole ne serait pas engagée, voilà ce qui m'empêcherait de jamais donner mon consentement à ce mariage. Vous êtes jeune, mon fils, et je sais que toutes les jeunes têtes s'enthousiasment dès qu'il s'agit d'un

mariage d'inclination ; mais moi qui ai vu le monde, je n'en ai pas remarqué un seul dont l'issue fût heureuse, et je n'en suis pas étonné.

Qu'on fasse l'acquisition de l'objet le plus frivole, on l'examine avec soin, on veut en bien connaître les qualités et les imperfections ; à plus forte raison quand il s'agit de l'affaire la plus importante de la vie, faut-il bien connaître celle à qui l'on donne tant d'influenee sur son bonheur. On supporte sans peine les défauts auxquels on s'était préparé d'avance ; mais au contraire si l'on découvre des imperfections qui étaient restées secrètes, l'on crie qu'on a été trompé, et l'on prend en aversion celle dont on a été la dupe. Or, peut-on connaître quand on aime ? L'amour est-il en état de juger celle qui le charme ? Il ne la voit jamais qu'à travers un voile flatteur qui cache ses défauts, ou plutôt en fait autant de perfections ; et même si elle aime bien, elle n'a réellement point

de défauts, du moins pour son amant : elle n'a besoin ni de soins ni de fausseté pour ne lui montrer en elle que ce qui peut lui plaire ; l'amour est pour elle une seconde nature plus parfaite que la première, et elle n'aurait plus de défauts pour lui si elle aimait toujours ; mais que le mot *toujours* est peu fait pour ce monde ! qu'il est renfermé pour nous dans des bornes étroites ! Au bout de deux ans, d'un an, de six mois, de quelques semaines peut-être, le voile tombe ; vos yeux s'ouvrent, et cet objet charmant paraît désenchanté devant vous : ses défauts se montrent dans leur laideur naturelle ; bientôt même vous en exagérez les effets, car l'amour s'arrête rarement dans sa course rétrograde. Une ardeur fougueuse, puis la froideur, puis le dégoût, la haine enfin, voilà par quels degrés passent presque toujours ces grandes passions ; la félicité même dont vous vous enivrez, durant le peu d'instans que dure cette passion mutuelle, est un obstacle de

plus à votre bonheur futur. Ah ! mon fils, c'est une funeste habitude à prendre que celle du bonheur, il dure si peu dans ce monde ! il vous échappe comme l'éclair ; et ce moment si doux, mais si court, reste gravé dans le fond de votre cœur comme un point de comparaison qui empoisonne le reste de vos jours. C'est alors qu'on se reproche l'un à l'autre la perte de ce bien si précieux ; c'est alors qu'à un paradis de quelques minutes succède un enfer d'un siècle.

Ce ne sont point là des idées fantastiques, mon fils, c'est une certitude que donne la connaissance des hommes, et qu'il ne tient qu'à vous d'acquérir en jetant les yeux sur le monde qui vous entoure. Au reste, je vous l'ai dit (car je dédaigne de tromper), quand je ne verrais pas votre malheur futur dans ce mariage, je ne pourrais pas davantage y consentir : je suis engagé. Si quelque chose m'a fait hésiter avant de prendre ce parti qui vous assure un heureux avenir,

c'est votre jeunesse : je craignais de vous marier à vingt-cinq ans. Je n'ai donc pas dû penser que vous eussiez déjà songé au mariage, et même fait un choix sans m'en dire un seul mot. J'ai dû vous croire libre, et lorsque j'ai trouvé le parti qui me paraissait le plus désirable, j'ai donné ma parole : elle est irrévocable. — Ah ! mon père, ne prononcez pas ce mot. — Je vous laisse à tous deux huit jours pour vous préparer à m'obéir : c'est plus qu'il n'en faut, Raoul, pour chasser de votre tête toutes ces folies de jeunesse que je connais si bien. On ne voit dans le monde que de ces passions éternelles qu'un jour a portées à cet excès, qu'un jour détruit parfaitement. Vous profiterez peut-être de la semaine que je vous laisse pour en avoir deux ou trois de cette force : je vous le permets ; mais ne me répliquez rien. Je conviendrai dans huit jours du moment où se fera ce double mariage qui doit assurer votre bonheur, mes enfans, et par

conséquent celui d'un père qui vous aime.

Mr de Valmire sort à ces mots, laissant Raoul atterré; pour Elisabeth, elle craignait à chaque instant que son père ne lui demandât un *oui* qu'elle ne voulait pas dire, et qu'elle n'osait refuser; et pourtant elle se sentit très-irritée qu'il n'eût pas même daigné lui demander son avis sur un sujet qui l'intéressait si particulièrement : si elle avait eu besoin que quelque chose l'excitât à la résistance, cette circonstance aurait suffi.

Cependant Raoul était au désespoir : plus il réfléchissait sur sa situation, moins il y voyait de remède. L'idée d'obéir à son père ne se présentait pas à lui, mais il connaissait son inflexibilité et sa violence, et ne savait quel parti prendre. Ses raisonnemens lui semblaient détestables; il trouvait mille choses à lui opposer; il avait mille argumens meilleurs les uns que les autres pour le confondre : mais il savait

qu'il ne les entendrait pas. Ses plaisanteries sur son amour le mettaient en fureur ; il voyait qu'il était sacrifié à l'ascendant d'une femme adroite, et il se désespérait de voir que son père réunissait pour son malheur tant de faiblesse d'un côté, et de l'autre tant d'opiniâtreté. Toutes ces idées passaient rapidement dans sa tête, entremêlées de sermens de n'être point infidèle à sa maîtresse ; il lui jurait dans son cœur qu'aucune puissance ne le forcerait à l'abandonner. Sa tendre amitié pour son père, le chagrin qu'allait lui faire sa résistance, les suites de la querelle qu'elle amènerait, et qui ne pouvait pas manquer d'être très-vive, tout venait encore accroître son trouble. Enfin, après une demi-heure de réflexion, lorsqu'il voit qu'au lieu de débrouiller ce cahos, il s'y perdait davantage à force d'y penser, il prend sa canne et son chapeau, et court chez Mme de Valcour, ne sachant pas ce qu'il lui dira ; mais bien sûr qu'il se trouvera mieux

auprès d'elle que dans la place où il est. Il arrive, il la trouve seule avec Mr de Barois, homme fort aimable, mais dont la présence excite la mauvaise humeur de Raoul. Cet air grave et chagrin qui lui était si étranger, sa figure presque décomposée, sa visite qu'elle n'attendait pas, tout fait deviner à Mathilde qu'il est arrivé quelque chose d'extraordinaire, et qu'il vient l'en instruire. Elle s'en inquiète, et voudrait aussi être seule avec lui, tandis que Mr de Barois continue tranquillement sa phrase, dit mille choses charmantes qu'il est étonné qu'on ne remarque pas; s'épuise pour ranimer la conversation qui languit et tombe à tout moment, et sème des traits d'esprit que Raoul ne fait pas semblant d'entendre, et auxquels la maîtresse de la maison répond tout de travers. Il se fait un instant de silence, et le jeune amant espère que celui qu'il trouve le plus grand des fâcheux en profitera pour finir sa visite; mais il est sur le point de lui

rompre en visière dans l'excès de son humeur, lorsque Mr de Barois lui adresse directement la parole pour savoir son avis sur la pièce nouvelle. Il se possède cependant assez pour répondre qu'elle est détestable ; mais voyant son ennemi prêt à défendre la pièce par toutes les règles de l'art, il s'empresse de lui répondre qu'il confondait ; qu'elle est excellente, et surtout qu'il est entièrement de son avis. Enfin, quand Mr de Barois a épuisé les spectacles, les nouvelles, la littérature, les commérages politiques et la chronique scandaleuse, sans trouver un sujet qui puisse intéresser ses auditeurs (on ne pouvait guère leur donner d'autre nom), il tire ses gants de sa poche, est un siècle à les mettre (au compte de Raoul), et s'esquive, fort étonné du peu de cas que l'on a fait de cette amabilité si recherchée ailleurs ; et à force de réfléchir à ce prodige, il commence peut-être à soupçonner qu'il était entre deux amans, position où

un sot et un homme d'esprit jouent absolument le même rôle, et risqueraient d'être pris l'un pour l'autre. Les deux amans ne s'étaient cependant pas pressés de profiter de leur liberté; ils se regardaient sans rien dire. Elle attendait la confidence *qu'il* venait lui faire, et pour lui, il cherchait quelque manière convenable d'amener le récit de son malheur. Enfin, ne trouvant rien, et sentant le ridicule d'un plus long silence, il s'écrie sans périphrase : Croiriez-vous, madame, que mon père veut me marier? Mme de Valcourt aimait Raoul; mais ils ne s'étaient point encore parlé de leur amour, et les quatre vers qu'elle lui avait répondus pouvaient encore passer pour un de ces jeux d'esprit si communs dans le monde. Les promesses rimées n'engagent à rien. La nouvelle que Raoul venait de lui apprendre l'obligeait à encore plus de circonspection. On peut se douter, en conséquence du coup qui retentit jusqu'à son cœur, des efforts qu'elle fit pour que

son visage ne trahit pas toute son émotion, et du ton mêlé d'intérêt et de modestie dont elle lui répondit; mais Raoul était si tendre, ses yeux, avec la nouvelle expression que leur donnait la douleur, avaient un charme si pénétrant, son chagrin était si vif et si naturel, ses reproches du peu d'intérêt qu'elle prenait à son désespoir, étaient si passionnés, qu'elle ne put lui cacher jusqu'à quel point sa tendresse était partagée; et cela (telle est la faiblesse et l'inconséquence de la sagesse humaine) à l'instant même où elle formait le noble projet de ne jamais lui laisser connaître un amour qui pourrait l'encourager dans sa résistance aux volontés de son père. Nous laissons à penser de combien de sentimens divers le cœur de Raoul fut agité. Que ceux qui ont aimé se rappellent le moment de bonheur et d'ivresse où pour la première fois l'aveu d'un tendre sentiment est sorti d'une bouche charmante: moment dont l'amour, dans la suite de sa brillante

carrière, n'égalera peut-être jamais le charme. Que ceux qui n'ont pas aimé s'abandonnent à leur imagination qui ne les mènera pas trop loin. Comment essaierions-nous de peindre les sentimens de Raoul? à peine lui-même peut-il les démêler au milieu de la joie et du chagrin, des transports et du désespoir, des ris et des pleurs qui se succèdent sur son visage; mais le plaisir l'emporte: il bénit même son malheur; il bénit son père qui, par sa funeste proposition l'a conduit à cet heureux instant.

Mathilde cependant tâche de modérer une joie qui doit sitôt se changer en désespoir.... Elle lui rappelle les ordres de son père, la fermeté de son caractère et l'influence étrangère qui doit encore y ajouter dans cette occasion. Raoul se livre à de plus douces pensées. Il parlera à son père; il l'attendrira; il lui mettra sous les yeux sa vie ou sa mort qu'il va décider d'un seul mot. Son père a de l'amitié pour lui;

il ne pourra se refuser à ses prières, ou, s'il résistait encore, il lui dira : Je suis aimé. Quel père alors aurait le cœur assez dur pour ne pas consentir à la félicité d'un fils ! Ah ! sans doute il cessera de s'y opposer ; vous ne vous y opposerez pas non plus, belle Mathilde, et je jure à vos pieds que vous ne vous en repentirez jamais. C'est en conversations de ce genre, en doux entretiens mêlés de chagrins et d'inquiétudes que se passa la huitaine au bout de laquelle devait se décider le sort de Raoul. Mathilde exprimait une tendresse mêlée de crainte, Raoul un amour vif et rayonnant d'espoir. Oubliez-moi, disait quelquefois Mathilde ; et obéissez à votre père. — Jamais, répondait Raoul. — J'aurais désiré faire votre bonheur ; mais il n'en est pas pour un fils brouillé avec son père. — Si cela arrivait, il serait injuste, et je ne sentirais pas de remords. — Vous ne vous sentiriez pas moins malheureux. — Ah ! si vous me conseillez d'obéir, Ma-

thilde, vous ne m'aimez pas. — C'est que je vous aime plus que moi-même. Mais n'espérez pas que jamais je consente à vous épouser sans le consentement de votre père. — Je n'y consentirais pas moi-même.

Le moment décisif est cependant arrivé, et ces huit jours de réflexions n'ont produit d'autre effet sur les trois personnages qui se trouvent rassemblés, que de les attacher davantage à leur détermination. Les ordres de M. de Valmire sont positifs. La résistance d'Elisabeth est toujours muette, celle de Raoul fougueuse et désespérée. Tous les ressorts de l'esprit et de la raison, l'éloquence de l'amour, la sensibilité d'un fils qui tâche d'arriver au cœur de son père, il emploie tout, il fait tout parler; mais en vain. Son père répond à l'amour par des plaisanteries, à la raison par des raisonnemens, à la tendresse filiale par des protestations d'un amour paternel qui ne doit pas sacrifier le bonheur futur d'un fils à un caprice momentané; enfin l'autorité

parle seule, et demande un consentement net et positif. Raoul déclare sans hésiter qu'il le refusera toujours. Et M. de Valmire, transporté de fureur, lui défend de reparaître jamais devant lui, que pour obéir. — Quoi, mon père ! s'écrie Raoul d'un son de voix altéré, vous me chassez de votre présence ! — Je veux éloigner de mes yeux le spectacle d'un fils ingrat. — Raoul sent son cœur se gonfler; il est prêt à fondre en larmes, il a la force d'y résister, quoiqu'il se sente suffoquer. Il rassemble toute sa fierté naturelle, et après un moment d'intervalle nécessaire pour assurer sa voix, il répond : Mon père, je n'aurais jamais cru mériter de vous tant de rigueur : je ne trouve rien dans mon cœur qui puisse vous offenser ; mais puisque la vue d'un fils vous est si odieuse, je vais vous en délivrer. Il s'enfuit à ces mots, et court dans son appartement se livrer à son désespoir. M. de Valmire eut peine à triompher de son émotion, et sen-

tit la tentation de le retenir; mais sa fermeté et sa résolution d'être obéi l'emportèrent dans son cœur; il sortit en disant à sa fille : Vous recevrez mes ordres quand il en sera temps. Il ne doutait pas de son obéissance, mais il ne renonçait pas encore à l'idée de faire les deux mariages ensemble, et ajournait celui de sa fille jusqu'à ce qu'il eût triomphé de la résistance de Raoul. Il avait toujours vu Elisabeth si timide et si petite fille devant lui, qu'il ne croyait pas nécessaire de lui demander son consentement, et il était bien loin de se douter qu'il trouverait de ce côté une opposition aussi difficile à vaincre que celle de son fils.

L'on ne doit cependant pas croire que l'éloignement d'Elisabeth pour Mme de Saint-Elme, et son peu de disposition à céder aux désirs de son père, eussent suffi pour la décider à une révolte ouverte ; il s'y était joint un plus grand motif. Elle aimait aussi; elle avait souvent

rencontré chez Mme de Saint Elme, Emmanuel d'Arvel ; quelques attentions, quelques préférences (elle n'y était point habituée dans cette maison-là) avaient produit une forte impression sur son cœur, et cette tête vive, que la solitude exaltait souvent, en avait bientôt fait une passion violente. Emmanuel était l'objet des méditations secrètes d'Elisabeth : elle lui jurait dans son cœur tout ce que son frère jurait aux pieds de Mathilde, et elle formait avec moins de scrupule le projet de ne jamais l'abandonner pour obéir à l'autorité paternelle. Emmanuel, de son côté, n'avait pas été insensible aux attraits de cette belle personne, et il s'en était assez occupé pour que Mme de Saint-Elme s'en aperçût, en avertît M. de Valmire, et s'arrangeât pour qu'Elisabeth et son cousin ne se trouvassent plus ensemble. M. de Valmire avait parlé très-sèchement à sa fille sur ce sujet, ce qui n'avait fait qu'accroître son inclination ; elle avait donc tremblé des projets

de son père, et ne s'était arrêtée à aucune idée fixe, qu'à celle de ne jamais épouser le fils de Mme de Saint-Elme.

Pour son malheureux frère, il ne pouvait s'accoutumer à l'idée d'être chassé de la présence de son père; il ne pouvait pas supporter davantage l'idée de lui obéir, et ne savait comment il sortirait de cette funeste alternative; chaque fois qu'il descendait l'escalier, chaque fois qu'il passait devant l'appartement de son père, il arrêtait ses regards sur cette porte qu'il ne pouvait franchir, il désirait et tremblait en même temps de la voir s'ouvrir, et de voir paraître Mr de Valmire. Quelquefois il se levait dans le dessein d'aller se jeter à ses pieds, de le conjurer de lui rendre ses bonnes grâces; puis sa fierté s'irritait à l'idée de sentir la main paternelle le repousser avec dureté. Son amour se révoltait à cette question, la première qu'on lui ferait : Etes-vous prêt à m'obéir? Il se rasseyait; sortait pour aller chercher

Mathilde, oubliait son malheur auprès d'elle, et le retrouvait tout entier dès qu'il la quittait. Il était devenu triste et rêveur; et s'il cessait un moment de penser à son chagrin, il n'en sentait pas moins dans le fond de son cœur un malaise qui l'empêchait de jouir de rien, et dont il ne retrouvait que trop tôt la cause. C'est ainsi que les personnes qui sont accablées par de grands malheurs éprouvent à demi réveillées une tristesse vague dont elles ne démêlent pas encore le sujet; elles sentent un poids sur leur cœur, et le cherchent un moment, jusqu'à ce qu'un réveil complet vienne trop tôt les rendre à elles-mêmes et à leur douleur. Raoul ne pouvant se résoudre à ce tourment insupportable, voulut faire une tentative pour fléchir son père, et chargea de ce soin la vieille Mme Bernard, gouvernante de sa sœur: elle était depuis fort long-temps dans la maison; elle avait toujours montré le plus grand dévouement pour cette famille, et

Mr de Valmire avait l'habitude de la traiter avec de grands ménagemens; il avait même souvent causé familièrement avec elle : son bavardage l'amusait, et elle venait quelquefois lui tenir compagnie pendant son déjeûner. Elle se chargea volontiers de la commission de Raoul, quoiqu'elle sût combien il était difficile, pour ne pas dire impossible, de faire revenir son maître sur ce qu'il avait une fois résolu. Mme Bernard va donc trouver Mr de Valmire qui la fait asseoir à côté de sa table à thé : après lui avoir demandé de ses nouvelles, elle ouvre deux ou trois fois la bouche pour entamer la question; mais chaque fois elle voit son maître lever les yeux sur elle, et n'osant se décider, elle se dépêche de dire quelques phrases indifférentes. Allons, Mme Bernard, je vois à votre air composé que vous avez quelque chose à me dire : est-ce quelque nouveau caprice de ma fille? — Monsieur, Mlle Elisabeth n'a pas tant de caprices (dit Mme Ber-

nard, d'un air un peu piqué); Dieu merci, nous l'avons élevée d'une manière qui..... — Hé bien, de quoi s'agit-il donc? s'écrie Mr de Valmire, d'un ton d'impatience. Il commençait à se douter du sujet qui l'amenait; et quoiqu'il ne fût pas disposé à se laisser fléchir, il n'était pas fâché d'entendre du moins parler de son fils, qu'il ne voyait plus depuis quelques jours. — Monsieur, c'est ce pauvre Mr Raoul qui est venu me voir ce matin. Ah! monsieur, si vous saviez comme il est triste, le pauvre jeune homme! Ma bonne Bernard, me disait-il, il faut que tu voies mon père: je ne puis plus vivre comme cela sans le voir; rien ne m'amuse plus; il n'y a plus pour moi ni joie ni bonheur depuis que mon père est fâché contre moi. Moi, je tâchais de le consoler: je lui disais: Mr Raoul, tâchez de ne pas tant vous affliger; monsieur votre père est bon, il vous aime tant, il ne voudra pas que vous mourriez de chagrin. — Ah!

répondait ce bon enfant, je ne puis m'accoutumer à l'idée d'être chassé de la présence de mon père comme un vaurien, comme un....... et il ne pouvait achever; je voyais des larmes dans ses yeux, et il s'arrêtait de peur d'éclater; il reprenait ensuite: Oui, chassé comme un mauvais garnement qui le déshonore; et il se détournait encore. Moi, je baissais les yeux, et je ne faisais pas semblant de le voir; car les hommes n'aiment pas qu'on les voie pleurer, ajouta-t-elle, en regardant Mr de Valmire, qui se détournait aussi pour dissimuler son émotion. — Je fus quelque temps sans lui répondre, car je ne pouvais pas; je pleurais aussi, mais je n'en avais pas de honte, moi; je lui disais: Non, Mr Raoul, non, monsieur votre père ne croit pas que vous lui fassiez de déshonneur; bien au contraire, il m'a souvent parlé de vous: il se vantait d'avoir un fils comme vous; oui, monsieur, il en étoit glorieux. — Ah! répondait-il, il ne dirait

plus cela à présent. Va le trouver, ma chère Bernard, je t'en prie; dis-lui qu'il me pardonne. Hélas, je n'ose pas me présenter devant lui pour le lui dire moi-même. Qu'il soit bien sûr que, s'il m'est impossible de faire ce qu'il désire, du moins je ne ferai jamais rien sans sa permission; que j'aime mieux renoncer à mon bonheur, que si j'en jouissais contre sa volonté. Et il disait encore tout plein de choses si touchantes, que j'avais toujours envie de pleurer, et si bien dites, que je ne peux pas vous les répéter; tout ce que je sais, c'est qu'il finissait toujours : Mais qu'il me permette de le voir; qu'il ne me chasse point de sa présence. Mr de Valmire avait eu la tête appuyée sur sa main, de manière qu'une partie de son visage était cachée. Ces détails l'avaient intéressé et même attendri; mais quand il entendit que son fils n'était pas plus disposé à lui obéir, il reprit toute sa fermeté. Vous êtes bonne, Mme Bernard, dit-il, et vous vous atten-

trimes facilement; mais ce n'est point un fils rebelle qu'il faut plaindre, c'est le père qui ne rencontre dans ses enfans que désobéissance et ingratitude : voilà le vrai malheur, c'est de ne recueillir de tous ses soins, de toutes ses peines, que des fruits si amers. Je vous l'avouerai, Mme Bernard, si j'avais pu prévoir que mon fils eût tant de répugnance pour ce que je lui propose, je n'aurais pas pris d'engagement; mais j'ai donné ma parole : rien ne m'y ferait manquer. Combien de fois ai-je exhalé mon mépris pour ces hommes (dois-je les appeller des hommes?) qui changent de résolution au gré des circonstances, qui s'arrêtent au moindre obstacle qu'ils trouvent sur leur chemin : cire molle, qui prend tour à tour toutes les impressions; vils roseaux qui plient dans tous les sens, suivant les caprices des vents. Voilà ce que j'ai dit cent fois publiquement; et je leur ressemblerais à présent, après les avoir si justement condamnés! Non, jamais; voilà,

Mme Bernard, ce que vous pouvez dire à mon fils. — Ah! monsieur, vous allez le désespérer. Je n'aurai jamais le courage de le revoir, sans lui annoncer de bonnes nouvelles. Il disait aussi ce matin : Mon père dit qu'il ne peut pas manquer à ses promesses; mais moi, est-ce que je n'ai pas fait des promesses? n'ai-je pas pris aussi des engagemens sacrés auxquels un honnête homme ne peut pas manquer? — Un fils ne doit pas prendre d'engagemens sérieux sans l'aveu de son père : c'est une faute dont il reçoit la juste punition, et qu'il peut réparer s'il le veut. En voilà assez sur ce sujet, Mme Bernard. La pauvre femme vit bien qu'elle n'obtiendrait rien, et elle alla raconter à Raoul le peu de succès de son ambassade.

Raoul en fut désolé; il ne voyait plus de terme à une situation qui faisait son tourment. Il ne voyait plus luire aucun espoir d'être jamais l'heureux époux de sa chère Mathilde, et surtout il ne pouvait s'accou-

tumer à vivre si près de son père, sans oser se présenter devant lui. C'était tous les matins un nouveau supplice pour ce jeune homme que de rester chez lui à l'heure où il avait coutume d'aller rendre ses devoirs à Mr de Valmire. Il n'avait alors d'autre consolation que d'envoyer son valet de chambre savoir comment son père avait passé la nuit. Va, lui disait-il, apprends-moi du moins qu'il se porte bien; mais tâche de t'en informer en secret. Que mon père ignore un soin qui lui déplairait sans doute. En vain, pour s'arracher à ses réflexions, prenait-il un livre; ses yeux en parcouraient les pages, sans qu'il eût pu redire un mot de ce qu'il avait lu. S'il prenait une plume, il ne trouvait rien à dire, et déchirait bientôt la lettre commencée; voulait-il sortir, montait-il à cheval, il changeait de place sans changer d'idée :

Le chagrin monte en croupe et galoppe avec lui.

Il avait enfin perdu la gaîté, l'appétit;

et ces couleurs brillantes, garants plus sûrs peut-être du calme de l'esprit et du contentement du cœur que de la jeunesse et de la santé. Qu'on ne s'étonne point si Raoul se laissait si vite abattre par le chagrin. Il n'avait pas encore fait l'apprentissage du malheur. Il n'avait pas su jusque-là ce que c'est que d'avoir le cœur serré, de vouloir fuir une idée importune qui revient sans cesse vous assiéger. S'il avait vécu plus long-temps, il aurait plus d'une fois reçu ces leçons qui endurcissent les hommes et leur apprennent à lutter contre leur destin; leçons cruelles dont le ciel n'est jamais avare. Aussi commençait-il à s'apercevoir que le monde n'a que faire des malheureux; et il est certain que le monde a bien raison. Si l'on se rassemblait pour entendre et plaindre les contrariétés, les accidens et les douleurs de chacun, comme il n'est personne qui n'en ait sa bonne part, ce serait une belle collection de jérémiades: on ne doit apporter dans

la société que le désir d'y ajouter quelque agrément, et garder son chagrin pour soi ou pour ses amis. Voilà le mérite particulier qui distingue la société française, et la rend si aimable : c'est qu'on s'y oublie soi-même; c'est qu'on sait bien qu'on y est pour les autres, et non pas pour soi. Nous n'appellerons pas société une réunion où chacun se figure qu'il est là pour son compte, où l'un fume, l'autre boit, celui-ci dort; où celui-là se tait, parce qu'il n'a rien à dire. Belle raison! Il faut tâcher de trouver quelque chose à dire qui puisse intéresser les personnes qu'on voit, et leur rendre un peu de l'agrément qu'elles vous apportent. La société est un vrai *pique-nique* de plaisir où chacun doit se croire obligé de fournir sa part, et où l'on ne doit pas toujours recevoir sans faire aucuns frais. Nous perdons ici, nous l'avouons, une belle occasion de placer quelque grande phrase sentimentale ; de nous récrier sur le malheur de ces infortunés, et sur l'infor-

tune de ces malheureux à qui l'on refuse inhumainement la permission d'adoucir leur misère en la racontant; faible mais précieux soulagement qu'on ne devrait pas envier à des misérables, à moins d'avoir un cœur bien dur! Mais nous croyons que les gens qui ont éprouvé de grands malheurs doivent rester seuls ou avec leurs amis intimes, et que, lorsqu'ils vont chercher des consolations dans le grand monde, ils n'en ont déjà plus besoin. Revenons à Raoul, qui avait le bon esprit d'en juger ainsi, et n'allait plus que dans les maisons où il savait qu'il trouverait Mme de Valcourt. Un jour qu'elle devait passer la soirée chez une de ses vieilles parentes, à qui elle faisait cette politesse une fois par an, Raoul, qui allait fort peu dans cette maison où son père l'avait autrefois présenté, fit la réflexion qu'il était de son devoir d'y faire une visite. Il venait d'y entrer, lorsqu'il entend annoncer Mr de Valmire. Il sent aussitôt son cœur battre violemment,

et une vive rougeur couvre toute sa figure, Mr de Valmire faisait un salut agréable à la maîtresse de la maison, lorsqu'il aperçut son fils assis auprès d'elle. Son premier mouvement était de sortir; mais une autre réflexion tout aussi rapide lui fit prendre le parti de rester. Il pensa qu'il fallait toujours éviter dans le monde d'attirer l'attention sur les affaires de famille. On lui avait avancé un siége auprès de son fils; il ne fit pas semblant de s'en apercevoir, et alla en chercher un pour se placer à l'autre bout du cercle. Raoul était fort embarrassé de sa contenance, et cependant cet excellent fils sentait une joie secrète de se trouver dans la même chambre que son père; il le regardait à la dérobée, et le son de sa voix le pénétrait d'une agréable émotion. Les personnes qui connaissaient la position du père et du fils partageaient leur embarras, et la dame du logis était sans cesse obligée de relever la conversation qui tombait l'instant d'après. Tout le monde pour-

tant n'était pas dans la confidence, entre autres une vieille femme qui était voisine de Mr de Valmire, et lui dit d'un air agréable : Véritablement, monsieur, je vous conseille de morigéner un peu monsieur votre fils : je ne sais pas ce qu'il fait depuis quelque temps pour changer ainsi; mais il n'est pas reconnaissable. Madame, lui répondit-il d'un ton un peu ému, les pères dans ce siècle n'ont point d'empire sur leurs enfans ; je crois au contraire que ce sont les enfans qui voudraient morigéner les pères. En disant ces mots, il n'avait pas pu s'empêcher de jeter un regard sur Raoul, pour voir s'il était aussi changé qu'on le disait, et il fut véritablement frappé de son air abattu, et de l'expression de tristesse qui était répandue sur cette physionomie naguères si riante. Il rencontra les yeux de son fils, qui avaient l'air d'implorer ses bontés, et il eut quelque peine à se détourner. En ce moment, entre avec fracas une de ces femmes à qui une longue pos-

session a assuré le droit de dire et faire tout qu'il leur plait, et à qui leur nom a conservé l'injuste privilége d'être reçues dans la bonne compagnie. Elle se place auprès de Raoul, avec ces manières éventées qu'elle affecte, persuadée qu'on les prendra pour l'étourderie de la jeunesse, et se penchant vers l'oreille de son voisin, elle engage une conversation particulière avec lui, et croit lui dire tout bas (de manière cependant à être entendue de la pièce voisine) : Hé bien, qu'est-ce que vous devenez donc, Mr Raoul? l'on ne vous voit plus. Je crois réellement, à votre air, que vous méditez le projet de vous faire hermite. A propos, on dit que vous avez une affaire d'honneur avec votre père, parce qu'il veut vous faire épouser sa survivance.
— Madame, reprit sèchement Raoul, mon père n'a pas coutume de prendre le public pour son confident, et ne devait pas s'attendre à se trouver mêlé dans les commérages de la société. Et comme il la voit

prête à riposter, il se dépêche de lui couper la parole : au reste, madame, si vous avez quelques observations à faire à mon père, il ne tient qu'à vous, car le voilà lui-même. Malgré son impudence naturelle, l'étourdie de quarante ans parut fort empêtrée, et se tournant d'un air gauche : Je suis enchantée, dit-elle, de faire connaissance avec monsieur. Mr de Valmire sortit bientôt, touché de voir quelle impression sa rigueur faisait sur son fils, et assez honteux de la tournure qu'on donnait dans le monde à cette querelle de famille. Raoul partit un moment après, décidé à tenter encore une épreuve. Rentré chez lui il se mit à son secrétaire, et passa une partie de la nuit à lui écrire cette lettre (cent fois raturée et recommencée), qu'il lui fit remettre à son réveil :

« Mon Père,

» Après avoir déjà fait une tentative infructueuse pour rentrer dans vos bonnes

grâces, j'avoue qu'un peu de fierté éloignait de moi la pensée de m'exposer à un second refus. Mais qu'est-ce que la fierté, quand il s'agit d'un père? Sacrifier son ambition et l'espoir de la fortune plutôt que d'implorer un indifférent, que de s'exposer aux refus d'un protecteur dédaigneux, voilà une fierté légitime et digne d'éloges; mais avec l'âme la plus haute on peut plier devant un père, avouer un tort ou demander une grâce; s'il le faut même, être durement repoussé; on le peut, sinon sans douleur, du moins sans bassesse. Votre présence hier, ô mon père! a fait renaître en moi une impression de joie qui commençait à me devenir étrangère. Il me semblait retrouver un bien perdu. Mais lorsque je vous ai vu triste; lorsque je n'ai plus retrouvé cette amabilité qui vous distinguait; lorsque j'ai vu cet esprit plein de grâce et de gaîté, qui donnait le ton dans toutes les sociétés, remplacé par une indifférence taciturne; je me suis reproché ce change-

ment; j'ai connu l'aiguillon du remords, sans me sentir coupable. Quel malheur a produit de si funestes effets sur le père et sur le fils? je ne puis vous en reprocher le motif, puisque c'est votre tendresse pour moi. Vous avez cherché mon bonheur ici, tandis que j'ai cru le trouver ailleurs. Vous avez donné votre parole sans consulter mon goût; j'ai donné la mienne sans consulter votre autorité; et nous croyons tous deux notre honneur intéressé à remplir nos engagemens. Je n'ai point oublié ce que vous vous plaisiez si souvent à me répéter : Rien ne m'a jamais fait manquer à une parole donnée; rien ne m'a jamais fait changer une résolution prise; rien ne m'y forcera, et je ne connais pas de puissance humaine qui ait jamais ce pouvoir sur moi. Voilà ce que vous n'avez cessé de me dire, mon père, et j'ai toujours admiré cette noble façon de penser. Avec de tels sentimens, un homme de bien conserve le plus beau caractère et la plus haute

réputation, quoi qu'il arrive, parce qu'il ne veut jamais que ce qu'il doit, et ne fait jamais que ce qu'il veut. Mais ces principes énergiques, si vos leçons, si votre exemple les ont de jour en jour plus profondément gravés dans mon cœur, si vous me les avez transmis avec le souffle qui m'anime, avec le sang qui coule dans mes veines, pouvez-vous vous étonner, devez-vous me punir de mon obéissance à vos leçons, de ma foi à mes promesses, et de ma résistance à des ordres qui me paraissent outre-passer l'autorité d'un père? Ah! daignez y réfléchir. Ces principes que j'admire en vous n'ont point ici leur application. Plus on met de prix à ses engagemens, plus on se connaît inébranlable dans ses résolutions, et plus on doit mettre de soins à n'en prendre aucune qu'il ne soit en son pouvoir d'exécuter, à ne rien promettre qui ne dépende entièrement de soi. Une promesse est nécessairement subordonnée à cette condition qu'on pourra l'accom-

plis. Une fois l'impossibilité reconnue ; lorsqu'on a fait tous les efforts possibles ; n'en est-on pas dégagé ? Je sais que vous m'aimez, ô mon père ; vous m'en avez donné trop de preuves, mon cœur les a trop bien senties, et en a trop gardé le souvenir pour que j'en puisse douter. Hé bien, lorsque vous avez promis ma main, si vous aviez pu soupçonner que j'eusse de l'éloignement pour ce mariage, je suis certain que vous auriez avec soin ajouté la condition que je consentirais volontiers à ce que vous désiriez ; mais cette condition avait-elle besoin d'être exprimée ? pouviez-vous promettre une chose qui n'était pas en votre pouvoir ? car aucune loi divine ni humaine n'a donné un tel pouvoir à un père ; et si toutes deux ont exigé des intéressés un oui formel, n'est-ce pas prouver qu'il faut leur consentement positif, et qu'ils doivent disposer d'eux-mêmes dans un acte si important ? Pardonnez-moi, mon père, ce mot de loi ;

il n'eût jamais dû être prononcé entre vous et moi; mon cœur le repousse, et si je m'appuie sur elle pour me défendre, du moins je jure entre vos mains de ne jamais me servir des avantages qu'elle peut me donner pour être heureux sans votre consentement. Ah! vous ne savez pas combien j'ai de peine à vous résister, ni tout ce qu'il m'en coûte pour vous désobéir sur un point qui paraît intéresser votre tranquillité : que n'ai-je un cœur comme il y en a tant, un cœur étranger aux sentimens profonds, et seulement susceptible de ces préférences, de ces goûts assez vifs qu'on prend pour des passions! Qu'il me serait doux de vous en faire le sacrifice, de vous dire : Je préférais un autre engagement, j'eusse été plus heureux par d'autres liens; mais vous le voulez, je vous sacrifie mes projets de bonheur, puisqu'ils vous causeraient quelque chagrin; je veux une félicité qui ne vous coûte rien. Quelle joie j'éprouve-

rais à vous parler ainsi ! Hélas ! faut-il, lorsque je ne connais qu'un seul sacrifice, qu'il me soit impossible de vous faire, que ce soit précisément celui que vous exigez de moi ! Mais renoncer à celle qui m'est si chère, mais manquer à la foi que je lui ai jurée, pouvez-vous penser que cela me soit possible ? hé bien, oui, en vérité, je crois que je le pourrais ; l'idée que vous n'êtes pas heureux, et que c'est par ma faute, suffirait peut-être pour me faire renoncer à toute idée de bonheur pour me décider à me laisser immoler comme un autre Isaac ; mais il ne s'agit pas seulement de mon bonheur, celui d'une autre y est attaché, et cette pensée m'ôte toute ma force ; et que dis-je celui d'une autre ; le vôtre même en dépend, et ce que je ferais pour vous rendre heureux, vous rendrait au contraire malheureux sans ressource. Au moment où vous seriez assuré que vous vous êtes trompé dans votre opinion de ma légèreté, où vous verriez

trop bien que je suis misérable, que je porte partout le sentiment qui déchire mon cœur, et que je traîne tristement ma chaîne sans relâche et sans espoir; alors, ou je connais mal votre cœur, ou vous seriez plus infortuné que moi; car au tourment de me voir malheureux, se joindrait le tourment d'en être la cause. Mon refus sauve donc d'une douleur sans ressource, celle qui m'est chère, vous, moi-même, et aussi celle qu'on destine au triste sort d'une femme sans époux; ce refus est donc un devoir pour moi. Et vous m'en faites un crime, et c'est pour ce crime que vous me traitez comme un monstre, que vous me chassez de votre présence! Avez-vous pu vous y résoudre, mon père? Quoi, dans l'ardeur d'une folle passion, j'aurais fait mille sottises; vil habitué des maisons de jeu, ou sot esclave d'une friponne, j'aurais dissipé toute ma fortune; j'aurais fait enfin toutes sortes de folies, pourvu qu'elles ne touchassent

point à l'honneur, vous ne me traiteriez pas si rigoureusement ; le monde excuse les fautes de la jeunesse ; un père en pardonne bien davantage. Un père pardonne tout, excepté le déshonneur. Si jamais j'étais un objet de honte pour ma famille, si jamais je souillais cet honneur qui m'a été transmis sans tache par mes aïeux ; alors chassez-moi, mon père, ou plutôt plongez-moi votre épée dans le sein. Pourquoi hésiteriez-vous ? ne vaut-il pas cent fois mieux voir son fils mort que déshonoré ? mais si j'ai été fidèle à votre noble sang, si j'ai gardé avec le soin le plus scrupuleux le riche dépôt d'honneur que vous m'avez confié, comment avez-vous pu prendre sur vous de faire croire au monde par une [illegible] ition si éclatante, que j'étais indign[illegible] us et de ma race : le choix [illegible] t-il rien de honteux ? la [illegible] aison n'en devrait-elle pas [illegible] deur de la plus vive pas- [illegible] ule des convenances so-

tiales ne se trouve blessée par là, et peut-être n'en est-il pas de même... Mais à quoi bon ces discussions ? votre tendresse a long-temps fait mon bonheur ; la mienne est, j'en suis certain, nécessaire au vôtre. Un seul point est venu troubler ce doux échange : tenez, mon père, qu'il n'en soit plus question entre nous ; ne prononçons plus le mot de mariage. Daignez ne me plus parler d'une personne à qui j'aurais volontiers donné mon amitié, si l'on n'avait pas voulu nous unir par des liens plus étroits. Je vous jure de mon côté de ne jamais me marier sans votre consentement ; ah ! la délicatesse de celle que je ne veux pas nommer devant vous de peur de vous déplaire, vous en est un second garant ; et elle m'a plus d'une fois déclaré elle-même qu'elle ne serait jamais à moi que de votre aveu. Laissons, ô le plus respecté des pères, laissons ce triste sujet : peut-être que le temps (peut-il produire un tel miracle ?) affaiblira les

sentimens qui brûlent dans mon cœur, et que j'aurai la joie de pouvoir faire vos volontés, sans qu'il m'en coûte plus que la vie. Peut-être aussi réfléchirez-vous combien il vous serait facile de faire mon bonheur et le vôtre aussi, car vous ne pourrez le séparer du mien ; peut-être trouverez-vous qu'on peut céder au choix raisonnable de son fils sans faire tort à sa fermeté, et que quelquefois, tandis qu'on déploie d'un côté un grand caractère, on est de l'autre un instrument docile. Je vous en supplie encore, ô mon père, mettons de côté tous ces sujets de débats, permettez-moi de vous revoir ; cessez de me traiter comme un criminel ; recevez-moi dans vos bras, et ce sera pour moi une si grande joie de rentrer dans vos bonnes grâces, qu'à peine pourrai-je m'apercevoir si mon cœur souffre quelque part. »

La lettre de Raoul, les sentimens qu'il exprimait pour son père, et la promesse

qu'il lui faisait de ne jamais se marier sans son consentement, firent quelque impression sur l'esprit de Mr de Valmire; et tout en allant, à son heure ordinaire, chez Mme de Saint-Elme, il réfléchissait que son fils n'avait peut-être pas tant de tort; qu'il était possible qu'il aimât une femme plus qu'un autre; et que quand ce feu ne serait qu'un éclair passager, il n'en agissait pas avec moins de force dans le moment; qu'au lieu de heurter cette passion de front, il valait peut-être mieux se fier aux attaques insensibles mais continuelles du temps; qu'un an de délai pouvait n'avoir pas un grand inconvénient; que lui-même, bien pénétré de sa dignité d'homme, n'eût jamais souffert que son père disposât de sa main contre son gré, et que son fils pouvait bien avoir les mêmes sentimens; enfin, s'il était fâché des effets, il trouvait qu'ils partaient d'une bonne cause, et cette fermeté dans son fils ne lui déplaisait pas. Voilà quelles étaient les pensées

de Mr de Valmire en allant chez Mme de Saint-Elme ; mais celles qui l'occupaient en sortant de chez elle étaient bien différentes ; tant la femme la moins spirituelle est adroite dans son intérêt. Quoi ! se disait-il, en retournant chez lui, j'aurai aussi publiquement manifesté ma volonté ; et j'aurai la faiblesse d'en changer. Moi dont la fermeté était si connue, et qui ai si souvent et si amèrement blâmé ceux qui en manquaient, je souffrirai qu'on me compare à tous ces Cassandres de la société, qui, après avoir fait grand bruit, finissent par céder sur tous les points ! Non : mon fils m'obéira, ou du moins l'on ne me reprochera pas d'avoir faibli, et de n'avoir pas employé tous les moyens qui étaient en mon pouvoir pour lui faire reconnaître mon autorité. Plus que jamais affermi dans sa résolution, il ne voulut cependant pas répondre à son fils, et établir avec lui une lutte de raisonnemens où il n'aurait pas eu le dessus avec une si

mauvaise cause. La piété filiale qu'exprimait la lettre de Raoul fit naître la pensée d'en profiter pour obtenir son consentement. Mr de Valmire se décida donc, ou plutôt (car l'idée d'abuser de la tendresse de son fils pour surprendre son consentement ne lui appartenait pas) on le décida à voir son fils le lendemain matin; il le fit prévenir en rentrant qu'il l'attendrait dans sa chambre à neuf heures. Cette nouvelle fit tressaillir de joie le bon jeune homme: il se voit déjà rentré en grâce; il croit que du moins sa demande lui est accordée, et que peut-être amènera-t-il un jour son père à faire son bonheur. Qui sait s'il n'est pas déjà disposé à y consentir; ce n'est pas qu'il ne connaisse bien son inflexibilité; mais puisqu'il cède déjà sur un point, puisqu'il consent à le voir, il peut lui faire la grâce entière. Voilà les idées dont il se berce: Ah! quand le désir parle si haut, la raison a beau faire entrevoir la difficulté du

succès, on aime mieux souvent supposer un miracle que de croire son bonheur impossible.

Raoul se jeta dans les bras de son père qui lui rendit ses embrassemens avec une gravité propre à dissiper ses illusions.

Je ne veux pas, mon fils, discuter avec vous les raisons qui me font agir. Votre père vous a fait connaître ses volontés; votre devoir est d'obéir. En vain vous faites une frivole comparaison entre les engagemens sacrés qui me lient, et les vaines promesses d'un fol amour. Des engagemens pris par un homme dans la force de l'âge, et sur une affaire importante; doivent être irrévocables; on sait ce que c'est que les promesses d'un jeune homme, que ces sermens d'un amant à sa maîtresse; transports insensés d'une tête perdue : sermens si souvent répétés et si souvent violés! — Oh! mon père, les miens... — Je le sais, Raoul, chacun, emporté par une chaleur factice, croit, dans le moment de

la passion ; qu'il fait une exception à la règle, et bientôt chacun sert à la confirmer par un nouvel exemple. Je vous l'ai dit d'ailleurs, Raoul, cessons toute espèce de discussions sur ce sujet. Soit que ma détermination vienne d'un principe de conduite sage, noble, constant; soit qu'elle parte d'une idée fausse que je prends pour la vérité, elle n'en est pas moins irrévocable ; elle n'en doit pas moins être sacrée pour vous. C'est avec raison que vous l'avez dit dans votre lettre : je vous aime, mon fils, et je ne puis faire votre malheur sans être malheureux moi-même. Mon bonheur dépend donc entièrement de vous, Raoul. Si mon devoir et mes principes ne me permettent pas de rien changer à mes précédentes résolutions, voyez si vous vous sentez le courage de faire notre malheur à tous deux, de nous sacrifier tous deux à une femme ; voyez, décidez du sort de votre père. En finissant, Mr de Valmire regardait tendre-

ment son fils, et avait pris sa main dans les siennes.

A ces derniers mots Raoul sent battre son cœur. Un noble transport élève son âme, et, dans un beau dévouement, il est sur le point de tout promettre. Déjà il serrait avec force la main de son père; déjà il ouvrait la bouche, lorsqu'une idée le frappe : il sent que ce n'est pas à son père, que c'est à Mme de Saint-Elme qu'il va s'immoler. Cette pensée l'arrête tout d'un coup, et, après un instant de réflexion, il dit à M. de Valmire :

S'il était vrai, mon père, si j'étais certain que le sacrifice de moi-même fût nécessaire à votre bonheur, je n'hésiterais pas un seul moment; mais, je vous l'ai dit, dès que j'aurais obéi, vous me verriez livré au plus affreux désespoir; vous me verriez passer ma vie dans les tourmens d'un regret inutile; vous vous diriez : C'est mon ouvrage, voilà ma victime : vous vous le diriez, ô mon père, et vous pourriez

être heureux ! vous ne voulez pas que je le croie. Si enfin votre engagement était un de ceux qu'un homme ne peut rompre sans se déshonorer, avec quelle ardeur je vous prierais de me conduire à l'autel! avec quelle fermeté j'irais y jurer mon malheur éternel! La seule pensée que je sauve ce que vous avez de plus précieux chasserait loin de moi toute autre idée. Mais non, votre bonheur n'est pas plus intéressé que votre honneur dans cette malheureuse affaire; le monde ne vous blâmera pas de rompre un engagement qu'il vous blâme peut-être d'avoir pris. — L'opinion du monde n'est pas digne qu'on s'en occupe. Je prends un parti d'après mes seules réflexions, et je serais bien fâché de prendre l'avis de ces réunions de fous et de folles que vous appelez le monde. Mais en voilà trop de dit. Raoul, promettez sur-le-champ de m'obéir, ou sortez pour jamais de ma présence. — Hé bien, monsieur, je sortirai, et je vois bien

qu'il n'en coûtera rien à votre cœur; je vois trop que vous pourrez me voir infortuné, et que mon sort, quel qu'il soit, ne prendra rien sur votre tranquillité. Je sors; mais cherchez dans le fond de votre cœur, et vous y découvrirez si c'est moi qui nous sacrifie tous deux à une femme. — Insolent ! que je ne vous revoie plus ! — Ah ! mon père, pardonnez ; je vous ai offensé. Mon père, ayez pitié d'un désespoir qui m'empêche de peser mes paroles. Vous me voyez à vos pieds ; ne me retirez pas cette main, et ne m'accablez pas du poids de votre colère : j'aimerais mieux mourir que de l'avoir méritée. — Hé bien ! obéis-moi. — Je ne le puis. Raoul se relève à ces mots, marche tristement vers la porte, et, près de sortir, regarde encore son père d'un air suppliant. M. de Valmire, ému de cette scène, mais toujours inflexible, lui fait signe de la main de s'éloigner.

Raoul sort, le désespoir dans l'âme, et

il ne trouve désormais de trève à son chagrin qu'auprès de sa maîtresse. Un de ses regards calme le trouble qui l'agitait, ou le remplace par des émotions plus douces. Si quelquefois, s'enivrant de cette vue si chère, il pensait qu'un obstacle invincible le séparait de tant de charmes; s'il s'affligeait de ne pouvoir s'unir à elle par des liens indissolubles, c'était une tristesse qui avait encore son charme; car, près de Mathilde, lorsqu'il lui étoit permis de porter ses regards, de les fixer sur elle; lorsque le son de cette voix si connue venait enchanter son oreille, il ne pouvait rien éprouver où il n'y eût quelque douceur. Cependant il avait un rival, et les soins du comte Ducharme, s'ils ne l'inquiétaient pas précisément, ne manquaient pas du moins de lui être désagréables. Ce jeune homme, gâté par quelques succès faciles qui n'auraient pas dû lui donner d'amour-propre, se croyait destiné à subjuguer toutes les femmes, et avait auprès

d'elles cet air d'aisance et de fatuité, qui est sûr de déplaire à toutes celles qui pensent. Aussi n'avait-il pas manqué son effet sur Mme de Valcourt, qui cependant le recevait chez elle par la raison qu'on voit chez soi beaucoup d'ennuyeux et d'importuns, dont il est fort difficile de se défaire lorsque leur nom leur donne entrée dans la bonne compagnie. Que de gens ont ce privilége d'ennuyer, et en usent sans discrétion ! Cela nous ramène à M. Ducharme. Un jour que Mme de Valcourt avait invité quelques personnes à dîner dans une maison de campagne qu'elle habitait une partie de l'été, M. Ducharme vint la voir le matin, et elle ne put se dispenser de le retenir. Il s'était beaucoup occupé d'elle, et Raoul se sentait d'assez mauvaise humeur. Après le dîner elle se promenait dans une allée, quelques pas en avant de la société, et M. Ducharme la pressait, avec des propos fort galans, de lui donner une rose qu'elle

venait de cueillir. Mathilde, que ses instances impatientaient, et qui voyait à quelques pas l'air mécontent de Raoul, jete la rose du côté de celui-ci, et dit en riant : Elle est pour qui la prendra. Mais le vent dérangea ses combinaisons, et fit voler la fleur du côté de M. Ducharme. Il se baisse pour s'en saisir ; mais Raoul s'est élancé, prend la rose, et, dans la vivacité de son mouvement, renverse son rival qui la touchait déjà du bout des doigts. Il voit la fureur briller dans ses yeux, et une vive rougeur colorer son visage. Il le voit prêt à exhaler sa colère, et lui coupe la parole en s'écriant : N'êtes-vous point blessé ? Puis il ajoute tout bas, en lui serrant la main : Nous sortirons ensemble ; mais tâchez de vous posséder. Satisfait de cette assurance, l'amant malencontreux se tait et essuie, en se mordant les lèvres, la poussière dont son habit est couvert. Mathilde, qui sentit aussitôt son imprudence, est un peu rassurée en voyant l'air calme

des deux jeunes gens, et, dans l'espoir d'empêcher que cette affaire ait aucune suite, elle feint de croire que M. Ducharme a perdu l'équilibre en voulant se baisser avec trop de vivacité. Elle ajoute, avec une aimable plaisanterie, qu'elle veut le dédommager de l'injustice de la fortune, et va cueillir une rose qu'elle lui offre avec grâce. Elle espérait qu'il ne serait plus question de cet objet, et en effet il n'y eut rien qui pût lui faire penser le contraire. Mais à peine sont-ils sortis, l'offensé prend Raoul à part, et lui dit : Je n'ai pas besoin de grandes explications ; vous m'entendez, je pense ? Je vous entends fort bien, répond Raoul ; je serai demain chez vous à neuf heures. Adieu, ne nous faisons pas remarquer. A huit heures Raoul est à la porte de son ennemi, qui sortant de son lit, s'écrie que son témoin n'est pas encore arrivé. — Il n'en est pas besoin, je n'en ai pas amené non plus. — Quoi vous voudriez vous battre sans témoins ? — Non, dit

Raoul ; mais écoutez-moi quelques instans : je vous ai insulté involontairement ; je ne vous en dois pas moins une réparation, et suis prêt à vous la faire. — Et vous venez pour cela ? — Un moment ; écoutez moi avec un peu de patience : je vais vous faire une proposition qui pourra vous sembler extraordinaire ; c'est une grâce que je vous demande, et cette grâce est d'attendre quelques jours pour vider cette affaire. Je vois votre étonnement, et pour le faire cesser, je vais vous exposer mes motifs. Je défends ici les intérêts d'une personne qui n'a pas besoin d'avocat auprès de vous. Vous êtes attaché à Mme de Valcourt, et moi aussi ; il nous importe également de ménager sa réputation. L'on sait que nous lui rendons les mêmes soins, et le lendemain d'une journée passée chez elle, un duel entre nous ne laisserait pas douter qu'elle n'en fût l'objet. Epargnons-lui ce chagrin. Il est des coquettes qui ne désirent que l'éclat, qui regarderaient comme le sceau de

leur réputation, un ou deux hommes tués pour elles ; Mme de Valcourt n'est point de ce nombre. Vous le savez ; elle serait au désespoir d'être pour rien dans les propos publics, et surtout dans une occasion comme celle-ci ; c'est à nous de ménager sa délicatesse. Laissons donc écouler quelques jours ; alors une querelle publique, à l'Opéra par exemple, dans un moment où nous serons entourés de nos amis, expliquera suffisamment ce duel, et ne laissera pas la carrière ouverte aux conjectures ni aux méchancetés d'un monde prompt à saisir tout événement qui lui fournit un jour de conversation. — Je ne puis qu'applaudir, monsieur, à cette façon de penser ; et je ne suis pas surpris que les femmes témoignent quelque reconnaissance à un homme qui a autant de soin de leur réputation. C'est aujourd'hui lundi : à vendredi donc, c'est jour d'Opéra. — A vendredi, dit Raoul en lui prenant la main ; soyez assez bon pour m'attendre le matin ; j'irai

chez vous pour tout arranger, et particulièrement pour convenir de notre querelle du soir. — A la bonne heure ; mais voilà, je crois, la première fois qu'il est question d'un pareil arrangement.

Les deux jeunes gens se retrouvent au jour prescrit, et ne sont embarrassés qu'à convenir du sujet de leur querelle ; Raoul dit à son rival : A la manière dont les choses vont dans ce monde-ci, il est à croire qu'il est plus difficile de rencontrer la manière de vivre bien ensemble que celle de se quereller. Tout est bon pour ce dernier objet ; il ne s'agit qne de marcher comme un étourdi, et de heurter son voisin en passant. Ce sera moi qui serai l'étourdi, c'est trop juste, puisque j'ai fait mes preuves, et que cela vous conserve tous vos droits d'offensé ; vous vous fâcherez bien haut : querelle, attroupement, rendez-vous pour le lendemain matin ; les détails sont à votre choix. — Dans le bois de Vincennes, à neuf heures, l'épée à la main, si cela vous

convient. — Tout-à-fait : je regarde l'épée comme l'arme véritable d'un gentilhomme et je trouve quelque chose d'ignoble à s'ajuster comme un lapin. Quand on est fer contre fer, on attaque et on se défend en même temps ; on peut donner et recevoir le coup dans le même moment, on court les mêmes risques ; au lieu que je serais au désespoir s'il m'arrivait (ce qui grâce à la singerie française est arrivé à beaucoup de gens d'honneur) de blesser ou tuer mon ennemi sans qu'il eût tiré sur moi. — Je suis entièrement de votre avis. — Et puis, s'écria Raoul, j'aime à rester fidèle aux usages de nos bons aïeux. A ce soir donc ; tâchons de bien jouer notre rôle, et de nous fâcher bien naturellement. — Je n'aurai pas de peine, monsieur ; il me suffira de penser au véritable sujet de notre querelle. Au reste, vous avez bien raison de parler de jouer notre rôle ; car c'est une vraie comédie. Mais ce sera le contraire de ce qui arrive

au théâtre ; nous commencerons par la petite pièce, et nous finirons par la tragédie.

La chose se passa comme ils en étaient convenus, et les amis des deux rivaux voulurent en vain leur persuader que ce n'etait pas la peine de se battre pour un pareil sujet. Raoul surtout se refusait à tout accommodement ; ils se trouvèrent à l'heure dite au lieu indiqué : Mr Ducharme accompagné d'un de ses amis, et Raoul d'Emmanuel. Le combat ne fut pas long. Mr Ducharme reçut dans le corps un grand coup d'épée. Lorsqu'il eut été remis aux soins de son témoin et du chirurgien qu'on avait amené, Emmanuel se dépêcha d'emmener Raoul. Ils n'avaient pu empêcher que quelques personnes n'eussent remarqué avec quel soin ils cherchaient un lieu écarté, et ne les eussent suivis de loin. Aussi, comme le domestique de Raoul se disposait à le suivre, Emmanuel prévoyant l'éclat qui pouvait suivre cette publicité, lui dit : Va annoncer à Mr de Valmire ce

qui est arrivé à son fils ; dis-lui qu'il va partir, et qu'il sera trop loin ce soir pour qu'il soit possible de l'atteindre. En disant ces mots, il emmena Raoul avec la plus grande vitesse.

Cependant depuis quelques jours la maison de Mr de Valmire était dans le plus grand désordre. Après la dernière conversation qu'il avait eue avec son fils, il avait perdu l'espoir de le décider à lui obéir ; et voulant du moins remplir en partie ses engagemens avec Mme de Saint-Elme, il annonça à sa fille qu'il allait s'occuper des formalités nécessaires, et que son mariage se ferait la semaine suivante. Elle voulait faire des objections ; mais un regard de son père fit expirer la parole sur ses lèvres, et il sortit, prenant son silence pour un consentement suffisant. Elle alla trouver la bonne Mme Evrard, lui apprit les desseins de son père, et lui déclara que rien au monde ne pourrait la faire consentir à ce mariage, et qu'elle se tuerait plutôt que de

le voir s'achever. Mme Evrard épouvantée du désespoir et de la violence des sentimens d'Elisabeth, courut chez Mr de Valmire. A travers toutes les périphrases et les longs préambules dont elle entortillait la nouvelle qu'elle avait à lui annoncer, il finit par découvrir que sa fille n'était pas plus disposée que son fils à se marier suivant sa volonté. Dès qu'il eut bien compris ce que Mme Evrard voulait lui dire, il l'interrompit tout-à-coup. Je sais, Mme Evrard, que vous avez un très-beau talent pour les plaidoyers; mais il est fort inutile dans cette occasion. Ma fille sera mariée avant huit jours, dussé-je la prendre moi-même par la main pour la conduire de force à l'autel. — Miséricorde, monsieur, seriez-vous capable d'une chose pareille? — Je suis las de souffrir la rébellion de deux enfans dénaturés que ma patience a trop enhardis. — Monsieur, vous ne connaissez pas Mlle Elisabeth, quoiqu'elle n'ose pas vous résister en face, elle n'en est pas moins dé-

cidée à ne se marier que suivant son inclination. — Ah, son inclination! Est-ce qu'une fille honnête doit avoir des inclinations? Est ce comme cela que vous l'avez élevée, Mme Evrard? Je sais qu'elle s'est figuré qu'elle aimait ce M^r d'Arvel. Il faut bien qu'une jeune fille pense à quelqu'un, et les trois quarts du temps c'est au premier venu. Sottise de tête, où le cœur n'entre pour rien. — Monsieur, elle m'a déclaré que jamais elle ne pourrait être la femme de Mr de Saint-Elme. — Elle ne me déclarerait pas cela à moi, et je sais qu'elle n'osera pas persister dans sa désobéissance. — Monsieur, ayez pitié de votre pauvre fille; vous ne savez pas de quoi elle est capable; elle m'a dit qu'elle se tuerait si vous vouliez la forcer à obéir. — Allons, allons, Mme Evrard, trève de ces plaisanteries; on ne se tue plus, même dans les romans. Si elle m'en disait autant, je lui proposerais mon épée ou mes pistolets. — Prenez-y garde, monsieur; dans

son désespoir elle est capable de tout. — En voilà assez sur ce sujet, Mme Évrard, retournez chez ma fille, et dites-lui de ma part qu'elle se dispose à m'obéir. — Mr de Valmire dit ces derniers mots d'un ton si absolu, que Mme Evrard n'osa pas répliquer. Mr de Valmire continua à faire les préparatifs du mariage de sa fille; et le matin même du duel de Raoul il la fit venir, lui déclara que tout était prêt, que la cérémonie se ferait le lendemain, et qu'il ne comptait pas entendre une seule observation. Elisabeth voulut parler; mais son père l'épouvanta tellement qu'elle s'enfuit dans sa chambre. Là, désespérée, et bien convaincue qu'elle n'aurait jamais la force de désobéir ouvertement aux ordres de son père, elle se mit à réfléchir sur le parti qu'elle avait à prendre.

Cependant Mr de Valmire avait déjeuné chez Mme de Saint-Elme, et il causait avec quelques personnes lorsqu'on annonça Mr de Vaux, jeune homme depuis peu

présenté chez elle, et qui aspirait à être compté parmi les agréables de Paris. Après quelques propos badins, Mme de Saint-Elme lui demanda s'il ne savait pas de nouvelles. — Ah! mon dieu, madame, des nouvelles! Est-ce qu'il y en a jamais? Je crois, Dieu me pardonne que tout le monde a juré de végéter dans une triste uniformité afin de faire languir la conversation. — Il est vrai, répondit Mme de Saint-Elme, qu'il n'y a plus d'événemens à présent : c'est à mourir d'ennui. Ce n'était pas comme cela dans mon enfance. — Ah! il faut cependant être juste, en voilà un qui a été plus poli, et qui vient de se faire tuer pour alimenter quelques jours les salons de Paris. — Qui donc? Contez-nous donc cela. — Oh! je vais vous le conter dans le plus grand détail. Ce qui me gêne cependant, c'est que je ne suis pas très au courant : le fait est qu'il y a eu ce matin un duel au bois de Vincennes, et qu'il y en a un qui a tué l'autre.

— Et sait-on le nom du malheureux ? demanda Mr de Valmire en s'approchant. — On m'a bien dit leur nom ; mais je ne sais seulement qui est le vainqueur ou le vaincu ; c'est égal, l'un est tué, et l'autre arrêté pour l'avoir tué. — Et comment se nomment ces jeunes gens ? — C'est tout au plus si je m'en souviendrai. Attendez, attendez, je crois que l'un se nomme Mr Duchar, ou Ducharme, et l'autre Mr de Val..... Valmore, je crois.—Valmire peut-être, dit en pâlissant Mr de Valmire. — Cela se pourrait bien. Ma foi, mire ou more, j'en donnerais le choix pour une épingle.

Mr de Valmire, frémissant de colère, se contente de [illegible]cer à l'impertinent jeune homme un regard de mépris, se précipite vers la porte, et court chez lui la mort dans l'âme. Il peut à peine respirer ; et parmi les idées affreuses qui passent rapidement dans sa tête, il se reproche amèrement la rigueur avec laquelle il a traité

son fils. Il lui semble voir sur le visage de tous les gens qu'il rencontre, qu'ils ont une mauvaise nouvelle à lui annoncer, et il est presque surpris de les voir passer, sans faire attention à lui. Enfin il arrive, il demande à son portier si son fils est chez lui? Non, monsieur, il n'est pas rentré d'aujourd'hui. — Et depuis quand est-il sorti? — Oh! monsieur, il est parti aujourd'hui bien plus tôt qu'à son ordinaire, je crois qu'il n'était pas huit heures. — Chacune de ses réponses frappe Mr de Valmire d'un coup mortel. Il éprouve un de ces serremens de cœur dont aucune parole ne peut exprimer l'angoisse, et que les gens les plus malheureux ont senti bien rarement dans leur vie. Quoi! dit-il, après un grand effort et d'une voix entrecoupée, aucune nouvelle de mon fils depuis ce matin? — Ah! si fait, monsieur, son domestique vous a demandé il y a une demi-heure. — Et il n'est plus ici? — Non, monsieur; après vous avoir attendu un

moment, il vient de sortir, pour aller vous chercher; mais je crois qu'il a parlé à votre valet de chambre. — Oh ciel! que ne le disiez-vous? — Mr de Valmire n'a pas attendu la réponse; il est déjà au haut de son escalier, et apprend, avec une joie qui ne peut être comparée qu'à celle du criminel à qui on apprend sa grâce au moment du supplice, que son fils n'est pas blessé, et qu'il a pris la fuite. Il voudrait avoir plus de détails, mais on n'en sait aucun. Il fait courir après le domestique de Raoul, qui répond à toutes ses questions, en lui racontant le peu qu'il sait de cette affaire. Il réfléchissait sur son excessive dureté pour un fils si tendre, qui ne lui avait jamais donné de véritables sujets de plainte; et ses remords lui faisaient vivement sentir que cette dureté avait empêché ce malheureux jeune homme de prendre ses conseils, de lui faire ses adieux et de l'embrasser avant de partir. Telles étaient ses pensées, lorsque ses gens entrent

tout effarés, et l'avertissent que la justice est à sa porte, et qu'on vient arrêter M. Raoul. — Il frémit d'abord, quoiqu'il sache bien que son fils ne court aucun risque en ce moment, au moins dans Paris. Il ordonne qu'on ouvre tous les appartemens de la maison, et qu'on donne à ces messieurs toutes les facilités de faire leur recherche, sans les prévenir qu'elle est inutile; car il calcule que le temps qu'ils mettront à cette occupation retardera le moment où l'on voudrait courir sur les traces de Raoul. Un quart d'heure après on vient l'avertir qu'après avoir visité toute la maison on a voulu entrer dans l'appartement de Mlle Elisabeth ; mais que sa chambre est fermée à clé, qu'elle ne veut pas l'ouvrir, et que ces messieurs ne veulent pas partir sans l'avoir examinée. Mr de Valmire monte. — Mme Evrard : Par quel hasard ma fille est-elle enfermée ? — Monsieur, il y a deux heures, mademoiselle m'a dit qu'elle voulait vous écrire encore une

fois pour tâcher de vous attendrir ; que ce serait long, et comme elle ne voulait pas être dérangée, elle allait s'enfermer ; que je ne vinsse pas qu'elle ne m'appelât. — Eh ! bien, quel est cet enfantillage de ne vouloir pas ouvrir ? Quelle raison vous en donne-t-elle ? — Monsieur, j'ai frappé plusieurs fois, et je lui ai parlé ; mais elle n'a pas répondu. M. de Valmire frappe en maître ; il parle à sa fille d'un ton d'autorité, qu'elle n'était pas accoutumée à braver. — Pas un mot de réponse. Mme Evrard commence à s'effrayer, et tremble de tout son corps. M. de Valmire ne sait ce que cela veut dire. — Elle dort peut-être ? il frappe plus fort, il parle plus impérieusement. — Rien. Ah ! Dieu, monsieur ; je vous l'avais bien dit, s'écrie Mme Evrard d'un ton plaintif, en se laissant tomber sur une chaise ; vous n'avez pas voulu me croire. — Le malheureux père se sent frissonner. Cette idée, qu'il a traitée comme un radotage dont il a fait une plaisanterie,

cette horrible idée revient l'assiéger malgré lui. Il croit voir derrière cette porte un spectacle épouvantable. Plus il y pense, plus il se rappelle le caractère de sa fille, et les circonstances qu'on vient de lui raconter, plus son malheur lui paraît certain. Il désire et craint en même temps de voir s'ouvrir cette fatale porte; et cependant il le faut : le commissaire insiste. Il n'y a pas moyen de résister, et l'on se met en devoir de forcer la porte. Mr de Valmire sent une sueur froide qui le glace de la tête aux pieds; les idées affreuses qui ne lui sortent pas de la tête, la terreur impossible à décrire qu'exprime la figure de Mme Evrard; son propre effroi; le désespoir de voir tant et de tels témoins des suites de sa barbarie; le silence morne des assistans qui attendent le dénoûment de cette scène, silence qui n'est interrompu que par les coups de marteau dont on fait sauter la serrure; tout contribue à rendre ce moment terrible. Enfin la porte s'ouvre; il frémit, il entre

en chancelant, jette partout un regard à la fois avide et craintif, n'aperçoit personne. En vain on regarde de tous côtés. Il est certain que personne n'est dans cette chambre. La pauvre Mme Evrard avait été si frappée de sa funeste pensée, qu'elle court à la fenêtre; mais elle ne voit rien, et d'ailleurs elle donne sur la cour. Un accident eût été connu à l'instant même. Où donc peut-elle être? dit Mme Evrard avec un soupir, comme une personne qui n'a pu respirer depuis long-temps, et qui, près d'étouffer, se sent soulagée. Les craintes de M. de Valmire avaient été si vives, qu'il sentit d'abord un mouvement de joie, en ne voyant pas sa fille. Mais ce premier moment passa comme un éclair, il découvre à l'instant la vérité, et il ne peut douter que la fuite d'Elisabeth ne soit préméditée, car il est clair que la précaution de fermer sa chambre avait été prise pour qu'on s'en aperçût plus tard. La tendre pitié qu'il avait pour la première fois sentie

pour cette malheureuse et coupable victime, fait soudain place à une fureur qui lui est bien plus naturelle. — Quoi! ma fille s'est enfuie; elle a déshonoré ainsi son père et son nom : mais non, un ravisseur me l'aura enlevée; je le connais, c'est ce scélérat d'Emmanuel; je sais la passion qui les unissait. Oui, c'est lui. Ah! monsieur, vous êtes chargé de faire justice, de faire respecter les lois; venez, venez chez le ravisseur, c'est là que nous la trouverons; venez, s'il en est temps, rendre une fille à son père. — Monsieur, je n'ai point d'ordre, et je ne puis sans cela violer la maison d'un particulier. — Eh bien, courons chez le ministre; daignez m'accompagner. — J'y consens, monsieur, partons, j'ai là ma voiture. — Ils partent : et ce triste père va dans la même voiture qui devait emmener son fils en prison, à la poursuite d'une fille coupable. Il arrive : il fait parler les droits d'un père avec toute l'éloquence qu'inspire une cause si vive-

ment sentie; il expose ses raisons de regarder comme le ravisseur de sa fille celui qui avait déjà séduit son cœur; et il obtient l'autorisation nécessaire pour la chercher dans la maison de Mr d'Arvel. Il y court : il monte avec précipitation suivi de sa triste escorte, et entre chez le jeune homme. Son trouble subit, son visible embarras à la vue des gens de justice, confirment tous les soupçons de Mr de Valmire. Que venez-vous faire ici, messieurs? s'écria le jeune homme, reprenant sa fermeté. — Je viens, traître, te punir de m'avoir enlevé ma fille, et l'arracher de tes mains. — Oh ciel, monsieur, quoi! votre fille vous serait enlevée! — Je ne suis pas la dupe de cette feinte ignorance; allons, messieurs, cherchez partout. Il ne s'attendait pas une à poursuite si prompte, et j'ai vu à son embarras que ma fille est encore ici. — Messieurs, dit Emmanuel, se précipitant devant une porte vers laquelle on s'avançait, je vous jure que voilà la

première nouvelle que j'apprends de ce funeste événement; et vous, monsieur, je vous donne ma parole d'honneur (si ce langage ne suffit pas à la justice, il doit vous suffire à vous), je vous donne ma parole que j'ignore entièrement où est M[lle] de Valmire, et que je suis désespéré de la nouvelle que j'apprends; après cette déclaration, je vous demande en grâce de ne point persister à faire ouvrir cette chambre que j'ai des raisons particulières de tenir cachée. — Ah! monsieur, s'écrie M[r] de Valmire, dans une position comme la mienne, des paroles ne peuvent suffire pour faire disparaître tous les soupçons. Allons, messieurs, faites votre devoir. — M[r] de Valmire, prenez garde, vous vous repentirez de cette violence. — Monsieur, vos menaces ne m'effraient point. — Monsieur, dit alors le commissaire, nous sommes chargés de visiter votre appartement; ainsi prêtez-vous de bonne grâce à un ordre dont vous ne pouvez empêcher

l'exécution. — C'est impossible, monsieur, s'écrie le jeune homme au désespoir, on n'entrera dans cette chambre qu'après m'avoir arraché la vie. — Dans cet instant la porte s'ouvre, et l'on voit paraître Raoul de Valmire. — Dieu! mon fils! s'écrie le malheureux père. — Son fils, répète cet homme, c'est lui que j'ai ordre d'arrêter. — Je suis prêt à vous suivre. — Hé bien, monsieur, vous l'avez voulu, dit Emmanuel désespéré, à Mr de Valmire, êtes-vous content? — Mon fils! s'écrie douloureusement ce père infortuné, mon malheureux fils, peux-tu pardonner à un père auteur de tous tes maux? — Vous pardonner, mon père! ah! recevez-moi dans vos bras, et je serai trop heureux. — Viens donc, viens par une tendresse si noble ajouter encore à mon supplice; va, tu dois me détester, tu dois avoir en horreur un père barbare, né pour le malheur de ses enfans. — Puis-je n'être pas heureux, ô mon père! quand je me sens si

tendrement pressé dans vos bras? je retrouve votre tendresse, je vous revois enfin, je vous embrasse; ah! je bénis mon malheur, puisqu'il vous rend à moi; quelle qu'en puisse être la suite, ce moment est le plus beau de ma vie..... Adieu, mon père, reprenez votre fermeté; je n'ai rien à me reprocher; je me suis conduit comme doit faire un brave homme: qu'importe le reste; cela doit vous suffire comme à moi. Partons, monsieur. — Il serre vivement son père dans ses bras, tend la main à Emmanuel, et sort précipitamment. Mr. de Valmire reste anéanti; la barbarie dont il a usé envers un fils si tendre et si digne de son amour; la persécution qui a forcé sa fille à le fuir; la violence de son caractère qui l'a conduit à être lui-même le dénonciateur et le bourreau de son enfant; ces idées qui l'assiégent à la fois sont autant de serpens qui lui déchirent le cœur. Il tâche enfin de surmonter son désespoir; il sent que Raoul a besoin

de lui. Il faut qu'il rassemble toutes ses forces pour essayer de le sauver. Eh ! n'est-ce pas pour lui-même qu'il travaille, car il ne survivrait pas à cette chère victime. Il sait de Henri tous les détails de l'événement. Il court chez M[r] Ducharme, apprend que la blessure est dangereuse, et qu'on ne peut encore répondre de sa vie. Désolé, et voyant qu'il est trop tard pour faire aucune démarche, il retourne chez lui. Il passe en chemin devant la porte de M[me] de Saint-Elme, et s'en éloigne avec horreur, en pensant aux fatales suites du sacrifice qu'il a voulu lui faire de ses propres enfans. Il court à son bureau, et passe la nuit à écrire un mémoire pour son malheureux fils.

Sa défense se partageait en deux parties, la défense du duel en général et celle de son fils dans cette circonstance particulière. Dans la première partie, ne pouvant nier que son fils ne se fût battu, il faisait au moins tous ses efforts pour prouver que le

duel n'est pas un crime, et qu'il serait impolitique de le punir. Nous allons transcrire quelques passages de ce mémoire :

Je sais, disait ce malheureux père, tout ce qu'ont écrit sur le duel les moralistes et les politiques de cabinet : « Le duel, disent-ils, n'est qu'un reste des féroces coutumes de nos barbares ancêtres, qui ne reconnaissaient de loi et de juge que leur épée, coutume digne en effet de ces sauvages, et inconnues aux Grecs et aux Romains. Chez ceux-ci du moins un geste, un mot échappé, ne suffisaient pas pour faire de deux amis deux meurtriers cherchant dans le sang l'un de l'autre un horrible plaisir. » C'est avec ces belles phrases, c'est avec ces exagérations sonores et cette affectation de sensibilité qu'on attaque comme des abus ou des préjugés, ces usages sacrés et conservateurs que nous ont transmis nos braves aïeux. Non, les Romains ne s'appelaient pas en combat

singulier, mais ils se battaient sur la place publique à coups de poing, de pierre, de bâton, enfin à coups de poignard; mais ils s'assassinaient, se proscrivaient; mais la nation se partageait, durant dix lustres de suite, en deux portions, celle des délateurs et celle des victimes; mais leurs jeux étaient d'épier un signe de douleur sur le front des gladiateurs qui s'égorgeaient à leurs yeux; leurs délassemens, de voir des bêtes féroces enfoncer leurs griffes sanglantes dans la chair des criminels. Ah! si le duel leur était inconnu; qu'on ne vante donc pas leur humanité. Croyons que les braves chevaliers de François I[er] et d'Henri IV étaient moins féroces, et voyons sans exagération ce que c'est que le duel: il fut toujours en usage parmi les Français, et fut long-temps même ordonné par la loi. Le duel est la plus sûre sauve-garde de l'honneur, l'aliment du courage qu'il tient, pour ainsi dire, toujours en haleine, et le soutien

de cette urbanité, de cette politesse, qui distinguent les nations modernes, et la France particulièrement. Avec les rapports continuels des hommes dans la société, quand leur amour-propre est mis en jeu et leur rivalité enflammée par le mélange des sexes; avec la vivacité des têtes françaises, et au milieu de ces discussions où se heurtent continuellement les prétentions dédaigneuses des gens d'esprit et l'orgueilleux entêtement des sots, que deviendrait la société, et qui songerait aux règles de la politesse, si chacun ne sentait au fond de son cœur qu'il ne supportera pas un outrage, et ne jugeait par lui-même que tout autre est dans la même disposition ? Mais tout grand qu'est cet avantage, puisqu'il fait tout le charme de la société, et que cette exquise politesse, dont personne ne nous conteste d'être les modèles, est la partie la plus aimable de la gloire française; quel que soit, dis-je, cet avantage, il ne l'est pas au point qu'on veuille

l'acheter avec du sang. Mais le cou age, mais l'honneur, croit-on qu'ils puissent être jamais trop chèrement payés? Quoi! dira-t-on encore, les Grecs, les Romains étaient-ils sans honneur? étaient-ils sans courage? Oui, répondrai-je; cela fut vrai trop long-temps. Ces peuples avaien t un amour de la patrie, un honneur national qui leur donnait la force de faire les plus grandes actions, de s'élever aux plus hautes vertus; c'était dans leur constitution politique qu'ils puisaient ces vertus, et ils les perdaient avec elle : c'était, pour ainsi dire, un corps étranger dont ils recevaient tout leur éclat; ils étaient tout par leur gouvernement, et rien par eux-mêmes.

Dès que les temps de corruption arrivaient (et c'est toujours l'affaire de quelques siècles); dès que les rouages de la constitution se relâchaient, ces vertus nationales, et presque artificielles, disparaissaient avec leur cause; ces hommes

qu'un ressort étranger avait fait mouvoir, retombaient dans la bassesse naturelle à l'homme brut. Et pourquoi cela? parce qu'ils n'avaient pas un honneur individuel. Ils n'en avaient que comme citoyens, et dès que la patrie n'est plus rien pour eux, ils ne savent pas qu'en qualité d'hommes ils se doivent quelque chose à eux-mêmes. Il n'en est pas ainsi des peuples modernes; dans les classes bien élevées, chaque individu a son honneur à garder; il sait qu'il ne doit jamais souffrir un outrage qui puisse l'avilir aux yeux des autres, et surtout à ses propres yeux, et il sait enfin que son courage doit toujours être là comme la sentinelle qui veille pour cet honneur. Voilà ce qui fait cette énorme différence entre les peuples anciens et les modernes; voilà pour quelle raison ces antiques prodiges de vertus et de courage ont sitôt disparu pour tomber dans le dernier degré de l'avilissement; voilà pourquoi les Français comptent déjà quatorze

siècles d'une valeur qui n'est pas dégénérée, tandis que les Grecs et les Romains n'en ont pas pu compter plus de cinq ou six. Voyez les Grecs ; il n'y a pas deux cents ans qu'Alexandre, avec une poignée d'entr'eux, a conquis les vastes provinces de l'Asie, et déjà ce n'est plus qu'un troupeau de moutons qui tendent leur cou au fer des Romains. Voyez les Romains eux-mêmes ; vils eselaves des empereurs, ils ne se battent plus que pour le choix du tyran ; ils ont désappris le noble métier des armes ; leurs armées ne sont plus composées que des barbares levés sur leurs frontières, et ce n'est que faute d'ennemis que leur empire dure quelques siècles. Il n'en est point de même des nations modernes. Les mœurs efféminées de l'Asie ont bientôt fait disparaître la valeur grecque ; la corruption des mœurs et l'excès de la civilisation ont détruit le courage romain ; mais les Européens s'abandonnent en vain aux délices et à la paresse dans le

climat voluptueux de l'Inde ou des îles de l'Amérique; au bout de plusieurs générations leur bravoure est toujours la même; en vain l'Europe est parvenue au dernier degré de la civilisation, ses polis habitans n'ont rien perdu de l'intrépidité de leurs sauvages ancêtres, et dans aucun des siècles écoulés, dans les revers comme dans les succès, leur ardeur guerrière ne s'est jamais démentie. A quoi faut-il attribuer cette différence, si ce n'est, je le répète, à cet honneur individuel qui fait que chacun s'estime et veut être estimé par lui-même, indépendamment de sa situation et de son gouvernement? Mais cet honneur défend de souffrir un affront sans le laver dans le sang de l'insolent, ou il cesserait d'exister. Ce dépôt noble et sacré ne peut subsister avec une seule tache; et comment le conserver dans son éclat, si on laisse à un homme le droit de vous insulter; ou s'il faut avoir recours à la misérable ressource de traîner devant les juges l'offenseur, de

prouver par témoins, à la face de l'univers, qu'on s'est laissé déshonorer, et de faire remarquer avec soin les viles cicatrices des outrages qu'on a reçus.

Si l'on a des discussions d'intérêts, voilà les tribunaux civils; si l'on a affaire à des bandits, à des assassins, voilà les tribunaux criminels; mais entre gens d'honneur, il ne faut, pour vider une querelle, qu'un champ clos et deux épées; que le monarque ne craigne rien de ces sentimens, il lui en coûtera peut-être quelques braves; mais ce qui restera le servira mieux; et dix hommes de cœur défendront mieux leur pays que cent lâches accoutumés à boire paisiblement un affront: car, ne vous y trompez pas; qu'importe à l'homme qui se laisse insulter et avilir, qu'on insulte, qu'on avilisse son pays? au lieu que celui qui n'a jamais souffert une offense personnelle, ne souffrira pas davantage qu'on offense une nation dont il fait partie. Il est donc de l'in-

térêt du souverain qui veut commander à des hommes de cœur, de permettre le duel, comme un mal nécessaire qui produit un grand bien. Sans doute il faut craindre d'accoutumer les hommes au courage par l'effusion du sang, et de les rendre féroces pour les faire vaillans. Mais ce mal n'est pas à craindre : jamais une nation ne fut plus livrée à la fureur du duel que la nôtre, et aucune ne fut plus connue par la douceur de ses mœurs (1). C'était sans doute un vrai fléau que l'usage du duel tel qu'il existait il y a deux siècles. On ne peut que louer les ordonnances de nos rois sur ce sujet, ainsi que leur sévérité à les faire exécuter. Le duel était alors une frénésie sanguinaire, qu'il était nécessaire de réprimer. Des amis s'égor-

(1) S'il peut paraître étrange à cette génération d'entendre parler de la douceur des mœurs françaises, on sait assez que la lie de la nation régnait seule dans les temps d'horreur; et certes, ce n'était pas le duel qui avait endurci le cœur de ces gens-là.

geaient pour le motif le plus léger ; et souvent même un homme était obligé de tirer vengeance d'un mot qui ne l'avait pas offensé, et dont il ne conservait aucun ressentiment. D'autres décidaient pour lui qu'il devait être offensé. Il était important d'arrêter cette fureur, qui n'a que trop éclairci les rangs de la noblesse française (1). Mais c'était l'abus d'une chose utile, et l'on sait que l'abus ne prouve rien contre l'usage. Aujourd'hui l'abus n'existe plus, et les rigueurs auxquelles on a eu recours pour le détruire ne sont plus nécessaires.

---

(1) Jusqu'en 1577, lors du duel de Quélus et d'Entragues, les seconds n'avaient servi que de témoins du combat ; mais la démangeaison de se battre prit ceux-ci, et ce mauvais exemple a duré jusqu'à cette heure, dit Mézerai.

On lit dans Amelot de la Houssaie : « Les duels étaient si communs dans les premières années du règne de Louis XIII, que les premières nouvelles qu'on se demandait le matin en se rencontrant.. ..... étaient d'ordinaire : Qui est-ce qui se battit hier ? Et l'après dîner ; Savez-vous qui s'est battu ce matin ? Il

On en est arrivé au point désirable : le duel est devenu rare, et se borne à punir une injure sanglante, à apprendre aux témoins de la vengeance qu'il ne faut point se permettre un outrage qui ne resterait pas impuni.

---

ne fallait point avoir eu de querelle avec Bouteville pour être obligé de se battre avec lui. Si quelqu'un lui dit : *Un tel est brave*, il s'en allait de ce pas le chercher, et quand il le trouvait : *Monsieur*, disait-il, *on m'a dit que vous étiez brave, il faut que nous nous battions ensemble;* de sorte qu'il fallait en passer par là, ou essuyer ses insultes. » (Tom. 3, pag. 111.)

Le commandeur de Valençai, que le pape Urbin VIII fit depuis cardinal.... avait une telle démangeaison de se battre, qu'un jour il voulait appeler en duel Bouteville, son meilleur ami, parce que celui-ci ne l'avait pas pris pour second dans un duel arrivé deux ou trois jours auparavant, et cette querelle ne fut apaisée que par une autre que Bouteville prit de gaîté de cœur contre le marquis de Portes, où Valençai servit de second contre Cavois... (*Id.*, p. 113.)

On voit combien était devenue nécessaire la sévérité que le cardinal de Richelieu déploya contre ce même Bouteville (de la maison de Montmorenci), lorsqu'il lui fit trancher la tête pour s'être encore battu après les édits sévères du roi contre les duels.

De ces notions générales sur le duel, Mr de Valmire venait à la cause particulière de son fils; et après plusieurs moyens de défense, il disait : Il faut considérer quels sont les sentimens que chacun reçoit de son éducation : telle action sera condamnée dans un magistrat, qu'on excusera dans un militaire. Garder paisiblement dans son sein une injure reçue; ne point chercher à laver sa honte dans le sang de son ennemi : voilà ce qui est, ce qui fut toujours impossible à un gentilhomme.

De soi-disant philosophes, aussi imprévoyans que mauvais politiques, ont pu déclamer contre la noblesse : on a pu tenter de la détruire sans penser qu'elle est indestructible, quand elle a une fois existé. L'on a pu ravir aux gentilshommes français les joyaux qui ornaient la garde de leur épée, les plumes qui formaient le panache de leur casque; l'épée et le casque leur sont restés avec l'honneur ; ils peu-

vent perdre des droits, des priviléges, des distinctions; mais ce qu'ils ne perdront pas, ce sont ces dignes sentimens dont ils sont animés, c'est le noble héritage d'honneur que leurs ancêtres leur ont légué avec le sang; le privilége dont ils sont jaloux, et qu'ils ont gardé, c'est celui de mettre la gloire au-dessus des richesses, de préférer à tout le noble métier des armes, de montrer dans tous les emplois une probité rigide, une rare délicatesse, et de ne souffrir aucune brèche à leur honneur, ni de la part des ennemis de l'Etat, ni de la part d'un citoyen insolent. Depuis tant de siècles que ma race a sucé de tels sentimens avec le lait, croit-on que mon fils puisse changer tout-à-coup des idées (des préjugés même si l'on veut) si fortement enracinés par le temps? On a vu ces principes résister aux plus puissans efforts; le plus fidèle sujet bravait l'ordre de son roi pour s'exposer à la mort comme vaincu, ou au supplice

comme vainqueur. L'homme pieux bravait, outre les mêmes dangers, les défenses de la religion, la crainte même d'un supplice éternel, s'il expirait sur le coup. Jugez s'il faut que l'idée de ce devoir soit empreinte bien profondément dans leur cœur, si l'on peut l'en arracher. Je suppose que mon fils est devant ses juges, et qu'il leur dise : « Hé bien oui, messieurs, j'ai reçu un affront mortel ; j'ai appelé sur le pré celui qui avait osé m'insulter, et je me suis vengé en brave homme : qu'il prononce ma condamnation, celui d'entre vous qui se sentirait frappé, ou recevrait un démenti sans en demander raison ! Cette idée, j'en suis sûr, fait bouillonner votre sang dans vos veines, et excepté celui dont la main tremblante ne peut plus soutenir une épée, tous jetteraient de côté pour un jour leur robe de juge, afin d'armer leur bras et défendre leur honneur. Oh ! sans doute il n'en est pas un seul qui fît retentir les tri-

bunaux de ses plaintes et de sa honte prouvée par témoins, ou qui restât sans vengeance, parce qu'il n'aurait pas eu le bonheur d'avoir des témoins pour compter et certifier sous serment les soufflets qu'il aurait reçus ; et voilà ce qu'on veut que fasse un jeune homme instruit dès son enfance à garder le précieux dépôt de l'honneur ! »

Ainsi parlerait mon fils ; et certes, dans le cas où je l'ai supposé, il ne serait pas coupable, quand même il aurait provoqué son ennemi ; mais sa cause est encore meilleure, si, coupable seulement d'une offense involontaire, il a donné la satisfaction qu'on lui demandait : pouvait-il la refuser ?

C'est ainsi que Mr de Valmire plaidait la cause de son fils. Malgré la force de sa douleur et de ses inquiétudes, il se complut dans ces longues dissertations, et se persuadait qu'elles étaient fort utiles au succès de son affaire. Ce n'était pas sans

une secrète satisfaction, dont il ne se rendait pas compte à lui-même, qu'il voyait s'arrondir ses périodes. Après avoir passé toute la nuit à composer et à polir son mémoire, il le fit remettre au ministre, qu'il ne put parvenir à voir. Il passa trois jours dans toutes les angoisses de la crainte et du remords. Enfin on apprit que Mr Ducharme était hors de danger, et il eut la noble franchise d'écrire que c'était lui qui avait provoqué Raoul de Valmire; avec cette pièce il ne fut pas difficile d'obtenir la liberté de Raoul.

Nous n'avons point essayé de dire quelles avaient été les inquiétudes et les douleurs de l'aimable Mathilde; nous n'entreprendrons pas davantage de peindre sa joie et son bonheur, lorsque Mr de Valmire vint lui-même lui demander sa main pour son fils. Mr de Valmire venait d'apprendre par une lettre de sa fille, qu'elle s'était retirée dans le château de sa tante, Mme d'Arvel.

Raoul demanda que sa sœur eût son pardon, et qu'Emmanuel reçût la récompense de l'amitié qu'il lui avait témoignée, et le dédommagement des injustes soupçons de son père. M. de Valmire lui répondit : Je me suis repenti d'avoir montré une volonté trop inflexible, et je suis trop heureux, après un si mortel effroi, pour rien refuser à mon fils. Je consens que celle qui fut ma fille épouse M. d'Arvel ; mais elle a déshonoré mon nom ; elle s'est souillée d'une tache ineffaçable ; je ne la verrai jamais. Je souhaite que ce que vous faites pour témoigner votre reconnaissance à votre ami, contribue en effet à le rendre heureux ; mais j'en doute : qui fut mauvaise fille ne sera point bonne épouse.

Les mariages se firent. M. de Valmire s'établit avec son fils et sa belle-fille, et ne chercha plus d'autre société. Lorsque Raoul éprouvera les malheurs inséparables de l'humanité, ce ne sera point à son ai-

mable Mathilde qu'il les devra, et il est du moins sûr de trouver de bien douces consolations auprès d'elle. Quant à Emmanuel, il peut être parfaitement heureux au dehors ; car son ménage lui assure des compensations suffisantes pour qu'il ne s'inquiète pas d'un bonheur trop complet.

FIN.

